

OMPI



A/43/2

ORIGINAL : anglais

DATE : 17 août 2007

ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE
GENÈVE

F

ASSEMBLÉES DES ÉTATS MEMBRES DE L'OMPI

Quarante-troisième série de réunions
Genève, 24 septembre – 3 octobre 2007

RAPPORT SUR L'EXÉCUTION DU PROGRAMME EN 2006

Mémoire du Directeur général

1. Le présent document contient le rapport sur l'exécution du programme en 2006 (document WO/PBC/11/3), qui a été soumis pour examen au Comité du programme et budget à sa onzième session tenue du 25 au 28 juin 2007.
2. Les opinions exprimées par les États membres au sujet du rapport sur l'exécution du programme, qui est joint au présent document, figurent dans le document WO/PBC/11/17 Prov.
3. *Les assemblées des États membres de l'OMPI sont invitées à approuver le rapport sur l'exécution du programme en 2006 conformément à la recommandation du Comité du programme et budget.*

[La pièce jointe suit]

OMPI



WO/PBC/11/3

ORIGINAL : anglais

DATE : 30 mai 2007

ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE
GENÈVE

COMITÉ DU PROGRAMME ET BUDGET

Onzième session
Genève, 25 – 28 juin 2007

RAPPORT SUR L'EXÉCUTION DU PROGRAMME EN 2006

Document établi par le Secrétariat

I. INTRODUCTION

1. Le présent document (ci-après dénommé “rapport”) contient le rapport sur l'exécution du programme de l'OMPI en 2006, qui a été établi dans le cadre de la programmation et de la préparation du budget de l'OMPI axées sur les résultats.
2. Ce rapport a été élaboré compte tenu des critères définis dans le programme et budget pour 2006-2007 (publication n° 360F/PB0607) approuvé par les assemblées des États membres de l'OMPI (ci-après dénommées “assemblées de l'OMPI”) en septembre 2005.
3. Ce rapport présente une évaluation des progrès accomplis par rapport aux résultats escomptés des programmes de l'OMPI en 2006 (partie II). Il donne également un aperçu des progrès réalisés dans la réalisation des gains d'efficacité pour 2006-2007 (publication n° 360F/PB0607, diagramme 8) (partie III)).
4. Conformément au nouveau mécanisme faisant davantage intervenir les États membres dans la préparation et le suivi du programme et budget de l'OMPI (WO/PBC/10/5), approuvé par les assemblées des États membres de l'OMPI en septembre 2006, le présent rapport est soumis au Comité du programme et budget de l'OMPI pour permettre aux États membres de l'examiner en même temps que le projet de programme et budget pour 2008-2009.
5. Les orientations stratégiques de l'OMPI sont reproduites à l'annexe I du présent document. L'annexe II contient un index.

TABLE DES MATIÈRES

I. INTRODUCTION	2
II. EXÉCUTION DU PROGRAMME EN 2006	4
OBJECTIF STRATÉGIQUE I : PROMOUVOIR UNE CULTURE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE.....	4
PROGRAMME 1. Sensibilisation et communication	4
PROGRAMME 2. Coordination extérieure	8
PROGRAMME 3. Utilisation stratégique de la propriété intellectuelle au service du développement	11
PROGRAMME 4. Utilisation du droit d'auteur dans l'environnement numérique	17
PROGRAMME 5. Propriété intellectuelle et politique des pouvoirs publics	20
OBJECTIF STRATÉGIQUE II : INTÉGRER LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE AUX POLITIQUES ET PROGRAMMES NATIONAUX DE DÉVELOPPEMENT.....	22
PROGRAMME 6. Afrique, pays arabes, Asie et Pacifique, pays d'Amérique latine et des Caraïbes, PMA ..	22
PROGRAMME 7. Certains pays d'Europe et d'Asie	29
PROGRAMME 8. Modernisation des institutions de propriété intellectuelle	32
PROGRAMME 9. Gestion collective du droit d'auteur et des droits connexes.....	34
PROGRAMME 10. Application des droits de propriété intellectuelle.....	35
PROGRAMME 11. Académie mondiale de l'OMPI	38
OBJECTIF STRATÉGIQUE III : DÉVELOPPEMENT PROGRESSIF DU DROIT INTERNATIONAL DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE.....	41
PROGRAMME 12. Droit des brevets	41
PROGRAMME 13. Droit des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques	43
PROGRAMME 14. Droit d'auteur et droits connexes	44
PROGRAMME 15. Savoirs traditionnels, expressions culturelles traditionnelles et ressources génétiques ...	46
OBJECTIF STRATÉGIQUE IV : FOURNITURE DE SERVICES DE QUALITÉ DANS LE CADRE DES SYSTÈMES MONDIAUX DE PROTECTION DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE.....	49
PROGRAMME 16. Administration du système du PCT	49
PROGRAMME 17. Réforme du PCT	54
PROGRAMME 18. Systèmes d'enregistrement de Madrid, de La Haye et de Lisbonne	56
PROGRAMME 19. Information en matière de brevets, classification et normes de propriété industrielle	61
PROGRAMME 20. Classifications internationales dans le domaine des marques et des dessins et modèles industriels.....	65
PROGRAMME 21. Services d'arbitrage et de médiation et principes directeurs et procédures concernant les noms de domaine	67
OBJECTIF STRATÉGIQUE V : RENFORCEMENT DE L'EFFICACITÉ DE LA DIRECTION ET DE L'APPUI ADMINISTRATIF À L'OMPI	69
PROGRAMME 22. Direction générale.....	69
PROGRAMME 23. Contrôle budgétaire et mobilisation de ressources.....	72
PROGRAMME 24. Supervision interne	73
PROGRAMME 25. Gestion des ressources humaines	75
PROGRAMME 26. Opérations financières	79
PROGRAMME 27. Techniques de l'information	80
PROGRAMME 28. Conférences, service linguistique, imprimerie et archives.....	83
PROGRAMME 29. Gestion des locaux	86
PROGRAMME 30. Voyages et achats	88
PROGRAMME 31. Nouvelle construction	90
III. GAINS D'EFFICACITÉ EN 2006	91
IV. CONCLUSION	94
ORIENTATIONS STRATÉGIQUES DE L'OMPI.....	95
ANNEXE I : CADRE STRATÉGIQUE DE L'OMPI	
ANNEXE II : LISTE DE SIGLES	

II. EXÉCUTION DU PROGRAMME EN 2006

OBJECTIF STRATÉGIQUE I : PROMOUVOIR UNE CULTURE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

PROGRAMME 1. Sensibilisation et communication

6. L'OMPI a continué de développer et de renforcer ses liens avec les représentants de la presse internationale et suisse. L'intérêt accru de groupes de la société civile pour les travaux de l'OMPI a donné un plus large écho aux questions de propriété intellectuelle à l'extérieur de la presse spécialisée, avec l'apparition de commentaires divers et variés sur de nombreux blogs en ligne et dans de nombreuses publications d'ONG. Au début de l'année, l'OMPI a mobilisé l'attention des médias sur les résultats de ses activités de service au cours de l'année civile précédente, notamment dans les domaines du PCT, du système de Madrid et des services de règlement des litiges relatifs aux noms de domaine. Le premier numéro du WIPO Patent Report a également retenu l'attention des organes de presse du monde entier, l'accroissement du nombre de demandes de brevet déposées dans les pays asiatiques étant particulièrement souligné. Des efforts ont été déployés pour faire plus largement connaître les questions complexes à l'ordre du jour de l'Organisation, s'agissant notamment du droit d'auteur, de la réforme du système international des brevets, des questions relatives à la propriété intellectuelle et au développement, des travaux de l'OMPI relatifs aux savoirs traditionnels, aux expressions culturelles traditionnelles et à l'accès aux ressources génétiques, ainsi que de l'évolution de système international des marques (en particulier, la Conférence diplomatique ayant abouti à l'adoption du Traité de Singapour sur le droit des marques et de la résolution correspondante).

7. L'OMPI a aussi poursuivi sa coopération avec les autres organisations des Nations Unies et a participé à la réunion annuelle du Groupe de la communication des Nations Unies, qui s'est tenue en juin à Vienne.

8. La restructuration réussie du site Web public de l'OMPI a été une étape majeure des efforts déployés par l'Organisation pour favoriser une plus large compréhension de la propriété intellectuelle et de ses propres travaux. Cette restructuration visait à s'adresser davantage à toutes les parties prenantes au système de la propriété intellectuelle et à diffuser plus rapidement l'information sur les faits nouveaux survenant dans le domaine de la propriété intellectuelle et des activités de l'OMPI de manière plus accessible et conviviale. À cet effet, un portail plus flexible et orienté sur l'actualité a été mis au point et de nouvelles fonctions interactives dépeignant la propriété intellectuelle en action ont été ajoutées afin d'assurer une large diffusion des messages importants sur la valeur et les avantages de la propriété intellectuelle.

9. Pour mieux informer le débat croissant sur la propriété intellectuelle, la stratégie a consisté à assurer la diffusion de tous les produits d'information disponibles par tous les moyens possibles. Cela a contribué à démultiplier la diffusion des messages de l'Organisation à ses principales parties prenantes dans le monde.

10. Pour veiller à la qualité constante, à la pertinence et à la possibilité de commercialisation de toutes les publications de l'Organisation, un comité d'édition a été créé. Celui-ci doit s'assurer, avant le lancement de tout projet de publication, que la publication proposée est conforme aux objectifs de politique générale de l'OMPI, répond à un besoin précis et constitue une utilisation appropriée des ressources. Dans un souci permanent de réduire les coûts de publication, le comité a aussi pour tâche de déterminer les moyens de publication les plus adaptés, que ce soit sur papier, sur CD-ROM ou en ligne.

11. Dans le cadre des efforts déployés par l'OMPI pour promouvoir une plus large compréhension de la propriété intellectuelle, des guides de sensibilisation de l'OMPI, moyen nouveau et économiquement rationnel d'aider les États membres à mettre au point des campagnes de promotion de la propriété intellectuelle, ont été lancés sur le site Web de l'OMPI. Ces guides comprennent une section intitulée "La sensibilisation dans la pratique", qui contient des liens vers les campagnes en cours des États membres.

12. Suite à une vaste enquête auprès des lecteurs, le Magazine de l'OMPI a été restructuré et contient davantage d'articles approfondis sur des questions d'actualité relatives à la propriété intellectuelle intéressant les lecteurs. Le lancement d'une version HTML du Magazine sur le site Web de l'OMPI a permis d'élargir considérablement l'accès à ce périodique. Cette nouvelle version permet en outre d'afficher davantage d'articles du Magazine de l'OMPI dans les résultats des requêtes effectuées sur des moteurs de recherche externes concernant des questions sur la propriété intellectuelle ou l'OMPI elle-même.

13. L'OMPI a continué de renforcer et de promouvoir le programme de prix de l'OMPI pour sensibiliser le public à l'importance de la propriété intellectuelle et à la précieuse contribution des inventeurs, des créateurs et des entreprises innovantes à l'ensemble de la société et au développement économique. En 2006, 153 prix au total ont été décernés lors de 51 manifestations nationales et internationales : 102 médailles d'or pour des inventeurs, 43 médailles de la créativité et huit trophées pour des entreprises innovantes.

14. Afin de faire prendre conscience de l'importance de la propriété intellectuelle et de renforcer les capacités en la matière des universités et des instituts de recherche-développement dans les pays en développement et les pays en transition, l'OMPI a continué de renforcer et de promouvoir le réseau de l'Initiative en faveur des universités, notamment en multipliant par plus de deux le nombre d'établissements participants, en améliorant les communications avec les établissements membres et entre eux et en organisant des manifestations de renforcement des capacités.

15. Pour améliorer la visibilité et l'utilisation de la collection de la Bibliothèque de l'OMPI tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'Organisation, la conversion de l'ancien catalogue OPAC (Open Access Catalogue) de la Bibliothèque en un nouveau système de bibliothéconomie a été entreprise. De nouveaux services ont également été mis en œuvre à l'intention du personnel de l'OMPI et des liens ont été noués avec des établissements universitaires locaux, en particulier l'Université de Genève, pour appuyer les travaux des professionnels de la propriété intellectuelle. En outre, la base de données de la Collection de lois accessible en ligne (CLEA) a continué d'être mise à jour.

OBJECTIF : Faire mieux connaître l'OMPI et les questions de propriété intellectuelle à travers le monde et renforcer le soutien dont bénéficie l'Organisation au moyen d'une stratégie de communication dynamique.

RÉSULTATS ESCOMPTÉS	INDICATEURS D'EXÉCUTION
<p>Présence accrue d'informations relatives à l'OMPI et aux questions de propriété intellectuelle en général dans les médias.</p> <p>Plus large compréhension du rôle de la propriété intellectuelle et de l'OMPI et de ses activités au sein des décideurs et du grand public.</p>	<p>Augmentation minimale de 5% du nombre d'articles dans la presse mondiale rendant compte des activités de l'OMPI de manière objective et démontrant une compréhension des questions de propriété intellectuelle :</p> <p>Une augmentation de 26% du nombre d'articles (qui est passé de 2483 à 3130) rendant compte des activités de l'OMPI et témoignant d'une connaissance plus approfondie des questions de propriété intellectuelle a été observée.</p> <p>Augmentation de 20% des contacts avec les médias publiant régulièrement des informations relatives à la propriété intellectuelle :</p> <p>2006 a vu une augmentation de 20% des contacts avec les médias publiant régulièrement des informations relatives à la propriété intellectuelle (qui sont passés de 345 à 415), en grande partie par le biais d'un séminaire à l'intention des journalistes organisé à Genève et d'un accroissement du nombre de médias abonnés aux listes de diffusion de l'OMPI.</p> <p>Diffusion auprès du grand public et de publics spécialisés de messages fondamentaux sur l'intérêt de la propriété intellectuelle au moyen d'imprimés et de supports multimédias et par l'intermédiaire du site Internet de l'OMPI :</p> <p>Cinquante-deux numéros de la revue "Intellectual Property in the News" ont été publiés et envoyés aux missions permanentes établies à Genève.</p> <p>Treize expositions artistiques attirant quelque 7000 visiteurs ont été organisées.</p> <p>Le site Web de l'OMPI a été restructuré et modernisé.</p> <p>La conception du Magazine de l'OMPI a été revue. La diffusion du magazine a augmenté de 14%.</p> <p>Élaboration de matériel pédagogique sur la propriété intellectuelle destiné aux jeunes et adaptation de ce matériel par les États membres en vue de son utilisation dans leurs systèmes scolaires :</p> <p>Les versions française et espagnole de l'ouvrage intitulé "Tirez les enseignements du passé, construisez l'avenir : inventions et brevets" ont été publiées. La Lettonie, la République slovaque, la Slovénie et la Turquie ont passé des accords en vue de sa traduction et de sa publication locales. D'autres États membres ont, avec le concours de l'OMPI, procédé à l'adaptation de l'ouvrage (Singapour) et à sa publication sur leur site Web national (Tunisie). Une demande de traduction en Braille a été reçue (South African Library for the Blind).</p> <p>Un contrat a été signé avec l'éditeur Cambridge University Press en vue de la publication en commun d'un grand dictionnaire de la propriété intellectuelle.</p>

<p>Meilleure connaissance des services d'enregistrement international de l'OMPI.</p> <p>Fonds bibliothécaire important axé sur la propriété intellectuelle et sur les questions connexes d'intérêt mondial.</p> <p>Amélioration des services offerts par l'OMPI à ses utilisateurs internes et à la communauté de la propriété intellectuelle en général.</p>	<p>Élaboration de matériel de sensibilisation pour les services d'enregistrement international de l'OMPI et diffusion de ce matériel auprès de publics et de régions ciblées en fonction des besoins de chaque service :</p> <p>Mise à jour et restructuration complète (en coopération avec le PCT) de l'ouvrage intitulé "Basic Facts about the PCT", republié sous le titre "La protection des inventions à l'étranger : questions fréquemment posées concernant le Traité de coopération en matière de brevets".</p> <p>Cinq livraisons de la série "Portraits du PCT" ont été publiées dans le Magazine de l'OMPI.</p> <p>Le WIPO Patent Report et la Revue annuelle du PCT ont été publiés (cette dernière en français, anglais et espagnol).</p> <p>Une vidéo de 20 minutes expliquant les procédures de dépôt de demandes selon le PCT a été produite.</p> <p>De nombreux documents promotionnels ont été établis en vue de la Conférence diplomatique pour l'adoption du Traité sur le droit des marques tenue à Singapour, et la réalisation de films promotionnels sur le système de Madrid a débuté.</p> <p>Nombre de publications :</p> <p>Quelque 60 monographies ont été ajoutées au fonds de la bibliothèque en 2006. Les abonnements de presse ont été revus et rationalisés le cas échéant. Les options électroniques ont été retenues dans la mesure du possible afin de réduire les coûts et d'accroître l'efficacité.</p> <p>Statistiques d'utilisation :</p> <p>Aucune statistique n'a été établie en 2006 en raison des travaux effectués sur le catalogue de la bibliothèque. Des statistiques plus complètes seront disponibles en 2007.</p> <p>Statistiques d'utilisation du catalogue interrogeable en ligne (OPAC) sur l'Intranet et l'Internet :</p> <p>En 2006, l'OPAC n'était pas disponible sur l'Intranet ni sur l'Internet compte tenu de la migration vers le nouveau système de bibliothéconomie. Les travaux se poursuivent et devraient être achevés d'ici au deuxième trimestre de 2007.</p> <p>Nombre de demandes traitées émanant du personnel de l'OMPI et du public :</p> <p>Une quinzaine d'entrées nouvelles ou mises à jour sur l'OMPI ont été fournies aux annuaires internationaux et à d'autres publications similaires.</p> <p>Les guides de sensibilisation de l'OMPI ont été achevés et publiés sur le site Web de l'OMPI. Plusieurs États membres ont communiqué des exemples de leurs propres campagnes de sensibilisation en vue de leur inclusion dans les guides.</p> <p>Plusieurs films et produits multimédias ont été réalisés, dont un spot télévisé de 30 secondes diffusé par CNN, BBC World, l'UER et d'autres réseaux internationaux et nationaux.</p> <p>Un large éventail de produits d'information nouveaux (213) a été créé et 47 produits ont été mis à jour.</p> <p>Quelque 20 975 produits d'information du public ont été vendus, pour un montant total d'environ 1,6 million de francs suisses. Les recettes générées par la librairie électronique se sont élevées à quelque 217 000 francs suisses pour</p>
--	--

	<p>1309 commandes. Quelque 185 000 produits d'information ont été diffusés gratuitement. Les recettes globales accusent une légère diminution par rapport à 2005.</p> <p>Quelque 66 États membres ont rendu compte de leurs activités pour la Journée mondiale de la propriété intellectuelle, 76 résumés de ces activités ayant été publiés sur le site Web de l'OMPI, attirant 68 000 consultations.</p>
Total des dépenses au titre du programme 1 en 2006 :	6 702 033 FS

PROGRAMME 2. Coordination extérieure

16. L'OMPI a maintenu d'étroites relations institutionnelles avec les autres organismes et institutions spécialisées des Nations Unies à Genève et au niveau international. La Section de la mobilisation des ressources extrabudgétaires a été créée en novembre 2006.

17. L'OMPI a continué d'intensifier sa coopération avec les organisations non gouvernementales (ONG). Dans le cadre de cette coopération, elle a organisé des réunions à Genève pour la Fédération internationale des conseils en propriété industrielle (FICPI) et la Chambre de commerce internationale (CCI); elle a également participé à plusieurs réunions annuelles d'ONG. Un certain nombre de nouvelles ONG, y compris des groupements de consommateurs, ont obtenu le statut d'observateur auprès de l'OMPI.

18. Le Bureau de coordination de l'OMPI à Bruxelles a continué d'entretenir les liens avec les décideurs et les autres parties prenantes à Bruxelles. Il a régulièrement communiqué des informations au siège sur les manifestations intéressant l'OMPI organisées au niveau de l'Union européenne et de ses États membres ou d'autres entités.

19. Le Bureau de l'OMPI au Japon est devenu opérationnel le 1^{er} septembre 2006. Il a pour principale mission de coordonner la recherche en matière de propriété intellectuelle dans les pays en développement de la région Asie et Pacifique, en étroite coopération avec les secteurs compétents du siège de l'OMPI, à Genève. Le Bureau a activement participé aux manifestations locales relatives à la propriété intellectuelle, qui ont fréquemment drainé des participants de l'extérieur du Japon, allant d'ateliers de formation spécialisés à l'intention des professionnels de la propriété intellectuelle à des colloques plus généraux, organisés par exemple dans des établissements universitaires locaux. Ces activités ont favorisé une plus large compréhension des questions de propriété intellectuelle et de la vision et des objectifs de l'OMPI.

20. Le Bureau de coordination de l'OMPI à New York a continué de participer aux réunions des principaux organes de l'ONU, tels que le Conseil de sécurité, le Conseil économique et social, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), le Conseil des chefs de secrétariat, le Comité de haut niveau sur les programmes, la Commission de la fonction publique internationale (CFPI), la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI) et la soixante et unième session de l'Assemblée générale. Le Bureau s'est en outre régulièrement entretenu avec des ambassadeurs et des diplomates de différents pays pour passer en revue les activités de l'OMPI et les questions de propriété intellectuelle et a élargi sa collaboration avec les associations de professionnels de la propriété intellectuelle. Dans ce dernier domaine, un partenariat avec l'Intellectual Property Alliance de Chicago (CIPA) a permis d'organiser dans cette ville deux manifestations sur les programmes d'action de l'OMPI dans les domaines du droit d'auteur et du développement. Une troisième manifestation sur les travaux de l'OMPI dans le domaine du règlement

extrajudiciaire des litiges a eu lieu en coopération avec la Section de la propriété intellectuelle de l'Association des avocats américains (ABA) et de la Section États-Unis de l'Association internationale pour la protection de la propriété intellectuelle (AIPPI). En collaboration avec l'Institut international de la propriété intellectuelle (IIPPI), une manifestation sur le plan d'action de l'OMPI dans le domaine du droit d'auteur a également été organisée à Washington. Le programme de sensibilisation à l'intention des milieux universitaires a donné lieu à la présentation de conférences sur l'OMPI et la propriété intellectuelle dans 16 établissements universitaires d'Amérique du Nord. En outre, le Bureau a continué de répondre aux demandes de renseignements du public, notamment sur le Protocole de Madrid, les services de règlement extrajudiciaire des litiges de l'OMPI et le PCT.

21. Le Bureau de l'OMPI à Singapour a réalisé des progrès significatifs s'agissant d'établir la présence de l'OMPI dans la région et de promouvoir une meilleure compréhension de la vision d'avenir, des objectifs et des activités de l'OMPI. L'action de sensibilisation en direction des partenaires traditionnels et de nouveaux collaborateurs de l'OMPI a été assurée moyennant la coordination et l'accueil de plusieurs réunions et programmes de formation au niveau régional, l'organisation de voyages d'études à l'intention de fonctionnaires de la région et la participation à des manifestations nationales, sous-régionales et régionales relatives à la propriété intellectuelle. En coopération avec les secteurs du siège de l'OMPI, le Bureau a également fourni des contributions aux manifestations suivantes dans le domaine de la propriété intellectuelle : Colloque national sur l'éducation, la formation et la recherche en propriété intellectuelle, avec IP Philippines, à Manille (Philippines), en janvier; Séminaire itinérant de l'OMPI sur le développement économique fondé sur la propriété intellectuelle : capitaliser sur la R-D, l'innovation et les stratégies d'entreprise, avec IP Philippines, à Manille et Cebu (Philippines), en juin; Journée des inventeurs, avec le Conseil national de Thaïlande, à Bangkok (Thaïlande), en février; célébration de la sixième Journée mondiale de la propriété intellectuelle, à Jakarta (Indonésie), en avril; Intellectual Property Forum 2006 – huitième Foire des arts industriels et de la technologie (INATEX 2006), avec Universiti Teknologi Malaysia, à Skudai, Johor, en septembre; Semaine nationale des inventeurs 2006, avec le Technology Application Promotion Institute, à Pasay City (Philippines), en novembre; et programme national de formation à l'intention des artistes interprètes, avec la Fédération internationale des musiciens (FIM), la Fédération internationale des acteurs (FIA) et la Chinese Music Association, à Shanghai (Chine), en décembre.

22. Le Bureau de liaison de l'OMPI à Washington a poursuivi son interaction avec les organismes du Gouvernement et du Congrès des États-Unis d'Amérique, notamment les Départements du commerce, d'État et de la justice, ainsi qu'avec l'USPTO, les ONG, les bureaux de conseil en propriété intellectuelle basés à Washington, les associations en rapport avec la propriété intellectuelle, les représentants diplomatiques et les facultés de droit proposant des cours de propriété intellectuelle. Au cours de la période considérée, le Bureau a intensifié ses contacts avec tous ces acteurs afin de promouvoir une image plus positive de la vision d'avenir et des objectifs de l'OMPI. Le nombre de personnes recevant le bulletin d'information WIPO Wire s'est accru de 7% par rapport à 2005, pour atteindre 1600. L'OMPI a également été citée dans la législation en tant que consultant du Gouvernement américain pour les questions de propriété intellectuelle et de développement.

OBJECTIF : Promouvoir une meilleure compréhension de la vision et des objectifs de l'OMPI et renforcer la coopération de l'Organisation avec le système des Nations Unies et d'autres organisations intergouvernementales, des institutions intéressées aux États-Unis d'Amérique, la Communauté européenne et la région de l'ANASE.

RÉSULTATS ESCOMPTÉS	INDICATEURS D'EXÉCUTION
<p>Recenser de nouvelles perspectives de coopération et de coordination avec d'autres organisations internationales, y compris avec des institutions des Nations Unies, des fonds et programmes, la Banque mondiale, l'OMC et l'UPOV, sur des questions de propriété intellectuelle.</p>	<p>Nombre de nouvelles initiatives ou nouveaux projets menés en commun avec d'autres organisations internationales :</p> <p>En coopération avec le Centre de formation international de l'OIT à Turin et le Ministère italien des affaires étrangères, deux sessions d'information sur les activités de l'OMPI ont eu lieu à l'intention du personnel diplomatique italien en mai.</p> <p>En coopération avec l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR), le Bureau de coordination de l'OMPI à New York a accueilli un nouvel atelier OMPI-UNITAR sur la propriété intellectuelle à l'intention des diplomates, du personnel du Secrétariat de l'ONU et de la société civile. Pour la Journée de la propriété intellectuelle, cette manifestation a été complétée par une exposition de l'OMPI organisée dans les locaux du Secrétariat de l'ONU pour faire mieux connaître l'OMPI et son mandat parmi le personnel de l'ONU et les diplomates.</p> <p>Le Bureau de coordination de l'OMPI à New York a accueilli la manifestation intitulée "People's Poet's Gathering: The Stones of Civilization" en collaboration avec l'organisation de poésie de la ville de New York "City Lore", l'Instance permanente des Nations Unies pour les populations autochtones, la Société des écrivains de l'ONU, le Bowery Club et plusieurs autres organisations de poètes.</p> <p>En collaboration avec l'International Intellectual Property Society (IIPS), le Bureau de coordination de l'OMPI à New York a organisé des séances d'information sur le PCT et les services de règlement extrajudiciaire des litiges de l'OMPI.</p> <p>Le Bureau de l'OMPI à Singapour, en coopération avec l'ANASE, les institutions publiques compétentes de Singapour et les secteurs compétents du siège de l'OMPI, a coorganisé les manifestations suivantes : Colloque régional de l'OMPI sur la promotion de la collaboration université-industrie par le transfert de technologie et les transactions de propriété intellectuelle dans les pays de l'ANASE, en janvier; Atelier OMPI-ANASE sur la faisabilité de l'établissement de services communs d'aide à la création d'entreprises fondées sur la propriété intellectuelle dans les pays de l'ANASE, en janvier; visite d'étude d'un fonctionnaire d'IP Philippines à Singapour sur la formation et la recherche en propriété intellectuelle; Atelier régional de l'OMPI sur la gestion de la technologie, en juillet; Atelier régional OMPI-Singapour-Office des brevets du Japon (JPO) sur la rédaction des demandes de brevet, en novembre; et réunion régionale de l'OMPI sur l'assistance technique à fournir pour la mise en œuvre du Traité de Singapour sur le droit des marques, en novembre.</p> <p>En coopération avec l'Université des Nations Unies, le Bureau de l'OMPI au Japon a entamé son premier projet de recherche.</p>

<p>Renforcer la coopération et la coordination interinstitutions sur des questions relatives au système des Nations Unies et poursuite des buts et objectifs du système des Nations Unies.</p>	<p>Environ 20 initiatives conjointes entre le Bureau de l'OMPI à Washington et d'autres organisations internationales, gouvernementales, éducatives et industrielles ont été organisées, notamment le Groupe d'étude du Congrès sur la propriété intellectuelle, le Creative and Innovative Economy Center (CIEC), l'Association américaine du droit de la propriété intellectuelle (AIPLA) et la Recording Industry Association of America (RIAA).</p> <p>L'accord bilatéral de coopération technique avec l'Organisation mondiale du commerce (OMC) a été révisé.</p> <p>L'OMPI a participé au Groupe de travail intergouvernemental sur la propriété intellectuelle, la santé publique et l'innovation en vue de l'élaboration d'un plan d'action et d'une stratégie pour la recherche-développement et le financement de nouveaux médicaments pour les maladies rares.</p> <p>Accords, décisions et initiatives du CCS auxquels l'OMPI a contribué :</p> <p>Dans le cadre du Comité de haut niveau sur la gestion et du Comité de haut niveau sur les programmes, l'OMPI a fourni des contributions aux activités suivantes : négociations sur le partage des coûts des questions relatives à la sécurité; poursuite de l'harmonisation des pratiques commerciales; promotion du processus de mise en œuvre des normes comptables internationales du secteur public (IPSAS); discussion du rapport du Groupe de haut niveau sur la cohérence de l'action du système des Nations Unies; et prise en considération des questions relatives à la parité.</p>
<p>Total des dépenses au titre du programme 2 en 2006 :</p>	<p>5 322 420 FS</p>

PROGRAMME 3. Utilisation stratégique de la propriété intellectuelle au service du développement

23. En 2006, les activités ont été concentrées sur l'analyse et la démonstration des avantages économiques du système de la propriété intellectuelle et la conception, l'élaboration et la mise en œuvre d'approches stratégiques pour le mettre efficacement au service du développement. L'appui aux États membres pour les aider à intégrer la propriété intellectuelle aux stratégies nationales de manière adaptée à la situation particulière de chaque pays a été privilégié.

24. Plusieurs études de secteurs spécifiques de l'économie ont été réalisées en vue d'aider les décideurs à évaluer le rôle que la propriété intellectuelle pourrait jouer dans le renforcement de ces secteurs en tant que source de croissance économique locale. Ces études ont notamment porté sur la gestion d'une image de marque nationale, la technologie, la biotechnologie, les indications géographiques et l'incidence de la propriété intellectuelle sur l'investissement et le commerce. Il y a encore beaucoup à faire pour répondre aux besoins en analyses et recherches rigoureuses et les efforts dans ce domaine seront renforcés pendant la deuxième partie de l'exercice biennal.

25. En vue de développer la capacité des responsables politiques de prendre des décisions sur les questions de propriété intellectuelle, une série d'activités ont été organisées pour sensibiliser ces derniers aux nouveaux défis posés dans ce secteur et examiner les options

politiques et leur incidence possible sur le développement économique ainsi que les différentes stratégies possibles concernant l'utilisation de la propriété intellectuelle au service du développement.

26. Ce programme était également chargé de faciliter le processus d'établissement d'un plan d'action de l'OMPI pour le développement. Le Comité provisoire sur les propositions relatives à un plan d'action de l'OMPI pour le développement (PCDA) a tenu ses première et deuxième sessions en février et en juin.

27. S'agissant des industries de la création, l'assistance fournie aux États membres a été axée sur les questions suivantes : analyse du potentiel de leur secteur créatif; élaboration de méthodes permettant de mieux évaluer les industries de la création et l'incidence économique du piratage; mise au point d'instruments pratiques pour aider les créateurs à gérer efficacement leurs actifs de propriété intellectuelle; et activités de sensibilisation au potentiel économique des industries de la création qui utilisent de manière stratégique le système de la propriété intellectuelle. Cinq études sur la contribution économique nationale des industries fondées sur le droit d'auteur ont été réalisées et d'autres ont été lancées dans 15 États membres. L'une des activités majeure entreprises en 2006 a été la compilation de principes directeurs sur l'évaluation de l'incidence négative du non-respect des régimes de propriété intellectuelle, et notamment du droit d'auteur.

28. La coopération avec les autres organisations intergouvernementales a été renforcée et des activités conjointes ont notamment été entreprises avec l'UNESCO, la CNUCED, le PNUD, l'OIT, la CCI, l'Institut de statistique de l'UNESCO et l'OCDE afin d'étudier les industries de la création et leur importance pour les économies en développement. Des contributions ont aussi été fournies pour la révision en cours de la Classification internationale type des professions (CITP) visant à faciliter la collecte de données sur la contribution des industries de la création à l'emploi et à la création d'emplois. La coopération avec les gouvernements nationaux, la société civile et les milieux universitaires s'est également poursuivie.

29. Les activités à l'intention des PME ont continué de porter principalement sur la coopération avec des partenaires appropriés aux niveaux international, régional, national et institutionnel dans les secteurs public, privé et non gouvernemental des pays qui élaborent des politiques de propriété intellectuelle et assurent des services relatifs à la propriété intellectuelle en faveur des PME. Ces activités ont permis de mieux faire comprendre le rôle et l'importance de la propriété intellectuelle pour la compétitivité des entreprises dans une économie de plus en plus fondée sur le savoir et d'améliorer l'efficacité des campagnes actuelles de promotion et de renforcement des capacités. À cet effet, du matériel promotionnel convivial sur la propriété intellectuelle intéressant les entreprises a continué d'être publié sur le site Web de l'OMPI et dans le bulletin d'information électronique mensuel. Certains des documents publiés sur le site Web consacré aux PME sont utilisés par les établissements d'enseignement dans le cadre de travaux dirigés, par de grandes entreprises pour la formation de leur personnel et par des centres de recherche dans leurs guides à l'intention des chercheurs. Certains articles ont aussi été publiés dans une série de revues, guides et autres publications sur la propriété intellectuelle.

30. L'année 2006 a également vu la publication du quatrième guide de la série "La propriété intellectuelle au service des entreprises", intitulé "L'expression de la création", qui traite des aspects du droit d'auteur et des droits connexes intéressant les entreprises. En outre, les modules 6 à 10 du didacticiel électronique IP PANORAMA élaboré conjointement par l'OMPI, l'Office coréen de la propriété intellectuelle et l'Association coréenne pour la

promotion de l'invention ont été achevés. Une augmentation significative a par ailleurs été enregistrée dans le nombre de pays demandant l'autorisation de traduire ou adapter les publications relatives aux PME dans leur contexte national respectif et d'établissements d'enseignement utilisant ces documents pour la formation des étudiants en gestion, en ingénierie et en droit dans le domaine de la propriété intellectuelle pour les entreprises.

31. Un autre domaine d'activité important a porté sur l'amélioration des capacités de gestion des actifs de propriété intellectuelle, moyennant l'élaboration d'outils pratiques et de programmes de renforcement des capacités, y compris des modèles de cours, programmes, procédures et présentations standard à l'usage des États membres, et l'organisation d'ateliers de formation interactifs sur la stratégie et les audits en matière de propriété intellectuelle, le transfert de technologie et la concession réussie de licences de technologie, la gestion et la commercialisation de la propriété intellectuelle, les politiques de propriété intellectuelle pour les centres de recherche et la rédaction des demandes de brevet.

32. Des projets de création de réseaux ont également été mis en œuvre afin d'aider les États membres à évaluer et utiliser les stratégies de réseau et les services communs en matière de propriété intellectuelle pour renforcer la protection des résultats de la recherche et la gestion des actifs de propriété intellectuelle dans les instituts de R-D.

33. En 2006, l'élaboration d'instruments pratiques, tels que l'instrument d'audit de propriété intellectuelle, a bénéficié d'un rang de priorité élevé afin d'aider les décideurs du secteur public et centres de recherche à formuler des stratégies fondées sur la propriété intellectuelle. La formation de formateurs a aussi été privilégiée en vue d'établir des formateurs locaux et des experts nationaux de la création, de la protection et de la gestion des actifs de propriété intellectuelle.

OBJECTIF : Aider les États membres à utiliser efficacement le système de propriété intellectuelle aux fins du développement, à offrir un appui aux PME et à renforcer les capacités de gestion des actifs de propriété intellectuelle.

RÉSULTATS ESCOMPTÉS	INDICATEURS D'EXÉCUTION
<p>Preuves incontestables des effets de la protection de la propriété intellectuelle sur le développement économique et meilleure compréhension parmi les responsables politiques du rapport entre l'utilisation de la propriété intellectuelle et les stratégies de développement.</p>	<p>Mise en place de partenariats stratégiques et conduite d'activités communes et de travaux de recherche dans les États membres au niveau macroéconomique, en coopération avec des organes intergouvernementaux, des universités, des instituts de recherche du domaine public et des organismes commerciaux :</p> <p>À l'initiative du Groupe de travail de l'ANASE sur la coopération dans le domaine de la propriété intellectuelle, l'OMPI a produit un recueil de manuels, principes directeurs et annuaires dans le domaine de la gestion des portefeuilles d'actifs de propriété intellectuelle pour les pays membres de l'ANASE (Brunéi, Cambodge, Indonésie, Laos, Malaisie, Myanmar, Philippines, Singapour, Thaïlande et Viet Nam). Ce document sert de guide à l'utilisation de la propriété intellectuelle en tant que stratégie commerciale des entreprises et peut être utilisé comme outil de commercialisation pour renforcer l'image de marque des pays de l'ANASE. Les États membres de l'ANASE ont</p>

par la suite demandé le lancement d'un autre projet sur l'incidence de la propriété intellectuelle sur différents secteurs de ces pays et sur la manière dont les entreprises de ces secteurs ont utilisé les divers éléments de la propriété intellectuelle pour améliorer leur compétitivité et les échanges.

Dans le cadre de l'étude OMPI-CEPALC sur les systèmes de propriété intellectuelle et la gestion technologique dans les économies ouvertes : une vision stratégique pour les pays d'Amérique latine et des Caraïbes, trois nouvelles contributions ont été demandées. L'étude, qui devrait être achevée en 2007, porte sur les moyens qui permettraient aux pays de la région de mieux intégrer la propriété intellectuelle aux politiques scientifiques et technologiques.

La coopération a également été renforcée avec les institutions suivantes : Université de Catane (Italie) (séminaire Jean Monnet sur les politiques culturelles et l'intégration européenne); OCDE (mesure du piratage et atelier sur les mesures internationales du secteur de la culture); Caribbean Publishers Network (CAPNET) et University of the West Indies (UWI) (ateliers sous-régionaux sur la gestion de la propriété intellectuelle dans l'industrie de l'édition de la Jamaïque et de la Trinité-et-Tobago); UNESCO, PNUD, Institut de statistique de l'UNESCO et Banque mondiale (réunion du Groupe de travail interinstitutions sur l'élaboration d'une méthodologie de collecte de données sur les industries culturelles asiatiques au Bhoutan); CEDA (comment commercialiser et protéger les actifs de propriété intellectuelle et foire annuelle de l'art et de l'artisanat des Caraïbes); International Intellectual Property Institute (IIPI) et USPTO (conférence sur la propriété intellectuelle à l'appui des industries culturelles).

Études de cas effectuées au niveau national dans des pays en développement et des pays en transition en vue d'obtenir des informations sur chaque expérience nationale :

Des études ont été entreprises au Bhoutan et en Jamaïque pour promouvoir la compétitivité par la création d'une image de marque nationale.

Des études nationales sur l'évaluation de la contribution économique des industries fondées sur le droit d'auteur (Canada, Hongrie, Lettonie, Singapour et États-Unis d'Amérique) ont été finalisées. Des études nationales ont été lancées ou préparées au Brésil, en Bulgarie, en Chine, en Colombie, en Croatie, en Jamaïque, au Liban, au Mexique, au Maroc, en Malaisie, au Pérou, en Roumanie, en Tanzanie et en Ukraine.

Études de cas effectuées au niveau des entreprises en vue d'obtenir des informations sur l'incidence dans des domaines tels que le transfert de technologie :

Une analyse juridico-économique des indications géographiques pour les secteurs du thé, du saphir et de la cannelle a été réalisée à Sri Lanka, qui a suggéré qu'une stratégie relative aux indications géographiques

<p>Intensification, à l'échelle internationale, des échanges de résultats de recherche sur les effets de la propriété intellectuelle sur le développement.</p> <p>Renforcement des partenariats</p>	<p>serait bénéfique à ces trois secteurs. Les autorités nationales procèdent au suivi de cette étude.</p> <p>Une étude a été conduite sur la croissance et le potentiel de l'industrie biotechnologique en Inde, montrant l'importance accrue des droits de propriété intellectuelle dans ce domaine. Les autorités nationales procèdent au suivi de cette étude.</p> <p>Organisation de séminaires et publication des résultats des travaux de recherche de l'OMPI :</p> <p>Des séminaires de la série "Séminaire international sur l'utilisation stratégique de la propriété intellectuelle au service du développement économique et social" ont été organisés pour faciliter le dialogue interrégional (New Delhi (Inde); Mascate (Oman); Nairobi (Kenya); Bratislava (Slovaquie); et Bogota (Colombie).</p> <p>Des "Études nationales sur la contribution économique des industries fondées sur le droit d'auteur" contenant des évaluations réalisées au Canada, en Hongrie, en Lettonie, à Singapour et aux États-Unis d'Amérique ont été publiées dans un ouvrage unique.</p> <p>Mise à disposition, à l'intention des responsables politiques, d'une base de données de l'OMPI et d'autres instruments pratiques mis à jour régulièrement :</p> <p>Les informations sur les activités de coopération pour le développement de l'OMPI et une base de données doivent être publiées sur le site Web de l'OMPI en 2007.</p> <p>Partenariats stratégiques et activités communes avec d'autres organisations et institutions en vue de regrouper les ressources et les services d'experts :</p> <p>Un partenariat stratégique a été établi entre le Centre du commerce international (CCI) et l'OMPI afin de traiter de la gestion de l'image de marque nationale, de la propriété intellectuelle et de la stratégie d'exportation. En conséquence, un séminaire international sur la gestion de l'image de marque nationale a été organisé à Bucarest (Roumanie).</p> <p>Un partenariat a été noué avec le Sommet des médias internationaux africains et un atelier national OMPI sur la propriété intellectuelle au service de l'élaboration de stratégies de gestion de l'image de marque nationale dans le contexte des médias internationaux africains a été organisé à Accra (Ghana).</p> <p>La coopération s'est poursuivie avec la CNUCED, l'UNESCO, le PNUD, l'OIT et le CCI pour l'établissement d'un rapport sur l'économie de la création; avec l'UNESCO, la Banque mondiale, l'Institut de statistique de l'UNESCO, l'ONUDI et l'OCDE sur l'amélioration de la collecte de données pour les industries culturelles; et avec l'OCDE sur la mesure du piratage du droit d'auteur.</p> <p>Des accords de coopération ont été signés avec l'USPTO et le Ministère de l'éducation et de la culture de la Finlande sur les accords de financement des activités dans le domaine des industries de la création.</p> <p>Décisions de politique générale dans les États membres reflétant les résultats des travaux de</p>
---	--

avec toutes les parties prenantes, aussi bien publiques que privées, en vue de mieux mettre en évidence le rapport entre la protection de la propriété intellectuelle et le développement économique.

Sensibilisation des PME et des institutions d'appui aux PME à l'utilisation des instruments du système de propriété intellectuelle, et développement de leurs capacités à cet égard.

Amélioration de la capacité des institutions d'appui aux PME d'offrir des services de propriété intellectuelle à leur clientèle.

Renforcement de la capacité des États membres, en particulier des entreprises et des instituts de recherche, de mettre au point et de gérer des actifs de propriété intellectuelle.

recherche de l'OMPI :

Des études par secteur ont été menées à bien et les résultats ont été communiqués aux gouvernements concernés. Les conclusions de ces études sont en cours d'examen.

Débats au niveau national sur la protection de la propriété intellectuelle, faisant expressément référence aux travaux de recherche de l'OMPI.

Un atelier sur le rôle des brevets et de l'information en matière de brevets dans les stratégies d'entreprise (Mexico (Mexique)) visant à lier l'université et les instituts de recherche a débouché sur l'identification et la mise en rapport d'une PME avec un incubateur susceptible de financer son développement.

Plusieurs activités nationales sur la contribution économique des industries fondées sur le droit d'auteur ont expressément fait référence aux publications pertinentes de l'OMPI.

Augmentation sensible du nombre de pages consultées ou téléchargées par mois depuis le site Web de l'OMPI sur les PME et du nombre d'abonnés au bulletin électronique des PME de l'OMPI :

Le nombre d'abonnés au bulletin d'information électronique est passé de 19 000 à 25 000 (soit une augmentation de 32% par rapport à 2005), alors que le nombre de pages consultées sur le site Web consacré aux PME est passé de 117 000 à 200 000 par mois (soit une augmentation de 71% par rapport à 2005).

Publication dans d'autres pays de versions adaptées des guides de la série "La propriété intellectuelle au service des entreprises" de l'OMPI :

À la fin de l'année 2005, 40 accords avaient été signés avec 35 pays et, à la fin de l'année 2006, ce nombre était passé à 45 accords avec 36 pays. Cela s'est traduit par un total de 37 publications rédigées et imprimées à la fin de 2005, puis à un total de 69 publications à la fin de 2006.

Augmentation de la quantité d'informations et de services émanant des institutions et d'appui aux PME et amélioration de la qualité de ces informations et services, conformément aux enquêtes et questionnaires :

Le National Institute of Fashion Technology et le Biotechnology Consortium, situés tous deux en Inde, ont activement soutenu les PME de leur secteur, organisé des séminaires et introduit la propriété intellectuelle dans leurs programmes d'enseignement à l'issue d'activités menées par l'OMPI, en particulier des programmes de formation des formateurs.

Mise au point et exécution de stratégies nationales de propriété intellectuelle et de programmes de mise en œuvre dans des États membres :

Une stratégie nationale de propriété intellectuelle a été élaborée et est mise en œuvre en Éthiopie.

Réalisation d'inventaires nationaux de propriété

<p>Meilleure connaissance de l'appui financier apporté par des entreprises et des instituts de recherche des États membres à la mise au point d'actifs de propriété intellectuelle, et informations accrues sur ce sujet.</p>	<p>intellectuelle par les États membres et poursuite de la mise au point d'instruments utilisés aux fins des inventaires de propriété intellectuelle à l'intention des États membres :</p> <p>L'instrument d'audit de propriété intellectuelle a été utilisé dans 10 États membres (Barbade, Brésil, Colombie, Jamaïque, Kenya, Mozambique, Philippines, Ouganda, Uruguay et Zambie) comme base de l'examen et de l'élaboration de stratégies nationales de propriété intellectuelle.</p> <p>Mise en place de projets pilotes permettant d'illustrer et d'analyser l'utilisation de stratégies de réseau aux fins du renforcement de la gestion des actifs de propriété intellectuelle dans les États membres :</p> <p>Trois de ces projets pilotes ont été mis en œuvre : dans les six pays de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC), 22 centres de R-D et établissements universitaires bénéficient des services gratuits d'un service commun de propriété intellectuelle rassemblant trois spécialistes de la propriété intellectuelle; en Colombie, un service commun de propriété intellectuelle composé de quatre experts nationaux chargés de la rédaction de demandes de brevet et des licences et de la commercialisation des technologies a été créé pour 12 instituts de R-D et établissements universitaires; en Asie, un service commun d'aide aux entreprises des pays de l'ANASE a été établi pour servir de réseau de partage des compétences et des programmes en matière de propriété intellectuelle.</p> <p>Utilisation de la base de données sur les stratégies de propriété intellectuelle de l'OMPI par les États membres :</p> <p>La base de données de l'OMPI sur les stratégies nationales de propriété intellectuelle est enrichie et mise à jour et devrait être publiée sur le site Web de l'OMPI en 2007.</p> <p>Mise au point et adoption de mécanismes de financement tenant compte de l'évaluation de la propriété intellectuelle :</p> <p>Deux études sur le lien entre l'évaluation de propriété intellectuelle et les mécanismes de financement ont été élaborées et sont en passe d'être publiées. Dans l'intervalle, 375 fonctionnaires de pays en développement et de pays en transition ont reçu une formation de base et avancée sur l'évaluation de la propriété intellectuelle.</p>
<p>Total des dépenses au titre du programme 3 en 2006 :</p>	<p>7 258 839 FS</p>

PROGRAMME 4. Utilisation du droit d'auteur dans l'environnement numérique

34. De nouvelles études ont été entreprises sur le rôle des techniques de gestion numérique des droits pour la mise en œuvre des limitations et des exceptions au droit d'auteur dans l'environnement numérique. Une étude sur les systèmes automatisés de gestion des droits et les limitations et exceptions au droit d'auteur" a été publiée en mai, axée sur deux groupes de

bénéficiaires : les milieux de l'enseignement à distance et les déficients visuels. L'étude décrit la législation et la pratique dans cinq pays, à savoir l'Australie, l'Espagne, les États-Unis d'Amérique, la République de Corée et le Royaume-Uni.

35. Les travaux se sont poursuivis sur les normes des techniques de l'information et de la communication, en particulier dans le domaine de la gestion numérique des droits. L'OMPI a fourni des contributions aux discussions sur les questions de droit d'auteur en rapport avec les normes lors de manifestations organisées par l'Organisation internationale de normalisation (ISO), l'Union internationale des télécommunications (UIT), l'Institut européen des normes de télécommunication (ETSI) et le Groupe de travail OMPI-ISO sur la propriété intellectuelle et les normes.

36. Les travaux relatifs au programme sur le droit d'auteur à l'intention des créateurs, explorant les moyens permettant aux titulaires de droits et aux créateurs d'œuvres protégées de gérer et protéger au mieux leurs droits ont aussi progressé.

37. Les possibilités d'améliorer la protection des artistes interprètes ou exécutants de l'audiovisuel ont continué d'être examinées et les discussions se poursuivent avec les gouvernements et les autres parties prenantes (principalement les interprètes et les producteurs) sur les moyens de promouvoir l'évolution des normes juridiques internationales. Par ailleurs, au niveau national, l'OMPI a assuré une assistance sur des questions telles que la gestion collective, l'élaboration de guides et la négociation collective, la législation et la concession de licences pour améliorer la situation des acteurs.

38. L'OMPI a participé au suivi du Sommet mondial sur la société de l'information, en supervisant les questions relatives au droit d'auteur et les faits nouveaux concernant la gouvernance de l'Internet. Elle a également participé à la première réunion du Forum de gouvernance de l'Internet, tenue à Athènes.

39. L'OMPI a également approfondi sa coopération avec la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI) et les milieux de la propriété intellectuelle au sens large, en fournissant notamment des conseils sur les transactions garanties et le financement en rapport avec des actifs de propriété intellectuelle, la CNUDCI étant sur le point de conclure ses négociations concernant la rédaction d'un guide législatif sur les transactions garanties.

40. L'OMPI a poursuivi ses activités de promotion et de sensibilisation au sein du secteur privé et de la société civile sur le rôle du droit d'auteur dans l'environnement numérique. Ces activités ont notamment donné lieu à une coopération avec les milieux non gouvernementaux, en particulier l'Alliance pour exploiter les opportunités mondiales (ATHGO), lors d'une réunion tenue en novembre 2006, ainsi qu'avec le secteur privé, dans le cadre d'un point d'actualité sur le droit d'auteur donné par l'OMPI en partenariat avec la Chicago Intellectual Property Alliance en octobre 2006.

OBJECTIF Faire mieux connaître les enjeux et les perspectives du droit d'auteur dans l'environnement numérique.

RÉSULTATS ESCOMPTÉS	INDICATEURS D'EXÉCUTION
<p>Meilleure connaissance pratique des possibilités d'exploitation commerciale du droit d'auteur dans l'environnement numérique.</p> <p>Sensibilisation à la contribution du droit d'auteur à la réduction de la fracture numérique.</p> <p>Meilleure compréhension de l'incidence des techniques émergentes sur la création, la diffusion et l'utilisation de contenu protégé par le droit d'auteur.</p>	<p>Reconnaissance concrète de l'appui et de la contribution de l'OMPI à la création d'entreprises en ligne de diffusion légale de contenu numérique protégé par le droit d'auteur dans 10 États membres :</p> <p>Des discussions sur les modèles commerciaux émergents ont eu lieu avec des ONG, telles que l'Alliance pour exploiter les opportunités mondiales (ATHGO), Creative Commons, l'Association du droit de l'informatique et la Chicago Intellectual Property Alliance, où les contributions de l'OMPI à l'avancement des travaux ont été appréciées.</p> <p>Des débats structurés ont eu lieu avec des établissements d'enseignement et de recherche, notamment à l'occasion du Congrès mondial sur le droit de l'informatique et de la Conférence internationale Chine-Europe sur la propriété intellectuelle dans les médias numériques.</p> <p>5000 consultations ou téléchargements par mois de pages du site Web de l'OMPI consacré au droit d'auteur par des utilisateurs du monde entier :</p> <p>31 000 page du site Web de l'OMPI consacré au droit d'auteur ont été consultées ou téléchargées chaque mois.</p> <p>3000 abonnés dans le monde entier au bulletin d'information électronique sur le droit d'auteur et le commerce électronique :</p> <p>Le bulletin d'information électronique sur le droit d'auteur et les droits connexes devrait être lancé début 2007.</p> <p>Débats publics nationaux sur le droit d'auteur et les techniques numériques dans cinq États membres auxquels l'OMPI a fourni une assistance :</p> <p>Des séminaires sur le droit d'auteur et les techniques numériques ont eu lieu dans 16 pays à la demande des États membres ou d'autres parties prenantes, grâce à l'assistance et aux travaux préparatoires de l'OMPI.</p> <p>L'OMPI a contribué aux discussions du Forum sur la gouvernance de l'Internet pour les questions relatives au droit d'auteur.</p> <p>Au cours des sessions ordinaires du SCCR, recensement des questions sur le lien entre le droit d'auteur et les techniques émergentes présentant un intérêt pour tous les pays et établissement de conclusions du président approuvées par tous :</p> <p>Une étude sur les systèmes automatisés de gestion des droits et limitations et exceptions au droit d'auteur, que le président a cité comme base des travaux futurs, a été présentée au SCCR.</p>
<p>Total des dépenses au titre du programme 4 en 2006 :</p>	<p>562 975 FS</p>

PROGRAMME 5. Propriété intellectuelle et politique des pouvoirs publics

41. Ce programme a continué d'appuyer les discussions de politique générale au niveau international sur les questions relatives aux sciences de la vie, en favorisant une compréhension concrète de l'incidence de la propriété intellectuelle dans ce domaine et en renforçant les capacités des décideurs s'agissant d'évaluer et d'explorer tout l'éventail des options de politique générale. Des contributions ont été apportées à d'autres processus internationaux, notamment ceux d'autres organismes internationaux tels que la CDB, la FAO, le PNUE, l'UNESCO, l'ONU, l'OMS et l'OMC. Les contributions techniques et les consultations spécialisées ont aussi été intensifiées sur un éventail de processus et de discussions de politique générale relatives à la propriété intellectuelle, notamment dans les domaines de la biotechnologie agricole, de la santé publique, de l'innovation médicale sur les maladies rares, des produits pharmaceutiques et de la bioéthique.

42. Des progrès ont été accomplis dans l'établissement d'une série de documents d'information, d'étude empiriques sur des questions d'actualité, de monographies, d'aperçus de la situation dans le domaine des brevets et d'autres formes d'analyses générales des données de brevet dans le domaine des sciences de la vie, afin de produire un ensemble homogène de contributions pratiques et factuelles aux débats fondamentaux sur la propriété intellectuelle et les sciences de la vie. Ces documents visent à aider les décideurs à évaluer objectivement les options de politique générale et à formuler au niveau national des recommandations sur les questions de propriété intellectuelle dans ce domaine en tenant pleinement compte de toutes les incidences et des éléments de flexibilité disponibles à l'intérieur du cadre international.

43. Des conseils techniques et des séances d'information, de formation et de points d'actualité ont été assurés à l'intention d'autres secteurs de programme de l'OMPI et de l'OMS dans le cadre du Forum mondial sur la recherche en santé, de l'UNESCO dans le cadre du Comité interinstitutions de l'ONU sur la bioéthique, de la FAO dans le cadre du Centre international pour le génie génétique et la biotechnologie (CIGGB) et du Comité interinstitutions des Nations Unies sur la biotechnologie créé par la CNUCED. Des mesures préliminaires ont été prises en vue de donner un aperçu de la situation générale en matière de brevets relatifs à des technologies essentielles dans le domaine des sciences de la vie. L'OMPI a renforcé sa participation à une série de processus d'analyse destinés notamment à évaluer les nouvelles formes d'innovation visant l'intérêt général, menés en collaboration avec d'autres partenaires tels que la Commission de l'OMS sur les droits de propriété intellectuelle, l'innovation et la santé publique (CIPIH) et l'International Assessment of Agricultural Science and Technology for Development (Évaluation internationale des sciences et techniques agricoles pour le développement). Le rapport de la CIPIH publié en avril 2006 a confirmé l'importance et la priorité attachées aux orientations de politique générale en cours d'élaboration dans le contexte de ce programme.

44. L'OMPI a accueilli le Comité interinstitutions de l'ONU sur la bioéthique et a été chargée par celui-ci d'élaborer un projet de document d'information pouvant être utilisé comme référence dans le système des Nations Unies. Ce projet a ensuite été examiné par le comité et retenu comme base pour la poursuite de la collaboration. En coopération avec le Centre pour la gestion de la propriété intellectuelle dans les activités de recherche-développement dans le secteur de la santé (MIHR), l'OMPI a accueilli un atelier informel sur les communautés de brevets dans le cadre de l'élaboration de vaccins pour lutter contre les épidémies en vue de la poursuite de la collaboration technique avec les principales parties prenantes et de l'élaboration des ressources d'information nécessaires dans ce domaine. Une série de documents d'information à l'intention du public a été élaborée, qui

porte sur les questions de brevet actuelles soulevées par les risques de mutation du virus de la grippe aviaire et sur les questions d'actualité dans le domaine de la bioéthique. Une contribution de fond a également été apportée à un projet de cours d'enseignement à distance de l'Académie mondiale de l'OMPI sur la biotechnologie et la propriété intellectuelle. Par ailleurs, l'OMPI a fourni une contribution à une réunion du Transatlantic Consumer Dialogue (TACD) sur les aspects politiques et idéologiques de la propriété intellectuelle, ainsi qu'à l'analyse du dialogue régional de politique générale sur des questions telles que les incidences bioéthiques des épidémies mondiales et l'interaction entre la propriété intellectuelle, la politique de santé publique et les droits de l'homme, en coordination avec le programme 15. Sur demande, des conseils spécialisés ont également été fournis pour l'élaboration de programmes relatifs aux questions de propriété intellectuelle et de biotechnologie dans plusieurs pays en développement et en transition, ainsi qu'à l'occasion de grandes conférences sur l'activité pharmaceutique et l'économie agricole, de la première grande conférence du CIGGB sur la propriété intellectuelle, des travaux des organismes du système des Nations Unies sur les questions statistiques et d'un atelier sur les approches libres de la biotechnologie.

OBJECTIF **S'assurer que les politiques des pouvoirs publics tiennent dûment compte des questions de propriété intellectuelle aux fins de l'obtention de résultats d'intérêt général.**

RÉSULTATS ESCOMPTÉS	INDICATEURS D'EXÉCUTION
<p>Meilleure compréhension, par les décideurs et le grand public, de l'interface entre la propriété intellectuelle et les politiques des pouvoirs publics.</p>	<p>Publication de documents nationaux d'orientation générale sur la propriété intellectuelle et la politique des pouvoirs publics, qui reflètent le débat international auquel l'OMPI a participé :</p> <p>L'OMPI a travaillé en étroite collaboration avec plusieurs pays en développement et en transition sur des questions concrètes et de politique générale relatives aux sciences de la vie, en s'appuyant sur le retour d'information direct des parties prenantes concernées.</p> <p>La demande des États membres en faveur de contributions directes au renforcement des capacités spécialisées et aux processus de consultations de politique générale s'est accrue.</p> <p>Reconnaissance de la contribution de l'OMPI aux débats et processus internationaux sur la propriété intellectuelle et la politique des pouvoirs publics :</p> <p>Les participants et les organisateurs se sont félicités de la contribution de l'OMPI à une série de processus internationaux, tels que le Comité interinstitutions de l'ONU sur la bioéthique, le CIGGB, l'OMS et le Transatlantic Consumer Dialogue (TACD).</p> <p>L'OMPI a établi le premier projet d'un document d'information sur la propriété intellectuelle et les questions de bioéthique, qui servira de base pour les travaux du Comité interinstitutions de l'ONU sur la bioéthique.</p>
<p>Total des dépenses au titre du programme 5 en 2006 :</p>	<p>63 005 FS</p>

OBJECTIF STRATÉGIQUE II : INTÉGRER LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE AUX POLITIQUES ET PROGRAMMES NATIONAUX DE DÉVELOPPEMENT

PROGRAMME 6. Afrique, pays arabes, Asie et Pacifique, pays d'Amérique latine et des Caraïbes, PMA

45. En 2006, les activités d'assistance technique et de renforcement des capacités de l'OMPI ont été axées sur l'intégration de la propriété intellectuelle aux politiques et programmes nationaux de développement, conformément à l'objectif stratégique II de l'OMPI et compte tenu des objectifs du Millénaire pour le développement.

46. Une réorientation des activités de l'OMPI pour le développement a été entreprise afin de s'adapter à l'évolution de l'environnement national et mondial des droits de propriété intellectuelle, de répondre aux nouvelles aspirations en matière de développement et aux besoins stratégiques des pays en développement, de capitaliser sur l'assistance technique et juridique passée, d'établir des synergies avec d'autres prestataires d'assistance technique dans le domaine de la propriété intellectuelle et d'axer les efforts sur la création, la gestion et l'utilisation de la propriété intellectuelle. Les activités ont continué d'être menées en étroite coopération avec les États membres et les autres organisations intergouvernementales et non gouvernementales. Une attention particulière a été attachée aux besoins spécifiques des PMA.

47. Au cours de la période considérée, le rôle de la propriété intellectuelle au service du développement économique a été globalement mieux compris. Des conseils législatifs ont été fournis aux pays modernisant leur cadre législatif, concernant notamment l'utilisation des options et des éléments de flexibilité prévus par le régime international de la propriété intellectuelle. Plusieurs pays ont intégré la propriété intellectuelle à leurs politiques générales nationales et certaines organisations intergouvernementales ont fait de même dans leurs programmes de travail. Les capacités institutionnelles permettant d'administrer les systèmes de propriété intellectuelle au moyen d'instruments (procédures, méthodes, systèmes et manuels) faisant appel aux techniques de l'information modernes, de gérer les droits de propriété intellectuelle et de fournir des services à valeur ajoutée dans le domaine de la propriété intellectuelle ont également été améliorées.

Afrique

48. La mise en œuvre du programme de travail, couvrant 40 pays, s'est déroulée comme prévu et a donné lieu, dans différents pays, à la réalisation d'audits nationaux de propriété intellectuelle, à l'intégration de la propriété intellectuelle dans les politiques nationales de développement et à l'élaboration de politiques de propriété intellectuelle pour les universités et les instituts de R-D. Cinq pays (Éthiopie, Kenya, Maurice, Nigéria et Ouganda) ont commencé à élaborer une stratégie nationale de propriété intellectuelle. La coopération avec l'Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI) et l'Organisation régionale africaine de la propriété intellectuelle (ARIPO) a été renforcée; la coopération avec les autres organisations intergouvernementales régionales a aussi été intensifiée et les considérations relatives à la propriété intellectuelle sont de plus en plus intégrées à leurs programmes de travail. Compte tenu des ressources disponibles, le programme de travail a été ajusté de manière à porter plus particulièrement sur le renforcement des partenariats à l'intérieur et à l'extérieur de l'Organisation pour mettre en œuvre plus complètement les activités prévues pour l'exercice biennal 2006-2007.

Pays arabes

49. Le programme de travail dans les pays arabes a été renforcé en mettant l'accent sur de nouveaux domaines pertinents de la propriété intellectuelle, tels que la concession de licences, le transfert de technologie et la rédaction des demandes de brevet. La facilitation de la coopération régionale et interrégionale a été privilégiée afin de créer les conditions préalables nécessaires au transfert de technologie national. En outre, un projet pilote tendant à évaluer les besoins des bureaux de droit d'auteur de quatre pays arabes a été entrepris en vue de l'automatisation future de l'enregistrement des droits d'auteur, et plusieurs pays ont lancé des stratégies d'audit de propriété intellectuelle. Les indications géographiques, les appellations d'origine, les produits artisanaux et les dessins et modèles industriels ont fait l'objet d'une attention particulière et des manifestations visant à établir des liens entre les industries et les PME, d'une part, et les centres de recherche et les universités, d'autre part, ont été organisées.

Asie et Pacifique

50. Dans la région Asie et Pacifique, deux projets par pays sur la promotion et la gestion efficace d'un système de propriété intellectuelle (Pakistan) et sur l'assistance à la modernisation du système de la propriété intellectuelle (Bhoutan) ont été menés à bien. Un nouveau programme de renforcement des capacités dans le domaine de la rédaction de demandes de brevet a aussi été mis en œuvre, répondant à un besoin urgent et émergent des pays de la région. Deux études ont été finalisées, l'une sur l'évaluation de la propriété intellectuelle, l'autre sur le transfert de technologie, la propriété intellectuelle et l'efficacité des partenariats université-industrie. Afin d'étendre la portée et la nature des programmes d'assistance technique et de renforcement des capacités dans la région, deux nouveaux accords de coopération ont été conclus (un mémorandum d'accord avec le Gouvernement singapourien et un nouveau fonds fiduciaire entre l'OMPI et le Ministère de la culture et du tourisme de la République de Corée). Une attention accrue a également été attachée à l'assistance technique fournie dans le cadre des plans d'action ciblés et des projets spéciaux par pays, afin d'assurer la cohérence des activités de programme et des politiques, stratégies et objectifs nationaux en matière de développement.

Amérique latine et Caraïbes

51. La prise de conscience dans la région du rôle stratégique de la propriété intellectuelle au service du développement s'est renforcée et plusieurs organisations intergouvernementales, telles que la Communauté des Caraïbes (CARICOM), la Commission économique des Nations Unies pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) et l'Organisation des États des Caraïbes orientales (OECO), ont intégré la propriété intellectuelle à leurs programmes de travail. Cinq pays de la région (Barbade, Brésil, Colombie, Jamaïque et Uruguay) ont entrepris l'élaboration de plans et de politiques stratégiques nationaux de propriété intellectuelle. Un pays a procédé à un audit national de propriété intellectuelle. Huit pays ont bénéficié d'une assistance législative pour la modernisation de leur cadre juridique de propriété intellectuelle. L'OMPI a par ailleurs poursuivi sa contribution à la mise en valeur des ressources humaines pour l'administration des droits de propriété intellectuelle et la mise en œuvre de mécanismes efficaces d'application des droits.

52. La coopération avec les fédérations d'industries, les chambres de commerce, les établissements universitaires et de recherche, en particulier les universités et les PME, s'est poursuivie en vue d'établir des liens et des instruments spécifiques pour la gestion et l'exploitation des actifs de propriété intellectuelle. Dans ce contexte, trois ouvrages sur

l'utilisation du système de la propriété intellectuelle par les PME ont été publiés en Argentine, au Brésil et au Chili, et des études ont été entreprises sur la contribution économique des industries du droit d'auteur et des droits connexes au développement économique national de cinq pays de la région de l'Amérique latine et des Caraïbes.

PMA

53. Pour répondre aux besoins en matière de renforcement des capacités de propriété intellectuelle des PMA, des programmes de formation et de sensibilisation à l'intention des hauts fonctionnaires ont été mis en œuvre sur la propriété intellectuelle et son lien avec la croissance économique et le développement (Bangladesh, République de Corée, Suède et Tanzanie). En coopération avec l'Organisation mondiale du commerce (OMC), des programmes de sensibilisation ont également été organisés sur la propriété intellectuelle et son utilisation aux fins de la promotion du commerce et du développement ainsi que sur les éléments de flexibilité de l'Accord sur les ADPIC. Par ailleurs, des progrès considérables ont été réalisés dans l'élaboration d'un manuel de formation à la concession de licences de technologie pour l'Éthiopie, le Népal, l'Ouganda et la Tanzanie.

54. Le processus d'examen à mi-parcours de la mise en œuvre du programme d'action en faveur des PMA a abouti à l'intégration de la propriété intellectuelle dans les programmes de travail de la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique et de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique. L'établissement de services consultatifs et de centres d'information sur la propriété intellectuelle a débuté au Cambodge, en Éthiopie et en Tanzanie (leur inauguration dans ce pays étant prévue en mars 2007). Des études ont également été entreprises sur le recensement, le catalogage et l'analyse de la viabilité sur le plan de la propriété intellectuelle et des avantages économiques du folklore (Bangladesh et Sénégal), et 13 PMA francophones ont établi des agents de liaison pour les savoirs traditionnels.

OBJECTIF : Aider les pays en développement, dont les PMA, à incorporer des considérations de propriété intellectuelle dans leurs politiques, stratégies et plans d'action nationaux et régionaux en matière de développement et à optimiser leur infrastructure de propriété intellectuelle au service d'un développement économique, social et culturel durable.

RÉSULTATS ESCOMPTÉS	INDICATEURS D'EXÉCUTION
<p>Intégration accrue de la propriété intellectuelle dans les politiques de développement.</p>	<p>Reconnaissance explicite de l'appui et de la contribution de l'OMPI aux initiatives prises pour formuler des politiques tendant à intégrer les préoccupations de propriété intellectuelle dans les stratégies nationales de développement :</p> <p>De nombreuses activités ont été mises en œuvre concernant l'élaboration de politiques d'intégration des questions de propriété intellectuelle dans les stratégies de développement nationales, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Conférence ministérielle des pays africains de langue officielle portugaise (PALOP); – Réunion ministérielle sur la propriété intellectuelle pour les pays des Caraïbes;

<p>Meilleure perception, par les décideurs et les groupes d'utilisateurs des PMA ainsi que par les organisations internationales, sous-régionales et régionales, de la propriété intellectuelle et de sa contribution au développement.</p>	<ul style="list-style-type: none"> – Forum de haut niveau sur la politique et la stratégie en matière de propriété intellectuelle (Asie et Pacifique); – Séminaire international sur l'utilisation stratégique de la propriété intellectuelle aux fins du développement économique et social (Asie et Pacifique); – Réunion régionale des directeurs d'offices de propriété intellectuelle (Amérique latine et Caraïbes); – Séminaire régional sur les négociations internationales relatives à la propriété intellectuelle (Asie et Pacifique); – Ateliers et séminaires nationaux sur les questions suivantes : élaboration de politiques de propriété intellectuelle et création d'offices de propriété intellectuelle et de transfert de technologie dans le secteur tertiaire et les instituts de R-D (Afrique); élaboration de stratégies de propriété intellectuelle; la propriété intellectuelle à l'intention des ambassadeurs et des diplomates (Afrique, pays arabes); établissement d'une politique et d'une stratégie nationales de propriété intellectuelle (Asie et Pacifique); le programme d'action de Doha et ses incidences pour les PMA; et politiques en matière de propriété intellectuelle, de science, de technologie et d'innovation; – Session de l'Académie sur la propriété intellectuelle et le développement national (Afrique); – Stage d'une délégation gouvernementale pour l'élaboration d'une stratégie nationale en matière de propriété intellectuelle (Amérique latine et Caraïbes); – Missions d'experts ou de consultants pour renforcer le rôle de la propriété intellectuelle dans les politiques de développement et pour élaborer des stratégies nationales de propriété intellectuelle. <p>Plusieurs pays (nombre visé : huit) procèdent à un inventaire national de propriété intellectuelle et mettent en place un programme de sensibilisation à la propriété intellectuelle ou une politique nationale de développement intégrant la propriété intellectuelle :</p> <p>Des audits de propriété intellectuelle ont été entrepris dans 20 pays africains et dans d'autres pays dans d'autres régions. Certains de ces pays sont en train d'élaborer des stratégies nationales de propriété intellectuelle.</p> <p>Les programmes de promotion de la propriété intellectuelle ci-après ont notamment été lancés avec l'assistance de l'OMPI : Atelier interrégional sur la propriété intellectuelle et la sensibilisation du public (Asie et Pacifique); séminaire de sensibilisation à la propriété intellectuelle à l'intention des chercheurs camerounais; réunion organisée par l'Institut arabe de science et de technologie (pays arabes); conception d'une série d'émissions de radio sur la propriété intellectuelle, et conception et production de l'instrument multimédias de promotion de la propriété intellectuelle pour le secteur de la création des Caraïbes (Amérique latine et Caraïbes).</p> <p>L'assistance de l'OMPI dans le cadre des programmes de sensibilisation et de prise en considération de la propriété intellectuelle dans les politiques nationales de développement</p>
--	---

<p>Législation de la propriété intellectuelle actualisée à l'appui des objectifs du développement.</p>	<p>a notamment donné lieu aux événements suivants : congrès international sur la propriété intellectuelle; séminaires nationaux sur la propriété intellectuelle, la science, la technologie, les politiques d'innovation et les questions de propriété intellectuelle à l'intention de représentants des médias et sur la propriété industrielle à l'intention des universités; séminaires à l'intention du corps judiciaire et des juristes; atelier sur l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies de sensibilisation à la propriété intellectuelle à l'intention des PMA, l'accent étant mis sur l'invention et l'innovation; missions d'experts et de consultants, notamment auprès du Comité de coordination des centres de recherche industrielle des pays arabes et de l'Académie de recherche scientifique et de technologie de l'Égypte; et voyages d'étude sur les mesures de politique générale et les techniques de gestion aux fins de l'utilisation stratégique de la propriété intellectuelle.</p> <p>Des documents de sensibilisation du public à la propriété intellectuelle ont été réalisés; les brochures à l'intention des offices de propriété intellectuelle et d'autres publications ont été adaptées.</p> <p>Trente PMA africains et 12 PMA d'Asie et du Pacifique ont bénéficié de manifestations générales de sensibilisation à la propriété intellectuelle.</p> <p>Incorporation de considérations de propriété intellectuelle dans les programmes de travail de plusieurs (nombre visé : huit) organisations sous-régionales, régionales et internationales compétentes :</p> <p>Les organisations ci-après ont notamment intégré les considérations de propriété intellectuelle dans leurs programmes de travail : Coopération économique Bangladesh, Bhoutan, Inde, Myanmar, Népal, Sri Lanka et Thaïlande (BIMST-EC); Communauté de l'Afrique de l'Est (CAE), Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA), Union africaine (UA), Commission économique pour l'Afrique (CEA), OAPI, ARIPO, Conférence ministérielle des pays de langue officielle portugaise (PALOP), Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NOPADA), Ligue des États arabes (LEA), Conseil de coopération du Golfe (CCG), Conseil de l'Unité économique arabe (CUEA), Organisation de la Conférence islamique (OCI), Organisation islamique pour l'éducation, les sciences et la culture (ISESCO), Association sud-asiatique de coopération régionale (SAARC), Association des nations d'Asie du Sud-Est (ANASE), Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), Organisation des États des Caraïbes orientales (OECS), Communauté des Caraïbes (CARICOM), ONU (Haut-Représentant des Nations Unies pour les pays les moins avancés, les pays enclavés et les pays insulaires en développement) et OMC.</p> <p>Une législation de propriété intellectuelle modernisée dans plusieurs pays en développement (nombre visé : 10), conforme aux traités internationaux pertinents et tenant compte des conseils de l'OMPI :</p> <p>Modernisation de la législation de propriété industrielle de six pays;</p> <p>Modernisation de la législation sur le droit d'auteur et les droits</p>
---	--

Infrastructure de propriété intellectuelle plus performante dans les pays en développement et les PMA.

connexes de huit pays;

En outre, 18 pays ont bénéficié de l'assistance de l'OMPI pour la révision de leur législation de propriété intellectuelle.

Plusieurs offices de propriété intellectuelle (nombre visé : 8) appliquent des procédures administratives révisées tenant compte des conseils de l'OMPI :

Plus de 30 offices de propriété intellectuelle de toutes les régions ont mis en œuvre des procédures administratives nouvelles ou révisées.

Du matériel et une assistance ont été fournis pour l'installation d'un logiciel de gestion dans les offices de propriété industrielle et les sociétés de gestion collective.

Les activités de renforcement des capacités informatiques ci-après ont été organisées, notamment pour l'amélioration des procédures opérationnelles : Atelier sur l'automatisation des offices de propriété intellectuelle et la création de bases de données de propriété intellectuelle; cours de formation à l'utilisation de l'informatique dans l'administration de la propriété intellectuelle; réunions régionales sur l'automatisation de la propriété intellectuelle; mise en œuvre d'un manuel sur les demandes de brevet (conjointement avec l'OEB et des fonds fiduciaires (Espagne)), la CIB et l'administration du droit d'auteur et des droits connexes.

Planification et coordination conjointes d'activités avec les administrations nationales de propriété intellectuelle et d'autres entités (OEB, Office espagnol des brevets et des marques (OEPM), etc.), notamment pour le projet LATIPAT visant à créer un site commun pour la publication en ligne des documents de brevet en espagnol et en portugais des pays d'Amérique latine.

Une formation a été dispensée sur les services d'information en matière de brevets, l'utilisation de l'information technique contenue dans les documents de brevet, le PCT et les systèmes de Madrid et de La Haye.

Une assistance a également été fournie à certains offices sur l'examen quant au fond des demandes de brevet.

Des progrès ont été réalisés dans l'établissement de services consultatifs de propriété intellectuelle et d'un centre d'information dans deux PMA d'Afrique et d'Asie.

Le manuel sur le traitement des demandes de brevet dans les pays d'Amérique centrale a été achevé et adopté par les offices de propriété intellectuelle concernés.

Une capacité administrative de protection et d'application des droits de propriété intellectuelle renforcée dans au moins 10 pays :

Des activités ont été mises en œuvre pour renforcer les capacités de protection et d'application des droits de propriété intellectuelle dans toutes les régions : séminaires de haut niveau sur l'application des droits de propriété intellectuelle; séminaires sous-régionaux et nationaux à l'intention des magistrats et des avocats; réunions régionales et sous-régionales à l'intention du corps judiciaire et sur la documentation et les mécanismes d'accès aux décisions juridiques et administratives; séminaires nationaux sur la contrefaçon de médicaments et la lutte contre le piratage des œuvres littéraires et artistiques, l'application du droit d'auteur

<p>Meilleure exploitation du système de la propriété intellectuelle dans les pays en développement.</p> <p>Création, gestion et exploitation d'actifs de propriété intellectuelle générateurs d'investissements, d'emplois et de recettes au niveau national.</p> <p>Transformation de connaissances et d'avantages comparatifs, notamment des savoirs traditionnels et du</p>	<p>et des droits connexes, la gestion collective et la protection du droit d'auteur dans l'industrie de l'édition; séminaires sur le rôle des tribunaux de propriété intellectuelle dans l'application des droits; réunions nationales à l'intention des juges et des fonctionnaires de police et des douanes et sur la concession de droits de propriété intellectuelle sous licence; colloque régional conjoint OMPI/CISAC à l'intention du corps judiciaire sur le droit d'auteur et les droits connexes; séminaire national OMPI/IFRRO en Indonésie; voyages d'étude sur les brevets, les marques, le droit d'auteur et les douanes.</p> <p>Des plans d'action, des mécanismes et des programmes d'appui sont mis en place dans des pays en développement :</p> <p>Formulation de principes directeurs pour l'élaboration de politiques de propriété intellectuelle à l'intention des universités et des instituts de R-D au Nigéria (NOTAP).</p> <p>Séminaires, ateliers, colloques et tables rondes sous-régionaux et régionaux sur les questions suivantes : promotion de la coopération université-industrie par le transfert de technologie et les transactions de propriété intellectuelle (Asie et Pacifique); gestion de la technologie aux fins de la promotion du transfert de technologie et des transactions de propriété intellectuelle (Asie et Pacifique); valorisation de la médecine et de la pharmacopée traditionnelles (Afrique); la gestion de l'image de marque et le système de Madrid (Asie et Pacifique); mise en œuvre du système de Madrid dans les pays en développement : enjeux et avantages (Chine); entreprises fondées sur le droit d'auteur : paternité, édition et accès aux savoirs (Sri Lanka); et utilisation et protection des œuvres dans l'industrie des médias : les productions multimédias dans l'environnement numérique (Asie et Pacifique).</p> <p>Mise au point d'une étude sur l'utilisation du système de la propriété intellectuelle par le PME au Brésil.</p> <p>Réunions régionales organisées conjointement avec d'autres entités sur la gestion de la propriété intellectuelle dans les industries de l'édition et l'utilisation du système de la propriété intellectuelle parmi les PME du secteur du commerce agroalimentaire.</p> <p>Définition de critères permettant d'évaluer l'efficacité du système de la propriété intellectuelle dans les pays en développement :</p> <p>Les travaux préparatoires de cette activité ont débuté à la fin de 2006.</p> <p>Augmentation du nombre de demandes de brevet, marque ou dessin ou modèle industriel déposées dans le pays et pourcentage global des demandes émanant de créateurs, d'entreprises et d'organismes de R-D nationaux dans les pays en développement et les PMA :</p> <p>Statistiques non disponibles.</p> <p>Constatation d'avantages comparatifs dans des produits fondés sur la propriété intellectuelle :</p> <p>Assistance à l'ARIPO et à l'OAPI pour l'élaboration et l'adoption d'un traité sur les savoirs traditionnels et les expressions du folklore.</p>
---	--

<p>folklore, en produits et services offerts sur les marchés nationaux et internationaux.</p>	<p>Projet pilote sur les indications géographiques dans quatre pays africains.</p> <p>Séminaires, ateliers et rencontres aux niveaux national, régional et interrégional sur les questions suivantes : nouveaux instruments de diffusion des savoirs et de promotion de l'innovation et de la créativité; savoirs traditionnels, expressions culturelles traditionnelles et ressources génétiques (Asie et Pacifique); utilisation du système de la propriété intellectuelle aux fins de la protection, de l'évaluation et de l'exploitation commerciale sur les marchés national et d'exportation des produits dans le cadre du projet "un village, un produit" ("One Tambon-One Product – OTOP"); femmes, propriété intellectuelle et artisanat; et rôle de la propriété intellectuelle dans la protection et la commercialisation des savoirs traditionnels, des expressions culturelles traditionnelles et du folklore pour les communautés autochtones et les femmes.</p> <p>Lancement d'une étude nationale sur la création et la gestion d'actifs de propriété intellectuelle dans le domaine des produits de beauté et mise au point définitive d'études sur le recensement, l'enregistrement et l'analyse de l'utilisation économique du folklore (Bangladesh et Sénégal).</p> <p>Des coordonnateurs pour les savoirs traditionnels ont été désignés dans 13 PMA francophones.</p>
<p>Total des dépenses au titre du programme 6 en 2006 : 15 579 611 FS</p>	

PROGRAMME 7. Certains pays d'Europe et d'Asie

55. En 2006, ce programme a continué d'être axé sur le renforcement de l'utilisation effective des systèmes de propriété intellectuelle dans certains pays d'Europe et d'Asie. Les activités ont été concentrées sur la mise en valeur des ressources humaines, la sensibilisation et la coopération régionale et internationale.

56. La coopération s'est en particulier poursuivie avec neuf pays pour l'élaboration et la mise en œuvre de plans d'action ciblés par pays, six programmes de coopération bilatérale et deux mémorandums d'accord, visant à aider les autorités nationales à assurer une gestion et une utilisation plus efficaces des systèmes de propriété intellectuelle.

57. Dix pays de la région étant devenus membres de l'Union européenne (UE) le 1^{er} mai 2004, et deux autres le 1^{er} janvier 2007, l'OMPI a poursuivi la coordination de son assistance technique sur les questions relatives à la propriété intellectuelle avec l'UE. Dans le cadre de cette coopération, l'OMPI a fourni des contributions à des manifestations nationales organisées et financées par le Bureau d'information sur l'assistance technique (TAIEX) relevant de la direction générale "Élargissement" de la Commission européenne en Croatie, en Hongrie, à Malte, en Pologne, en Roumanie et en Slovaquie. Par ailleurs, l'OMPI a apporté un soutien actif à une campagne de promotion et de protection des droits de propriété intellectuelle organisée par le Gouvernement bulgare et la Commission européenne en mai 2006, à l'occasion de l'adhésion prochaine de la Bulgarie à l'UE.

58. L'OMPI a aussi poursuivi sa coopération avec l'Organisation européenne des brevets (OEB) dans le cadre de la mise en œuvre du programme d'assistance communautaire pour la reconstruction, le développement et la stabilisation (CARDS) couvrant l'assistance technique

et financière fournie par l'UE aux pays des Balkans occidentaux. À cet égard, l'OMPI a participé à une réunion de consultation sur le calendrier 2006 du programme CARDS et à deux réunions du comité de coordination.

59. La collaboration s'est également poursuivie avec plusieurs organisations actives dans la région, telles que l'OEB, l'Office eurasiens des brevets (OEAB), l'Assemblée interparlementaire des États membres de la CEI, l'Office de la marque communautaire (OHMI), le Bureau hongrois pour la protection des droits d'auteur (ARTISJUS), la Confédération internationale des sociétés d'auteurs et compositeurs (CISAC) et le Cedars-Sinai Medical Research Center (États-Unis d'Amérique).

60. Pour promouvoir la créativité et l'innovation, plusieurs prix ont été décernés à des inventeurs, des créateurs et des entreprises innovantes en Azerbaïdjan, au Bélarus, en Bulgarie, en Fédération de Russie, au Kirghizistan, en Lettonie, en Lituanie, en Ouzbékistan et en Pologne.

OBJECTIF : Renforcer la capacité de certains pays d'Europe et d'Asie à exploiter pleinement le système de la propriété intellectuelle au service du développement économique, social et culturel national.

RÉSULTATS ESCOMPTÉS	INDICATEURS D'EXÉCUTION
<p>Rôle accru de la propriété intellectuelle dans le développement des politiques nationales, grâce à une meilleure utilisation du système de la propriété intellectuelle à l'appui des objectifs de politique générale nationaux.</p> <p>Meilleure conformité des lois nationales avec les normes ou tendances internationales pertinentes; augmentation du nombre de parties contractantes des traités administrés par l'OMPI et du degré de mise en œuvre de ces traités.</p> <p>Efficacité accrue des administrations nationales chargées de la propriété intellectuelle.</p>	<p>Reconnaissance explicite de l'appui et de la contribution de l'OMPI à la formulation de stratégies nationales de propriété intellectuelle et d'orientations de politique générale dans plusieurs pays :</p> <p>L'OMPI a contribué à l'élaboration d'une stratégie nationale pour le développement du système de propriété intellectuelle en Croatie pour la période 2005-2010.</p> <p>Reconnaissance explicite de la contribution de l'OMPI à la rédaction ou révision de lois et règlements nationaux de propriété intellectuelle dans plusieurs pays :</p> <p>L'OMPI a fourni un avis juridique sur la législation sur le droit d'auteur du Turkménistan et a formulé des observations sur le projet de loi macédonienne visant à incorporer la directive 98/44 du Conseil européen et du Parlement européen relative à la protection juridique des inventions biotechnologiques et a aidé à la rédaction de la nouvelle loi de l'Arménie sur les brevets.</p> <p>En 2006, huit pays ont ratifié des traités administrés par l'OMPI et 15 pays ont adhéré à de tels traités, et le Gouvernement monténégrin a déclaré que 16 traités continuaient d'être applicables à l'égard du territoire de la République du Monténégro.</p> <p>Gain d'efficacité dans la délivrance de titres de propriété intellectuelle, grâce à l'automatisation des procédures dans au moins cinq administrations de la propriété intellectuelle supplémentaires :</p> <p>Trois pays ont renforcé l'informatisation des opérations de leur</p>

<p>Des organismes de R-D, établissements d'enseignement, universités et chambres du commerce et de l'industrie mieux à même d'identifier, d'exploiter et de gérer leurs droits de propriété intellectuelle.</p> <p>Renforcement de la gestion collective du droit d'auteur et des droits connexes.</p> <p>Meilleure perception et vision plus positive de la propriété intellectuelle dans le public.</p>	<p>office de propriété intellectuelle (Albanie, Azerbaïdjan et Serbie).</p> <p>Meilleure capacité de service public dans plusieurs administrations nationales de la propriété intellectuelle (nombre visé : 10) :</p> <p>Les administrations nationales de propriété intellectuelle ont renforcé leurs infrastructures et accru leur efficacité grâce à des programmes de coopération (Azerbaïdjan, Bélarus, Fédération de Russie, Kazakhstan, Kirghizistan et Roumanie), deux mémorandums d'accord (Lettonie et Slovaquie) et un plan d'action ciblé par pays (Israël).</p> <p>Nombre de nouveaux services de la propriété intellectuelle créés par des organismes de R-D, établissements d'enseignement et chambres locales du commerce et de l'industrie :</p> <p>Avec l'assistance de l'Initiative de l'OMPI en faveur des universités, de nouvelles unités ont été créées et 25 coordonnateurs pour les questions de propriété intellectuelle ont été désignés dans les établissements universitaires de 16 pays de la région. En outre, 13 agents de liaison ont été désignés dans les administrations nationales chargées de la propriété intellectuelle afin d'assurer le contact avec les coordonnateurs pour les questions de propriété intellectuelle.</p> <p>Trois universités et trois organismes de R-D se seront dotés de principes directeurs sur la propriété intellectuelle :</p> <p>Plusieurs institutions ont indiqué que des principes directeurs en matière de propriété intellectuelle avaient été publiés.</p> <p>Reconnaissance explicite de la contribution de l'OMPI à la création ou modernisation d'organisations de gestion collective :</p> <p>L'OMPI a contribué à la modernisation des organismes de gestion collective du droit d'auteur et des droits connexes en Arménie, au Moldova et en Ukraine.</p> <p>L'OMPI a également contribué à l'utilisation de la version russe du logiciel AFRICOS en Arménie, en Azerbaïdjan, au Bélarus, en Géorgie, au Kazakhstan, au Kirghizistan, au Moldova, en Ouzbékistan et en Ukraine.</p> <p>20 publications, études ou programmes d'étude élaborés sur mesure pour le pays destinataire, tenant compte des conseils et reflétant le contenu des publications de l'OMPI :</p> <p>Plusieurs publications de l'OMPI ont été adaptées et traduites en langues nationales.</p>
<p>Total des dépenses au titre du programme 7 en 2006 :</p>	<p>2 332 463 FS</p>

PROGRAMME 8. Modernisation des institutions de propriété intellectuelle

61. En réponse aux demandes des pays en développement, des pays les moins avancés et des pays en transition, une assistance à la modernisation des opérations a été fournie à 40 administrations de propriété intellectuelle de toutes les régions en 2006. Cette assistance a porté sur tous les aspects de la modernisation des opérations, l'accent étant toutefois mis sur la rationalisation et la simplification des procédures, la mise en œuvre de systèmes d'automatisation personnalisés, la création de bases de données de propriété intellectuelle (registres électroniques) et le renforcement des capacités.

62. Par ailleurs, des évaluations ont été entreprises dans des administrations où des systèmes d'automatisation avaient été mis en œuvre plus d'un an auparavant, afin de déterminer l'efficacité, l'incidence et la viabilité de l'assistance fournie. Des enseignements importants ont été tirés et les prochaines activités d'assistance seront ajustées en conséquence (davantage axées sur le suivi et le renforcement des capacités). Ces évaluations ont également souligné les enjeux cruciaux que représentait pour ces administrations elles-mêmes l'utilisation optimale de l'aide fournie par l'OMPI et montré que le niveau de réussite dépendait autant de la qualité de l'assistance que de la contribution attendue de l'administration bénéficiaire.

OBJECTIF : Accroître l'efficacité des activités d'enregistrement de titres de propriété intellectuelle grâce à la simplification et à l'automatisation des procédures internes.

RÉSULTATS ESCOMPTÉS	INDICATEURS D'EXÉCUTION
<p>Efficacité accrue du traitement grâce à un recours plus marqué aux techniques de l'information de la part des institutions de propriété intellectuelle.</p>	<p>Réduction/élimination du retard dans le traitement des demandes d'enregistrement de titres de propriété intellectuelle dans 34 offices de propriété industrielle :</p> <p>Les retards dans le traitement des demandes de droits de propriété intellectuelle ont été réduits dans 30 offices de propriété industrielle (quatre en Asie et Pacifique, huit en Afrique, six dans des pays arabes, neuf en Amérique latine et dans les Caraïbes et trois dans certains pays d'Europe et d'Asie) grâce à la diminution des délais de traitement et à la poursuite de l'augmentation du nombre de dossiers traités par examinateur et par mois.</p> <p>Meilleure gestion des titres de propriété intellectuelle et des dossiers y relatifs, et recherche efficace à l'aide d'instruments électroniques dans 34 offices de propriété industrielle :</p> <p>L'administration des titres de propriété intellectuelle par des moyens électroniques a été améliorée dans 30 offices de propriété industrielle (procédures simplifiées; recherche et examen accélérés; diffusion plus rapide de l'information en matière de propriété intellectuelle grâce à la production automatique de bulletins officiels, de notifications, etc.).</p> <p>Création de bases de données électroniques et saisie des dossiers antérieurs dans 34 institutions de propriété intellectuelle :</p> <p>Des bases de données sur les marques et les brevets ont été créées dans 30 offices de propriété intellectuelle et la saisie des précédents enregistrements sur papier a été achevée dans certains offices et se poursuit dans d'autres.</p>

<p>Accès à de nouvelles séries de données relatives à la propriété intellectuelle grâce à la création d'un registre électronique des actifs de propriété intellectuelle dans les pays en développement.</p> <p>Utilisation de moyens de communication électroniques pour les activités relatives aux traités d'enregistrement de l'OMPI.</p> <p>Utilisation accrue du WIPOnet.</p>	<p>Réduction du temps et des erreurs dans la répartition des redevances, au sein de huit organismes de gestion collective :</p> <p>Amélioration de l'efficacité de la répartition des redevances dans quatre organismes de gestion collective (trois en Afrique et un dans certains pays d'Europe et d'Asie) grâce à la réduction des délais de traitement, une plus grande précision des données et le passage progressif du traitement manuel au traitement automatisé.</p> <p>34 institutions de propriété intellectuelle transmettent leurs données relatives à la propriété intellectuelle à un registre central sur le WIPOnet :</p> <p>Les aspects juridiques, financiers et techniques de la tenue à jour des données nationales de propriété intellectuelle dans un registre central sont à l'étude.</p> <p>34 institutions de propriété intellectuelle utilisent le registre des actifs de propriété intellectuelle pour améliorer l'examen des demandes d'enregistrement de titres de propriété intellectuelle :</p> <p>Grâce à l'établissement de bases de données sur les marques et les brevets, 30 offices de propriété intellectuelle ont amélioré la recherche et l'examen des demandes. Plus leurs bases de données sont complètes et fiables, plus leurs recherches sont de qualité et moins ils utilisent manuellement les registres sur papier.</p> <p>De nouveaux offices de propriété industrielle se lancent dans la communication électronique avec l'OMPI en ce qui concerne l'Arrangement de Madrid et de nouveaux offices récepteurs du PCT se lancent dans la communication électronique avec l'OMPI :</p> <p>Trois offices de propriété industrielle ont été en mesure de télécharger par voie électronique les marques internationales dans le cadre du système de Madrid, ce qui permet de réduire les délais, les coûts et le travail manuel nécessaire pour saisir les données à partir des enregistrements sur papier.</p> <p>Un plus grand nombre d'institutions de propriété intellectuelle publient leur site Web sur le WIPOnet :</p> <p>La tendance générale pour les offices de propriété intellectuelle est à l'hébergement de leurs sites Web sur les serveurs de leur ministère ou autre administration compétente, voire dans leurs propres locaux, dans le cadre du processus d'appropriation par les pays.</p> <p>Accroissement de l'utilisation particulière des services du WIPOnet aux fins de la propriété intellectuelle par les institutions de propriété intellectuelle :</p> <p>De même que pour les sites Web mentionnés ci-dessus, la tendance générale pour les offices de propriété intellectuelle est d'avoir leurs propres services de messagerie électronique et autres services Internet, dans le cadre du processus d'appropriation par les pays.</p>
<p>Total des dépenses au titre du programme 8 en 2006 :</p>	<p>1 999 418 FS</p>

PROGRAMME 9. Gestion collective du droit d'auteur et des droits connexes

63. Les activités entreprises dans le cadre de ce programme ont été menées en étroite coopération avec les programmes 6 et 7 et en coordination avec des ONG partenaires, telles que la Confédération internationale des sociétés d'auteurs et compositeurs (CISAC), la Fédération internationale des organismes gérant les droits de reproduction (IFRRO), les organisations européennes d'artistes interprètes (AEPO-ARTIS) et le Conseil des sociétés pour la gestion des droits des artistes interprètes ou exécutants (SCAPR).

64. Plusieurs pays ont mis à jour leur législation dans le domaine du droit d'auteur et des droits connexes conformément aux traités Internet de l'OMPI (WCT et WPPT), facilitant ainsi la création d'organismes de gestion collective et l'utilisation de techniques numériques dans leurs opérations. Dans ce contexte, l'OMPI a fourni une assistance à plusieurs pays en développement pour la création ou le renforcement d'organismes de gestion collective dans le domaine du droit d'auteur et des droits connexes.

65. Dans le cadre du développement régional des Caraïbes, les buts et les stratégies du Caribbean Copyright Link (CCL) ont été révisés afin d'améliorer la répartition des redevances aux sociétés affiliées, de préciser le rôle du CCL en tant que service d'appui et de faciliter l'accès à d'autres bases de données régionales et internationales. À cet effet, une série de mesures relatives à l'utilisation du logiciel SGS (Sistema de gestión de Sociedades) de la Société générale des auteurs et éditeurs (SGAE) d'Espagne, a été prise pour optimiser et simplifier certaines fonctions.

66. Outre le renforcement des sociétés existantes, la nécessité pour les autres pays de créer des sociétés de gestion collective et d'adhérer au CCL a été l'un des objectifs dans cette région. Pour compléter l'analyse ayant abouti à l'établissement du CCL, l'OMPI a fait réaliser une étude sur la possibilité de créer des organismes de gestion collective administrant des droits sur des types d'objets multiples (organismes de gestion collective multidisciplinaires) dans les pays en développement. L'étude a porté en particulier sur les questions relatives aux petits territoires où un organisme multidisciplinaire pourrait être plus rentable que plusieurs organismes de gestion collective pour les différentes catégories d'œuvres.

67. L'OMPI a aussi contribué et participé, le cas échéant, à plusieurs réunions nationales, régionales et sous-régionales sur le droit d'auteur et les droits connexes, au cours desquelles la gestion collective occupait une place centrale.

68. Il est apparu nécessaire d'actualiser le logiciel Africos pour le mettre en conformité avec les règles et normes internationales (notamment celles établies par la CISAC) et assurer l'accès aux bases de données internationales, qui sont un élément crucial de la documentation dont les organismes de gestion collective ont besoin pour la répartition des redevances. En outre, tout organisme de gestion collective nouvellement créé devrait bénéficier d'une formation appropriée à l'utilisation du logiciel.

69. L'OMPI a suivi attentivement les faits survenus récemment au sein de l'Union européenne par suite des recommandations de la Commission européenne, et notamment les conséquences pour les sociétés d'auteurs européenne existantes de la Recommandation relative à la gestion collective transfrontière du droit d'auteur et des droits voisins adoptée le 18 octobre 2005.

70. Un accord de coopération type entre l'OMPI et les ONG chargées de la protection des artistes interprètes ou exécutants et de l'établissement d'une infrastructure appropriée pour les sociétés représentant les artistes dans les pays en développement en particulier a été rédigé sur le modèle de ceux conclus avec la CISAC et l'IFRRO. Ces accords, une fois signés, faciliteront l'échange d'information, l'organisation de programmes de formation, la création et le renforcement d'organismes de gestion collective, la rationalisation des procédures d'échange de documents entre les sociétés représentant les artistes interprètes ou exécutants et l'accès aux bases de données et systèmes internationaux.

71. Enfin, le quatrième cours de formation destiné aux organisations représentant les artistes interprètes ou exécutants de l'Amérique latine a été organisé. Il a débouché sur la création d'organismes de gestion collective pour les artistes interprètes ou exécutants au Costa Rica et au Panama. L'OMPI a également participé à des réunions organisées par des ONG et facilité, avec le concours de la Société des auteurs dans les arts graphiques et plastiques (ADAGP), la création d'une société dans le domaine des arts visuels en République dominicaine.

OBJECTIF : Renforcer les structures de gestion collective du droit d'auteur et des droits connexes.

RÉSULTATS ESCOMPTÉS	INDICATEURS D'EXÉCUTION
<p>Mise en œuvre de stratégies mondiales pour l'amélioration des connaissances en matière de gestion du droit d'auteur et des droits connexes.</p> <p>Amélioration du fonctionnement des organismes de gestion du droit d'auteur et des droits connexes existants, y compris intégration des technologies numériques dans leurs activités.</p> <p>Création d'organismes de gestion du droit d'auteur et des droits connexes facilitée.</p>	<p>Douze initiatives communes entreprises en coopération avec la CISAC et l'IFRRO à l'intention des membres de conseils d'administration et des directeurs d'organismes de gestion des droits :</p> <p>Plusieurs séminaires ont été organisés aux niveaux national et régional, en conjonction avec les programmes 6 et 7 et en coopération avec la CISAC et l'IFRRO.</p> <p>Dix bases de données et systèmes nationaux et régionaux seront créés et mis en place pour une gestion plus efficace des droits :</p> <p>En Argentine, l'élaboration d'un cadre juridique et d'un système approprié pour la création d'un organisme de gestion collective pour les arts visuels a été entreprise.</p> <p>Six nouveaux organismes de gestion du droit d'auteur et des droits connexes dans le monde :</p> <p>Établissement d'organismes de gestion collective au Costa Rica, au Panama et en République dominicaine.</p> <p>Une nouvelle orientation pour le Caribbean Copyright Link (CCL) a été facilitée en coopération avec la CISAC et la Société générale des auteurs et éditeurs (SGAE) d'Espagne.</p>
<p>Total des dépenses au titre du programme 9 en 2006 :</p>	<p>149 802 FS</p>

PROGRAMME 10. Application des droits de propriété intellectuelle

72. Au cours de la période considéré, les travaux se sont poursuivis en vue de promouvoir et d'appuyer un dialogue international équilibré sur les questions d'application des droits de propriété intellectuelle, l'OMPI jouant un rôle moteur dans la coordination des activités en la

matière au niveau international. Le Comité consultatif sur l'application des droits (ACE) a tenu sa troisième session et ses membres se sont une nouvelle fois félicités du rôle joué par cet organe en tant qu'instance de dialogue internationale. Les délibérations constructives ont permis d'arrêter un thème à examiner à la quatrième session du comité, à savoir la coordination et la coopération aux niveaux international, régional et national dans le domaine de l'application des droits. Par ailleurs, en 2006, l'OMPI a pris la présidence du Comité directeur du Congrès mondial sur la lutte contre la contrefaçon. Une étroite coopération a eu lieu avec les coorganisateur du Congrès, à savoir Interpol et l'Organisation mondiale des douanes (OMD), ainsi qu'avec les organisations participantes, à savoir l'Association internationale pour les marques (INTA), la Chambre de commerce internationale (CCI), l'International Security Management Association (ISMA) et la Global Business Leaders Alliance Against Counterfeiting (GBLAAC), pendant les préparatifs du Congrès régional pour l'Europe orientale et l'Asie centrale sur la lutte contre la contrefaçon tenu à Bucarest en 2006 et du troisième Congrès mondial sur la lutte contre la contrefaçon et le piratage accueilli par l'OMPI à Genève en 2007. L'OMPI a également participé aux travaux de l'International Medical Products Anti-Counterfeiting Taskforce (IMPACT) de l'OMS. Par ailleurs, la coopération a été renforcée avec le Groupe d'experts des droits de propriété intellectuelle du G8, qui a fait de l'application de ces droits une priorité en 2006, au cours de deux réunions d'experts de la propriété intellectuelle tenues à Moscou et du Sommet du G8 à Saint-Petersbourg. Cette coopération devrait se poursuivre en 2007 lors du prochain Sommet du G8 à Heiligendamm (Allemagne).

73. L'OMPI a également vu reconnaître expressément sa contribution aux aspects juridiques d'une étude de l'OCDE sur les incidences économiques de la contrefaçon et du piratage et ses commentaires sur les aspects de propriété intellectuelle du Rapport explicatif sur la Convention de La Haye sur les accords d'élection de for.

74. Un appui et des contributions ont aussi été fournis pour l'élaboration d'approches stratégiques d'application des droits de propriété intellectuelle dans trois sous-régions et deux États membres supplémentaires. Par ailleurs, l'OMPI a participé à la mise au point définitive des chapitres relatifs à l'application des droits de projets de loi dans deux autres États membres.

75. Enfin, la formation des fonctionnaires chargés de l'application des lois s'est poursuivie dans les États membres. Le comité sur l'application des droits a expressément reconnu ces travaux.

OBJECTIF : Aider les États membres à renforcer leurs systèmes et leurs infrastructures d'application des droits de propriété intellectuelle et favoriser et stimuler des débats politiques éclairés au niveau international.

RÉSULTATS ESCOMPTÉS	INDICATEURS D'EXÉCUTION
<p>Faire de l'application des droits de propriété intellectuelle une préoccupation mondiale commune et une priorité devant faire l'objet d'un dialogue politique international intense et équilibré.</p>	<p>Lors des sessions annuelles du Comité consultatif sur l'application des droits, identification de questions d'intérêt commun sur le plan mondial en matière d'application des droits de propriété intellectuelle, débouchant sur des conclusions du président acceptées de tous :</p> <p>À la troisième session de l'ACE, en mai, les travaux du comité en tant qu'instance d'échange de vues sur les questions relatives à l'application des droits ont été particulièrement</p>

<p>Intégrer les questions de propriété intellectuelle dans des accords internationaux et régionaux et des instruments non contraignants.</p> <p>Mettre en œuvre des systèmes d'application efficaces des droits de propriété intellectuelle aux niveaux national, régional ou sous-régional.</p>	<p>soulignés.</p> <p>Des questions d'intérêt commun ont été recensées et récapitulées dans les conclusions du président (paragraphe 8 à 11 du document WIPO/ACE/3/17).</p> <p>Les membres du comité se sont entendus sur le thème de sa quatrième session, à savoir un échange de vues sur la coordination et la coopération aux niveaux international, régional et national dans le domaine de l'application des droits.</p> <p>Nouveaux partenariats stratégiques et nouvelles activités menées avec d'autres organisations intergouvernementales et non gouvernementales afin de mettre en commun les ressources et les compétences et d'accroître la cohérence et l'efficacité des mesures prises en matière d'application des droits de propriété intellectuelle :</p> <p>Étroite coopération avec les coorganisateur du Congrès, à savoir Interpol et l'Organisation mondiale des douanes (OMD), ainsi qu'avec les organisations participantes, à savoir l'Association internationale pour les marques (INTA), la Chambre de commerce internationale (CCI), l'International Security Management Association (ISMA) et la Global Business Leaders Alliance Against Counterfeiting (GBLAAC), pendant les préparatifs du troisième Congrès mondial sur la lutte contre la contrefaçon et le piratage accueilli par l'OMPI à Genève en 2007 et du Congrès régional pour l'Europe orientale et l'Asie centrale sur la lutte contre la contrefaçon (Bucarest, juillet).</p> <p>Coopération renforcée avec le Groupe d'experts des droits de propriété intellectuelle du G8, afin d'élaborer des programmes conjoints ou coordonnés d'assistance technique dans le domaine de l'application des droits de propriété intellectuelle.</p> <p>Étroite coopération avec l'OMS dans le cadre de l'International Medical Products Anti-Counterfeiting Taskforce (IMPACT) pour lutter contre les médicaments contrefaits, dont l'OMPI est membre.</p> <p>Organisation d'activités communes en matière d'application des droits de propriété intellectuelle avec l'OMD (Sénégal), l'OAPI (Niger) et l'OEB (semaine de l'application des droits de propriété intellectuelle à Munich).</p> <p>Reconnaissance explicite de l'appui et de la participation de l'OMPI à au moins une nouvelle institution ou instance internationale ou régionale :</p> <p>Reconnaissance par l'OCDE de la contribution fournie sur les aspects juridiques de l'étude de l'OCDE sur l'incidence économique de la contrefaçon et du piratage.</p> <p>Reconnaissance, par la Conférence de La Haye de droit international privé et par ses membres et observateurs, des commentaires de l'OMPI sur les aspects de propriété intellectuelle du Rapport explicatif sur la Convention de La Haye sur les accords d'élection de for.</p> <p>Reconnaissance explicite de l'appui et de la participation de l'OMPI à la formulation de stratégies concertées en matière d'application des droits de propriété intellectuelle dans au moins quatre États membres ou sous-régions :</p> <p>Reconnaissance, par les États membres concernés, de</p>
--	--

<p>Développer les connaissances et l'expérience des responsables de l'application des lois.</p>	<p>l'assistance de l'OMPI dans l'élaboration d'une approche stratégique de l'application des droits de propriété intellectuelle au niveau sous-régional (trois ateliers régionaux tenus au Japon, en Mongolie et en Inde, respectivement) et au niveau national (deux ateliers nationaux, tenus en Dominique et au Pakistan, respectivement).</p> <p>Reconnaissance, par les États membres concernés, de l'assistance législative fournie sur les parties relatives à l'application des droits de leurs projets de loi, à savoir le projet de règlement d'exécution de la Chine sur la protection du droit de communication sur les réseaux d'information et la loi de l'Arabie saoudite sur le droit d'auteur et son règlement d'exécution.</p> <p>Reconnaissance explicite de l'appui et de la participation de l'OMPI à la mise en place de mesures douanières plus efficaces par les responsables des douanes et de la police dans d'autres pays :</p> <p>Reconnaissance par le Comité sur l'application des droits du nombre considérable de cours de formation de l'OMPI sur l'application des droits de propriété intellectuelle. En 2006, 21 de ces cours ont été organisés ou coorganisés par l'OMPI avec des États membres ou des organisations internationales.</p> <p>L'ouvrage de l'OMPI intitulé "The Enforcement of Intellectual Property Rights: A Case Book", publié par l'Organisation en 2005, a été largement utilisé dans les activités de formation à l'intention des juges et des avocats pour le traitement des litiges de propriété intellectuelle dans les pays de common law. Des mesures préliminaires ont été prises pour actualiser cette publication et mettre au point de manière définitive un recueil de jurisprudence sur l'application des droits de propriété intellectuelle dans une perspective de droit civil, qui devrait être publié au premier semestre de 2007.</p>
<p>Total des dépenses au titre du programme 10 en 2006 :</p>	<p>1 152 188 FS</p>

PROGRAMME 11. Académie mondiale de l'OMPI

76. En 2006, la participation aux programmes de l'Académie mondiale de l'OMPI s'est accrue : plus de 20 000 participants de plus de 175 pays ont suivi les cours d'enseignement à distance, soit 5000 de plus qu'au cours de l'exercice biennal 2004-2005, et davantage que l'augmentation de 3000 personnes initialement prévue pour la totalité de l'exercice 2006-2007. En outre, 473 participants ont bénéficié du programme diplômant, dont 189 étudiants préparant le diplôme de troisième cycle en propriété intellectuelle à l'Université nationale libre Indira Gandhi (Inde) (contre 100 en 2005), 36 étudiants ayant obtenu la maîtrise de droit (LLM) de la propriété intellectuelle à l'Université de Turin (contre 39 en 2004-2005) et 11 étudiants inscrits en maîtrise de droits de l'homme et de propriété intellectuelle à l'Université du Lund (Suède) (contre huit en 2005).

77. L'un des principaux enjeux en 2006 a consisté à répondre aux demandes plus complexes et plus diversifiées en matière d'éducation et de formation. En 2006, huit nouvelles versions linguistiques des cours d'enseignement à distance ont été lancées (DL-201 en français et en portugais; DL-202 en français, en espagnol et en portugais; et DL-205 en français, en allemand et en espagnol). Pour faciliter l'accès au contenu des cours sur la propriété intellectuelle dans de nombreuses langues, l'Académie mondiale de l'OMPI a répondu favorablement aux demandes de traduction des cours DL-001 et DL-101 en langues

locales (japonais, thaï, roumain et polonais). Au cours de la période considérée, quatre nouveaux cours de niveau avancé ont également été achevés (brevets, recherche en matière de brevets, rédaction des demandes de brevet et arbitrage et médiation) et l'élaboration de quatre nouveaux cours (concession de licences de droit d'auteur, marques, PME et propriété intellectuelle, et la propriété intellectuelle pour les enfants) a été entreprise.

78. Par ailleurs, 24 cours différents ont été organisés dans le cadre du programme d'élaboration des politiques, à l'intention de 1100 participants de 65 pays et d'une organisation intergouvernementale régionale. De nouveaux groupes et institutions cibles ont été atteints grâce à différentes manifestations, dont un colloque sur la propriété intellectuelle à l'intention des juges et des sessions de l'Académie sur la propriété intellectuelle à l'intention des diplomates et sur le renforcement des capacités de propriété intellectuelle à l'intention des décideurs. Parmi les bénéficiaires figuraient des fonctionnaires des administrations locales et des ministères du commerce et de l'économie. Par ailleurs, un programme de recherche et de perfectionnement professionnel a été lancé afin d'améliorer la recherche au sein de l'Académie. Quelque 50 hauts fonctionnaires de 21 pays ont participé au premier programme de perfectionnement professionnel, en septembre, au siège de l'OMPI. Six colloques internationaux et nationaux sur l'éducation et la recherche en propriété intellectuelle ont aussi été organisés dans le monde entier.

OBJECTIF Renforcer les capacités en matière de ressources humaines nationales dans le domaine de la propriété intellectuelle et améliorer l'accès aux connaissances en matière de propriété intellectuelle.

RÉSULTATS ESCOMPTÉS	INDICATEURS D'EXÉCUTION
<p>Renforcement des connaissances en matière de propriété intellectuelle.</p> <p>Renforcement des compétences en matière de propriété intellectuelle des fonctionnaires nationaux des États membres.</p>	<p>3000 participants de plus (15 000 participants au cours de l'exercice biennal 2004-2005) :</p> <p>20 012 participants venant de plus de 175 pays ont achevé les cours d'enseignement à distance, soit plus de 5000 nouveaux participants par rapport à l'exercice biennal 2004-2005.</p> <p>Taux de réussite de 70% des cours d'enseignement à distance :</p> <p>DL-001 : taux de réussite de 50% DL-101 : taux de réussite de 45% DL-201 : taux de réussite de 73% DL-202 : taux de réussite de 77% DL-204 : taux de réussite de 76% DL-205 : taux de réussite de 78% DL-KL-101 : taux de réussite de 86%.</p> <p>Taux de satisfaction de 90% des participants aux cours de formation professionnelle de l'Académie :</p> <p>Retour d'information des participants :</p> <p>Séminaire intermédiaire interrégional sur la propriété industrielle :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 98% des participants ont jugé le séminaire "très utile"; - 100% des participants recommanderaient le programme à d'autres personnes; - le séminaire a répondu pleinement aux besoins professionnels de 91% des participants.

<p>Renforcement de la capacité des décideurs en matière de propriété intellectuelle d'élaborer des politiques appropriées et de prendre des décisions éclairées concernant la protection, l'administration et l'application des droits de propriété intellectuelle.</p> <p>Renforcement de l'enseignement du droit de la propriété intellectuelle dans les universités du monde entier.</p> <p>Renforcement du travail en réseau avec les institutions partenaires concernées.</p> <p>Renforcement du rôle de l'Académie dans la recherche universitaire sur la propriété intellectuelle.</p>	<p>Séminaire intermédiaire interrégional sur le droit d'auteur et les droits connexes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 95% des participants ont jugé le séminaire "très utile"; - 100% des participants recommanderaient le programme à d'autres personnes; - le séminaire a répondu pleinement aux besoins professionnels de 90% des participants. <p>Taux de satisfaction de 90% des participants aux cours de formation à l'élaboration des politiques :</p> <p>Plus de 95% des participants ont jugé le cours d'élaboration des politiques "très utile" ou "utile" pour leur travail et ont indiqué que le cours avait répondu à leurs attentes.</p> <p>Inclusion, sur les conseils de l'OMPI, du droit de la propriété intellectuelle dans les programmes d'études de trois établissements d'enseignement de plus :</p> <p>Deux programmes d'enseignement de la propriété intellectuelle ont été mis au point à l'intention des étudiants suivant une formation d'ingénieur à l'Université de Lagos et des étudiants en droit de l'Académie du droit de la propriété intellectuelle de Sao Paulo (Brésil).</p> <p>Augmentation du nombre d'institutions partenaires concernées participant ou collaborant aux programmes de l'Académie :</p> <p>Trois séminaires nationaux sur l'éducation, la formation et la recherche en propriété intellectuelle ont été organisés avec l'Université Eduardo Mondlane (Mozambique), l'Université de Juba (Soudan) et l'Université de droit de Lyon (France).</p> <p>Un colloque régional sur l'éducation, la formation et la recherche en propriété intellectuelle a été organisé en coopération avec l'ARIPO pour les États membres de cette organisation.</p> <p>Six séminaires sur la propriété intellectuelle ont été organisés au siège de l'OMPI en coopération avec les universités ci-après : Wagner Graduate School de l'Université de New York (États-Unis d'Amérique); Université des Antilles (Antilles); Université Santa Clara (États-Unis d'Amérique); Faculté de droit de Washington de l'American University ((États-Unis d'Amérique); Institut des hautes études internationales de l'Université de Genève; et Universidad Adolfo Ibanez de Santiago (Chili).</p> <p>1000 téléchargements du recueil de jurisprudence de l'Académie, publié sur l'Internet :</p> <p>Le recueil de jurisprudence de l'Académie devrait être publié en 2007.</p>
<p>Total des dépenses au titre du programme 11 en 2006 :</p>	<p>4 818 111 FS</p>

OBJECTIF STRATÉGIQUE III : DÉVELOPPEMENT PROGRESSIF DU DROIT INTERNATIONAL DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

PROGRAMME 12. Droit des brevets

79. Suite à une décision prise par les États membres lors de l'Assemblée générale de l'OMPI en 2005, des discussions sur le développement du système international des brevets visant à renforcer la coopération internationale dans le domaine du droit et de la pratique en matière de brevets ont eu lieu dans le cadre d'un forum informel à participation non limitée sur le projet de traité sur le droit matériel des brevets (SPLT) tenu à Genève en mars sur toutes les questions soulevées dans le projet de SPLT ou que les États membres souhaitaient inclure dans ce projet et d'une session informelle de trois jours du Comité permanent du droit des brevets (SCP) tenue en avril, qui a pris en compte les délibérations du forum.

80. Les discussions qui ont eu lieu lors de ces réunions ont été constructives et ont permis aux délégations de parvenir à une compréhension plus claire de leurs positions respectives et des objectifs du programme de travail du SCP. Les États membres ont également souligné l'importance des questions soulevées par les différentes délégations, et plusieurs contributions et propositions utiles ont été soumises en vue de combler les différences existantes entre celles qui souhaitaient voir le SCP aborder un plus grand nombre de questions et celles qui voulaient limiter les questions examinées. Si de nombreuses délégations ont fait preuve d'esprit de conciliation au cours de délibérations, le débat a montré que certaines divergences ne pouvaient être réglées à ce stade. Néanmoins, les États membres ont appuyé la poursuite des travaux du SCP. L'Assemblée générale a décidé de poursuivre les efforts en vue de parvenir à un accord sur le programme de travail du SCP au moyen de consultations à mener par le président de l'Assemblée générale.

81. En 2006, l'Assemblée du PLT a décidé que certaines modifications du PCT, de son règlement d'exécution et des instructions administratives du PCT intervenues entre le 28 mai 2005 et le 15 juin 2006 étaient applicables aux fins du PLT. L'Assemblée du PLT a en conséquence approuvé l'établissement d'un certain nombre de formulaires internationaux types et du formulaire de requête du PLT.

82. Afin d'améliorer les possibilités données aux États membres de formuler des observations sur les questions relatives au PLT, et notamment sur les projets de formulaires internationaux types du PLT, un forum électronique a été créé sur le Web.

83. Au cours de la période considérée, l'OMPI a entrepris une série de colloques sur différentes questions relatives aux brevets, dont deux, consacrés l'un à l'exception en faveur de la recherche et l'autre aux normes et aux brevets, ont eu lieu en 2006. Par ailleurs, en coopération avec le PCT, les travaux relatifs à la mise en œuvre d'un système d'accès numérique aux documents de priorité ont débuté, suite à une décision prise par les assemblées de l'OMPI en 2006.

84. En 2006, l'Ouzbékistan a adhéré au Traité sur le droit des brevets (PLT). Le nombre total d'États ayant adhéré au PLT ou ayant ratifié ce traité s'élevait donc à 14 à la fin de 2006. En outre, un pays (Yémen) a adhéré à la Convention de Paris et quatre pays (El Salvador, Guatemala, Honduras et Nicaragua) ont adhéré au Traité de Budapest.

OBJECTIF : Améliorer le rôle de l'OMPI en tant qu'instance chargée de l'examen des questions relatives aux brevets et poursuivre le développement du système international des brevets en prenant en considération les intérêts et les politiques de tous les États membres et en tenant compte des besoins des utilisateurs et de la société dans son ensemble.

RÉSULTATS ESCOMPTÉS	INDICATEURS D'EXÉCUTION
<p>Renforcement de la coopération entre les États membres pour le développement du système international des brevets.</p> <p>Meilleure compréhension du rôle du système des brevets, y compris dans la définition des stratégies nationales, et de l'application des principes pertinents du droit des brevets.</p> <p>Renforcement de la coopération internationale en ce qui concerne le Traité de Budapest et son développement potentiel.</p>	<p>Accord dans le cadre du SCP concernant le programme de travail et les résultats visés :</p> <p>En 2006, les délibérations au sein du SCP ont montré que certaines divergences actuelles ne pouvaient être réglées à ce stade. Néanmoins, les États membres ont marqué leur soutien à la poursuite des travaux du SCP. Lors de l'Assemblée générale de l'OMPI en 2006, il a été décidé de poursuivre les efforts pour parvenir à un accord sur le programme de travail du SCP au moyen de consultations menées par le président de l'Assemblée générale.</p> <p>Déclarations des États membres devant les instances compétentes de l'OMPI :</p> <p>Plusieurs délégations ont fait état d'une prise de conscience du rôle important de la propriété intellectuelle et, plus précisément, du système des brevets, dans l'innovation et le développement, et rendu compte de l'évolution en cours dans le système des brevets aux niveaux national et régional, s'agissant en particulier de modifications législatives, de plans d'action, de stratégies et de projets dans le domaine des politiques générales.</p> <p>Plusieurs délégations ont estimé que les manifestations organisées ou accueillies par l'OMPI, telles que le forum à participation non limitée sur le projet de SPLT, avaient donné lieu à des échanges de vues fructueux qui avaient contribué à favoriser une meilleure compréhension des questions et des préoccupations en jeu.</p> <p>Décision des États membres d'examiner le développement du Traité de Budapest et les améliorations à y apporter :</p> <p>L'OMPI a continué d'explorer les questions relatives à la nécessité et à la possibilité de réviser le Traité de Budapest. Compte tenu d'autres priorités et de l'absence de demande des États membres à cet effet, il a toutefois été décidé de ne pas poursuivre les travaux en vue d'une révision effective en 2006. L'administration du Traité de Budapest a toutefois donné lieu à une coopération renforcée entre les États membres, les autorités de dépôt internationales et l'OMPI, ce dont témoignent notamment les nouvelles adhésions au traité en 2006 et la publication d'une version révisée du Guide du dépôt des micro-organismes selon le Traité de Budapest.</p>
<p>Total des dépenses au titre du programme 12 en 2006 :</p>	<p>1 291 397 FS</p>

PROGRAMME 13. Droit des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques

85. Le 27 mars 2006, la Conférence diplomatique pour l'adoption d'un traité révisé sur le droit des marques a adopté le Traité de Singapour sur le droit des marques (ci-après dénommé "Traité de Singapour") et une résolution complétant le Traité de Singapour (ci-après dénommée "résolution de Singapour").

86. Le Comité permanent du droit des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques (SCT) est convenu, à sa seizième session, de poursuivre les travaux sur un certain nombre de thèmes en vue de développer le droit international des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques. Des travaux seront ainsi entrepris sur les nouveaux types de marques (représentation et description de ces signes et application des principes du droit des marques à ces signes), les procédures d'opposition en matière de marques, les marques et leur lien avec les œuvres littéraires et artistiques et la protection des dessins et modèles industriels (formalités d'enregistrement et rapport entre les dessins et modèles industriels et les œuvres des arts appliqués et les marques tridimensionnelles).

87. En réponse à la demande des États parties à la Convention de Paris pour la protection de la propriété industrielle et de certaines organisations intergouvernementales internationales, le Secrétariat a continué d'assurer l'administration efficace des procédures de communication prévues à l'article 6*ter*. Certaines questions procédurales et juridiques relatives à l'administration des procédures de communication prévues à l'article 6*ter* ont été reprises par le SCT, qui a prié le Secrétariat d'établir un document de travail à cet égard.

OBJECTIF : Moderniser le cadre juridique international régissant les procédures administratives applicables par les offices des marques et rapprocher les points de vue divergents aux niveaux national et régional dans le domaine du droit des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques, y compris en ce qui concerne la législation relative à la concurrence déloyale.

RÉSULTATS ESCOMPTÉS	INDICATEURS D'EXÉCUTION
<p>Révision du Traité sur le droit des marques.</p> <p>Rapprochement des législations des États membres dans le domaine des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques.</p>	<p>Adoption du TLT révisé à l'occasion d'une conférence diplomatique :</p> <p>Adoption à l'unanimité du Traité de Singapour sur le droit des marques, le 27 mars 2006, par 146 États membres de l'OMPI.</p> <p>Signature du traité, en 2006, par 48 États.</p> <p>Accord au sein du SCT sur au moins deux nouveaux thèmes particuliers à prendre en considération dans le cadre des travaux futurs :</p> <p>Le SCT est convenu, à sa seizième session, d'examiner les cinq points nouveaux ci-après :</p> <p>Nouveaux types des marques;</p> <p>Procédures d'opposition en matière de marques;</p> <p>Les marques et leur rapport avec les œuvres littéraires et artistiques;</p> <p>Les aspects juridiques et administratifs de l'article 6<i>ter</i> de la Convention de Paris;</p>

<p>Administration efficace de l'article 6^{ter} de la Convention de Paris.</p>	<p>Formalités concernant les procédures d'enregistrement des dessins et modèles et lien entre les dessins et modèles industriels, les œuvres des arts appliqués et les marques tridimensionnelles.</p> <p>Traitement de 24 notifications relatives à l'article 6^{ter} dans un délai de trois semaines à compter de la réception de la demande de notification :</p> <p>12 communications (quatre émanant d'États et huit d'organisations internationales intergouvernementales) ont été administrées en 2006.</p> <p>À la suite du traitement de chaque demande de notification, actualisation immédiate de la base de données en ligne relative à l'article 6^{ter}, et mise à jour annuelle de la base de données sur support papier :</p> <p>Les 12 communications administrées en 2006 ont été intégrées sans délai dans la base de données en ligne relative à l'article 6^{ter}.</p>
<p>Total des dépenses au titre du programme 13 en 2006 :</p>	<p>2 077 657 FS</p>

PROGRAMME 14. Droit d'auteur et droits connexes

88. Les travaux se sont poursuivis sur la promotion du Traité de l'OMPI sur le droit d'auteur (WCT) et du Traité de l'OMPI sur les interprétations et exécutions et les phonogrammes (WPPT), auxquels plusieurs pays ont adhéré et qui devraient encore faire l'objet de ratifications supplémentaires en 2007.

89. Le Comité permanent du droit d'auteur et des droits connexes (SCCR) a été convoqué en deux sessions et a réalisé des progrès vers la convocation d'une conférence diplomatique sur la protection des droits des organismes de radiodiffusion. Le comité est convenu de scinder ses discussions et de revenir ultérieurement sur la question d'une éventuelle protection de la diffusion sur le Web et de la transmission simultanée par voie hertzienne et sur l'Internet. Il a également recommandé la convocation d'une conférence diplomatique à l'Assemblée générale de l'OMPI, qui a demandé à son tour que le comité permanent tienne deux sessions spéciales visant à convenir et finaliser, en suivant une approche fondée sur le signal, les objectifs, la portée spécifique et l'objet de la protection en vue de soumettre une proposition de base révisée à la conférence diplomatique.

90. Le comité permanent a également pris les premières mesures en vue de l'ouverture de discussions sur les limitations et exceptions au droit d'auteur et aux droits connexes pour les déficients visuels, les bibliothèques et les services d'archives, ainsi que les secteurs de l'enseignement, de la recherche et de la science.

OBJECTIF : Améliorer la protection du droit d'auteur et des droits connexes et dégager un large consensus sur la législation internationale sur le droit d'auteur et son évolution.

RÉSULTATS ESCOMPTÉS	INDICATEURS D'EXÉCUTION
<p>Augmentation du nombre d'adhésions au WCT et au WPPT et renforcement de la mise en œuvre de ces traités.</p> <p>Clarification de la protection internationale des interprétations ou exécutions audiovisuelles et des organismes de radiodiffusion.</p> <p>Meilleure compréhension de la question des bases de données non originales.</p> <p>Progrès substantiels sur les questions nouvelles en matière de droit d'auteur.</p>	<p>Adhésions supplémentaires au WCT :</p> <p>Cinq pays (Azerbaïdjan, Belgique, Bénin, Ghana et Monténégro) ont adhéré au WCT, portant le nombre total de Parties contractantes à 61 au 31 décembre 2006.</p> <p>Adhésions supplémentaires au WPPT :</p> <p>Quatre pays (Azerbaïdjan, Belgique, Bénin et Monténégro) ont adhéré au WPPT, portant le nombre total de Parties contractantes à 59 au 31 décembre 2006.</p> <p>Nombre d'États supplémentaires ayant adopté des politiques efficaces pour la mise en œuvre du WCT et du WPPT :</p> <p>L'Espagne et la France ont adopté une législation nationale donnant effet au WCT et au WPPT.</p> <p>Décisions concernant la future protection internationale des organismes de radiodiffusion :</p> <p>L'Assemblée générale de l'OMPI a prié le comité permanent de tenir deux sessions spéciales en vue de convenir et de finaliser, en suivant une approche fondée sur le signal, les objectifs, la portée spécifique et l'objet de la protection en vue de soumettre une proposition de base révisée à la conférence diplomatique.</p> <p>Décisions concernant les futurs travaux relatifs à la protection des interprétations ou exécutions audiovisuelles :</p> <p>En septembre 2006, l'Assemblée générale de l'OMPI a pris note de la situation et décidé que la question devrait rester inscrite à l'ordre du jour de sa session de septembre 2007.</p> <p>Décisions concernant les futurs travaux relatifs à la protection des bases de données non originales :</p> <p>À la session de novembre 2005 du comité permanent, il a été décidé que la question ne serait de nouveau inscrite à l'ordre du jour du comité que si un État membre en faisait la demande. Aucune demande de ce type n'a été présentée.</p> <p>Questions nouvelles examinées par le SCCR :</p> <p>Une étude sur les systèmes automatisés de gestion des droits et les limitations et exceptions au droit d'auteur a été présentée au SCCR. Une étude sur le droit d'auteur et les personnes souffrant de déficiences de la vue est en préparation.</p>
<p>Total des dépenses au titre du programme 14 en 2006 :</p>	<p>3 400 390 FS</p>

PROGRAMME 15. Savoirs traditionnels, expressions culturelles traditionnelles et ressources génétiques

91. Le Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore a fusionné les travaux en cours sur deux séries de projets de dispositions définissant les objectifs de politique générale et les principes fondamentaux de la protection des savoirs traditionnels et des expressions culturelles traditionnelles contre leur appropriation illicite et leur utilisation abusive. Bien qu'au stade de projet, ces dispositions sont largement utilisées à l'extérieur du comité comme guide pour l'analyse des questions de politique générale, point de référence pour une protection efficace et ressource pour l'élaboration de nouvelles lois et politiques, inspirant directement plusieurs processus internationaux et consultations nationales et régionales.

92. Le comité intergouvernemental a supervisé de nombreuses initiatives pour s'assurer que la voix des communautés autochtones et locales occuperait une place centrale dans les travaux de l'OMPI dans ce domaine. Le Fonds de contributions volontaires de l'OMPI a été créé et a financé la participation de tous les candidats dont une commission indépendante a jugé qu'ils remplissaient les conditions requises. Deux réunions dirigées par des experts autochtones ont donné à 16 communautés autochtones l'occasion de faire directement part de leurs préoccupations et de leurs recommandations au comité. Le nombre d'organisations accréditées dépasse 150, avec une majorité d'organes représentant les communautés locales et autochtones. La création du Fonds de contributions volontaires de l'OMPI a été saluée par l'Instance permanente des Nations Unies sur les questions autochtones.

93. La coopération internationale sur les questions de politique générale s'est accompagnée d'une intensification de la coopération pratique et du renforcement des capacités. En association avec l'Instance permanente des Nations Unies sur les questions autochtones, l'OMPI a convoqué deux manifestations parallèles, dont un atelier sur l'utilisation concrète des instruments de propriété intellectuelle pour protéger les savoirs traditionnels et les expressions culturelles traditionnelles pour la promotion des femmes autochtones et du développement communautaire. Le Groupe d'appui interorganisations sur les questions autochtones a continué de jouer un rôle crucial dans le partage d'informations et la coopération sur les questions autochtones.

94. L'Organisation a continué de participer aux travaux de l'UNESCO et d'autres organismes, tels que le Centre culturel Asie-Pacifique de l'UNESCO (ACCU). Un projet fondamental dans le cadre de ce programme visait à mettre en commun les données d'expérience et à élaborer des lignes directrices aux fins de la protection des intérêts des dépositaires d'expressions culturelles traditionnelles au cours des processus d'enregistrement, d'inventaire, d'archivage et de numérisation du patrimoine culturel. Il a nécessité une collaboration avec le Conseil international des musées (ICOM) et des organismes analogues. Des mesures initiales ont également été prises aux fins d'une collaboration dans la réalisation de projets avec l'OIT et la Banque interaméricaine de développement.

95. L'OMPI a assuré une assistance technique et d'autres formes d'appui à un large éventail d'autres organismes et d'instances tels que la CDB, le Secrétariat du Commonwealth, la FAO, le PNUE, l'UNESCO, l'Instance permanente des Nations Unies sur les questions autochtones, la Commission des droits de l'homme de l'ONU, l'Université des Nations Unies (UNU) et la Banque mondiale, y compris la fourniture de conseils sur la création proposée par l'UNU d'un centre international de recherche et de formation sur les savoirs traditionnels, et de conseils techniques à l'Union mondiale pour la nature (UICN) et à l'UNU sur des questions relatives au droit coutumier des peuples autochtones. Une étroite collaboration a également été

maintenue avec des organisations régionales de premier plan telles que l'Union africaine, l'ARIPO, l'ANASE, le Comité consultatif juridique afro-asiatique, la Communauté andine, l'OAPI et l'Association sud-asiatique de coopération régionale (SAARC). Des forums régionaux d'orientation ont été organisés à Cochin et Henan pour promouvoir une coopération interrégionale Sud-Sud plus structurée sur la protection des savoirs traditionnels et des expressions culturelles traditionnelles. L'OMPI a apporté un soutien actif aux travaux de l'ARIPO et de l'OAPI en vue de l'élaboration d'un instrument régional africain sur les savoirs traditionnels et les expressions culturelles traditionnelles.

96. L'OMPI a continué à s'engager sur des questions plus larges de politique générale dans le domaine des droits de l'homme, et de l'interaction entre les droits de l'homme, la politique en matière de concurrence et la propriété intellectuelle, et a intensifié son action dans le domaine de l'interaction entre la propriété intellectuelle et le droit coutumier des communautés autochtones et locales. L'Organisation a poursuivi sa participation aux travaux du Comité des droits économiques, sociaux et culturels de l'ONU et du Groupe de travail sur les populations autochtones. Les textes du comité intergouvernemental servent de référence dans nombre de ces processus consacrés aux peuples autochtones, dont la perspective axée sur les droits de l'homme influence à son tour les délibérations du comité.

97. Des activités de renforcement des capacités et d'information sur la politique à mener ont continué à être mises en œuvre à l'intention des détenteurs de savoirs traditionnels et des dépositaires d'expressions culturelles traditionnelles, d'autorités nationales et d'organismes régionaux. Des outils pratiques ont continué à être mis au point, notamment un guide pratique sur la propriété intellectuelle relative aux expressions culturelles traditionnelles et au folklore, un manuel pratique sur la propriété intellectuelle, les expressions culturelles traditionnelles, les musées et les archives, et un projet d'instrument à l'intention des détenteurs de savoirs traditionnels, leur permettant de s'assurer que leurs intérêts sont pris en considération et préservés dans le cadre de toute fixation de leurs savoirs. Les activités de sensibilisation ont été complétées au moyen de brochures sur les savoirs traditionnels et les expressions culturelles traditionnelles à l'intention d'un large public et de documents d'information et d'étude plus spécialisés. Des bases solides ont été jetées en vue de la publication d'une série de nouveaux outils et produits d'information destinés à étayer les discussions au niveau international sur la politique à mener dans des domaines tels que les ressources phytogénétiques, la biodiversité et le transfert de technologie en vertu de la CDB. Ces discussions ont progressé dans le cadre d'une étroite collaboration avec les autres institutions internationales concernées, principalement la CDB et la FAO.

OBJECTIF : Développer la protection appropriée et efficace des savoirs traditionnels, des expressions culturelles traditionnelles et des éléments de propriété intellectuelle relatifs aux ressources génétiques au profit des communautés traditionnelles et dans une optique de développement durable.

RÉSULTATS ESCOMPTÉS	INDICATEURS D'EXÉCUTION
<p>Consolidation du cadre juridique et conceptuel de protection des savoirs traditionnels et des expressions culturelles traditionnelles.</p>	<p>Formulation d'un ou plusieurs instruments internationaux :</p> <p>En l'absence d'accord politique sur leur statut, les dispositions de l'OMPI relatives aux savoirs traditionnels et aux expressions culturelles traditionnelles ont été fusionnées et servent de référence internationale officielle pour les mesures de protection.</p> <p>Les dispositions ont été complétées par une étude détaillée</p>

<p>Meilleure coopération et coordination entre l'OMPI et d'autres instances et processus internationaux et régionaux.</p> <p>Capacité accrue des États membres à assurer la protection des savoirs traditionnels et des expressions culturelles traditionnelles par la propriété intellectuelle et à gérer les éléments de propriété intellectuelle relatifs aux ressources génétiques, au bénéfice des détenteurs de savoirs traditionnels ou d'expressions culturelles traditionnelles et des gardiens de ressources génétiques.</p> <p>Des mécanismes juridiques plus efficaces dans les États membres</p>	<p>des possibilités d'établissement d'instruments internationaux et une analyse faisant autorité sur les options de politique générale et les mesures juridiques permettant d'assurer une protection efficace dans le cadre de la législation nationale.</p> <p>Exploitation des documents stratégiques et travaux de l'OMPI dans au moins une des activités suivantes supplémentaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - entreprise de coopération régionale ou sous-régionale; - élaboration d'une politique nationale et renforcement des capacités dans un domaine non couvert précédemment; et - implication de la communauté et de la société civile, dans un processus englobant diverses parties prenantes non incluses précédemment : <p>Les dispositions de l'OMPI relatives aux savoirs traditionnels et aux expressions culturelles traditionnelles ont été largement utilisées en tant que point de référence pour des consultations sur les politiques générales et l'élaboration d'instruments législatifs et juridiques.</p> <p>En 2006, les documents de politique générale de l'OMPI ont été utilisés dans les initiatives mises en œuvre dans la région de la Coopération économique entre le Bangladesh, l'Inde, le Myanmar, Sri Lanka et la Thaïlande (BIMST-EC), dans huit autres processus nationaux et dans les consultations avec un éventail de plus en plus large de communautés et d'ONG de la société civile.</p> <p>Reconnaissance explicite de l'appui et de la contribution de l'OMPI à au moins une action d'institution internationale ou régionale ou un processus international ou régional supplémentaire :</p> <p>Une large contribution a été apportée à une étude conjointe sur le transfert de technologie en vertu de la CDB, menée en collaboration avec le Secrétariat de la CDB et la CNUCED, la Conférence des Parties à la CDB ayant accueilli avec satisfaction les études successives soumises par l'OMPI.</p> <p>Au moins deux processus continus supplémentaires engagés dans des États membres avec adaptation et application d'outils conceptuels et pratiques spécifiques :</p> <p>De nouveaux partenariats en faveur du renforcement des capacités dans les domaines des savoirs traditionnels, des expressions culturelles traditionnelles et des ressources génétiques ont été conclus avec au moins huit États membres.</p> <p>Un nouveau processus de consultation et d'élaboration de politiques a été lancé pour assurer la préservation des intérêts des détenteurs du patrimoine culturel traditionnel dans le cadre des activités d'archivage, d'enregistrement et autres.</p> <p>Constatation d'avantages spécifiques découlant de l'utilisation d'outils de propriété intellectuelle par les détenteurs de savoirs traditionnels ou d'expressions culturelles traditionnelles et les gardiens de ressources génétiques :</p> <p>Données non disponibles.</p> <p>Adaptation ou mise en place, dans des États membres d'au moins une région, de mécanismes juridiques tenant compte de l'assistance apportée par l'OMPI en la matière :</p>
--	---

<p>pour assurer la protection des savoirs traditionnels, des expressions culturelles traditionnelles et des éléments de propriété intellectuelle relatifs aux ressources génétiques, au bénéfice des détenteurs de savoirs traditionnels ou expressions culturelles traditionnelles et des gardiens de ressources génétiques.</p>	<p>Des projets de lois ou de politiques étaient en cours d'élaboration dans plusieurs pays d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine avec le concours de l'OMPI.</p> <p>Constatation d'avantages spécifiques, pour les détenteurs de savoirs traditionnels ou d'expressions culturelles traditionnelles et les gardiens de ressources génétiques, découlant de mécanismes juridiques plus efficaces :</p> <p>Des avantages immédiats ont été rapportés en termes de renforcement des capacités de participation des communautés aux processus politiques et juridiques nationaux et internationaux, ce qui, à l'issue du délai nécessaire de mise en œuvre, devrait se traduire par des avantages concrets à moyen terme.</p>
<p>Total des dépenses au titre du programme 15 en 2006:</p>	<p>2 651 520 FS</p>

OBJECTIF STRATÉGIQUE IV : FOURNITURE DE SERVICES DE QUALITÉ DANS LE CADRE DES SYSTÈMES MONDIAUX DE PROTECTION DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

PROGRAMME 16. Administration du système du PCT

98. En 2006, 148 772 demandes internationales ont été reçues et traitées, soit une augmentation de 11,4% par rapport à l'année précédente (133 545). La croissance la plus importante est venue des pays d'Asie orientale, à savoir la Chine, le Japon et la République de Corée, qui ont représenté 25% des dépôts.

99. Pour la deuxième année consécutive, le nombre de demandes internationales selon le PCT déposées par des moyens électroniques a dépassé le nombre de dépôts sur papier. En outre, depuis 2006, le Bureau international et les autres offices échangent un nombre croissant de documents sous forme électronique. En ce qui concerne les dernières demandes reçues, toute la chaîne de traitement au sein du Bureau international, allant de la réception de la demande à sa publication, est passée à un environnement complètement électronique.

100. Entre 2002 et 2006, le volume de travail, c'est-à-dire le nombre de demandes internationales reçues, publiées et republiées, a augmenté de 26%, alors que l'effectif directement affecté au traitement de ces demandes a diminué de 11%.

101. En 2006, 50% des demandes internationales ont été publiées dans les deux semaines suivant l'expiration du délai de 18 mois à compter de la date de priorité, 98% l'ont été dans les trois semaines et 99% dans les quatre semaines.

102. Le nombre d'États contractants est passé de 128 à 136, avec les nouvelles adhésions de Bahreïn, d'El Salvador, du Guatemala, du Honduras, de la Malaisie, de Malte, du Monténégro et de la République démocratique populaire lao.

103. Le PCT a mis en œuvre avec succès les modifications du règlement d'exécution entrées en vigueur le 1^{er} avril 2006. Onze règles ont été modifiées.

OBJECTIF : Conforter la position du système du PCT en tant que moyen le plus accessible, fiable et abordable d'obtenir une protection par brevet dans le monde entier.

RÉSULTATS ESCOMPTÉS	INDICATEURS D'EXÉCUTION
<p>Utilisation accrue du système du PCT.</p> <p>Meilleure qualité de service.</p> <p>Gains de productivité.</p>	<p>Réception et traitement rapide de 126 000 à 128 000 demandes internationales PCT en 2006 :</p> <p>148 772 exemplaires originaux ont été reçus par le Bureau international en 2006.</p> <p>Réception et traitement rapide de 132 000 demandes internationales PCT en 2007 :</p> <p>n.d.</p> <p>Envoi des notifications et des communications, publication des demandes et fourniture des produits requis dans les délais imposés par le traité et son règlement d'exécution, malgré l'augmentation du nombre de demandes internationales à traiter :</p> <p>Amélioration du respect des délais de publication par rapport à 2005, grâce notamment à un recours accru du Bureau international à la sous-traitance, ce qui a permis d'allonger les listes de publications hebdomadaires.</p> <p>Une certaine régression a été observée dans le respect des délais en ce qui concerne l'accusé de réception de l'exemplaire original, qui est envoyé à l'issue d'un examen de forme. Ce phénomène était dû à des problèmes transitoires rencontrés lors du passage d'un environnement de traitement fondé sur le papier à un environnement sans papier, à l'accroissement continu du nombre de dépôts et à la nécessité d'éviter, dans toute la mesure possible, l'augmentation de l'effectif.</p> <p>Maintenir en deçà de 0,1% du nombre total des demandes PCT le nombre annuel de problèmes imputables au Bureau international (en 2004, il y en a eu 122):</p> <p>92 problèmes imputables au Bureau international ont été soumis à la Division juridique du PCT ou réglés par celle-ci en 2006.</p> <p>Maintenir le nombre annuel de demandes d'éclaircissement concernant les notifications et communications en deçà de 20% du nombre total des demandes PCT (en 2004, il y en a eu environ 24 400, ce qui correspond à une proportion de 80 à 20 : dans 80% des cas il n'y aura normalement pas besoin d'explication et dans 20% des cas il en faudra une) :</p> <p>En 2006, des éclaircissements ont été fournis en réponse à quelques 15 000 demandes, soit 10% des 148 772 demandes internationales reçues et traitées.</p> <p>Réception et traitement des volumes accrus de demandes PCT indiqués ci-dessus sans augmentation linéaire du total des effectifs (fonctionnaires en poste et employés de toutes autres catégories), c'est-à-dire avec seulement une augmentation limitée des effectifs dans des domaines où</p>

<p>Simplification des relations avec les déposants.</p> <p>Poursuite de la transition de procédures internes combinant le support papier et l'informatique à l'automatisation complète des procédures de base.</p> <p>Fonctionnement quotidien et maintenance des systèmes informatiques du PCT.</p> <p>Meilleure information sur la possibilité pour les</p>	<p>une charge de travail accrue ne peut pas être absorbée par des mesures de productivité, comme la traduction :</p> <p>L'effectif affecté directement aux questions relatives au PCT a été ramené de 387 personnes en 2005 à 375 en 2006.</p> <p>Réduction d'au moins un formulaire (sur une moyenne de sept) du nombre de notifications et communications envoyées aux déposants dans un cas type :</p> <p>L'analyse des moyens permettant de simplifier les communications adressées aux déposants est en cours.</p> <p>Mise à la disposition des déposants d'au moins un service en ligne où consulter les informations confidentielles relatives à leurs demandes PCT :</p> <p>Le Bureau international a mené des consultations informelles avec les utilisateurs du système du PCT et continue d'étudier les possibilités d'offrir ce service à l'avenir d'une manière économiquement rationnelle.</p> <p>Mise à la disposition des tierces parties de plusieurs services en ligne où consulter les informations publiques relatives à toutes les demandes PCT :</p> <p>La base de données et le moteur de recherche du portail PatentScope donnent accès à toutes les demandes internationales selon le PCT publiées depuis 1978 et aux documents publics les plus importants relatifs aux demandes internationales. Depuis le mois d'avril 2006, la publication des demandes PCT s'effectue exclusivement sous forme électronique, par l'intermédiaire de PatentScope.</p> <p>Automatisation complète de 10 procédures supplémentaires :</p> <p>En 2006, le Bureau international est passé d'un système de traitement fondé sur le papier à un système sans papier. Il s'agit d'une étape plus importante que l'automatisation totale ou partielle d'un nombre défini de processus distincts.</p> <p>Automatisation partielle de 10 procédures supplémentaires :</p> <p>Voir ci-dessus.</p> <p>Disponibilité à 98% de tous les systèmes assurant les opérations pendant la plage fixe (sauf maintenance programmée) :</p> <p>Le taux de disponibilité des systèmes d'information du PCT s'est établi à 98% ou plus durant la plage fixe (sauf maintenance programmée).</p> <p>Respect à 95% des dates de publication :</p> <p>Amélioration du respect des délais de publication par rapport à 2005, grâce notamment à un recours accru du Bureau international à la sous-traitance, ce qui a permis d'allonger les listes de publications hebdomadaires. En outre, un schéma opérationnel plus modulable pour la reconnaissance optique des caractères a permis d'améliorer le processus de préparation de la publication. 99% des demandes ont été publiées dans un délai compris entre 18 et 19 mois à compter de leur date de priorité.</p> <p>50 demandes de conseils juridiques émanant de déposants :</p>
---	--

<p>déposants et leurs mandataires d'obtenir des conseils juridiques relatifs au PCT pour des problèmes particuliers.</p> <p>Meilleure information sur la possibilité pour les États membres et les offices de propriété intellectuelle sur la possibilité d'obtenir des conseils juridiques et des interprétations de textes juridiques sur des questions générales relatives au PCT.</p> <p>Disponibilité accrue de collections actualisées de tous les textes juridiques du PCT et informations relatives au PCT dans de nouvelles présentations conviviales.</p>	<p>Des demandes de conseils juridiques émanant du secteur privé ont été reçues à 513 occasions, dont 87,9% pour les pays industrialisés, 4,9% pour certains pays d'Europe et d'Asie et 7,2% pour les pays en développement.</p> <p>La Division juridique du PCT a été saisie de 2521 demandes internationales nécessitant un traitement spécial et le règlement de problèmes d'ordre juridique, ce qui représente une augmentation de 2,3% par rapport à 2005.</p> <p>Le Service d'information du PCT a reçu 12 018 demandes de renseignements généraux concernant le PCT, soit une augmentation de 0,7% par rapport à 2005.</p> <p>Mention dans 10 articles, références ou citations des conseils juridiques donnés en ce qui concerne le PCT :</p> <p>Données non disponibles.</p> <p>50 demandes de conseils juridiques ou d'interprétation de textes juridiques émanant d'États membres ou d'offices de propriété intellectuelle :</p> <p>Des demandes de conseils juridiques émanant d'États contractants et non contractants ont été reçues à 444 occasions, dont 24,1% pour les pays industrialisés, 15,5% pour certains pays d'Europe et d'Asie, 55,9% pour les pays en développement et 4,5% pour les pays les moins avancés.</p> <p>La législation nationale de six États (Jamahiriya arabe libyenne, Malaisie, Malte, Nigéria, Singapour et Thaïlande) a été analysée du point de vue de la conformité avec le PCT.</p> <p>Mise à disposition des textes actualisés du PCT et de son règlement d'exécution et d'autres textes juridiques</p> <ul style="list-style-type: none"> - en français et en anglais, dans un délai suffisant avant leur entrée en vigueur; - en allemand, chinois, espagnol, japonais et russe, avant leur entrée en vigueur; - dans d'autres langues, en particulier en arabe, au plus tôt après leur entrée en vigueur. <p>Des versions mises à jour du PCT et de son règlement d'exécution en vigueur à compter du 1^{er} avril 2006 ont été mises à disposition en français et en anglais, aux formats PDF et html, avant la date d'entrée en vigueur. Peu après, ces textes ont été mis à disposition au format PDF en allemand, en chinois, en espagnol, en japonais et en russe. Les éditions imprimées de toutes ces versions (sauf le japonais) ont également été établies et diffusées par le Bureau international.</p> <p>Des versions mises à jour du PCT et de son règlement d'exécution en vigueur à compter du 12 octobre 2006 ont été mises à disposition en français et en anglais, aux formats PDF et html, avant la date d'entrée en vigueur. Peu après, ces textes ont été mis à disposition par le Bureau international au format PDF en allemand et en espagnol.</p> <p>Des versions mises à jour des instructions administratives du PCT en vigueur à compter du 1^{er} avril 2006 ont été mises à disposition en français et en anglais, au format PDF. La version html de ce texte est parue en octobre 2006.</p> <p>Des versions mises à jour des instructions administratives du PCT en vigueur à compter du 12 octobre 2006 ont été mises à disposition en français et en anglais, aux formats PDF et html.</p>
--	--

<p>Meilleure compréhension, de la part du Bureau international, des besoins et des stratégies de propriété intellectuelle des principaux déposants de demandes PCT dans le monde.</p> <p>Politique et pratiques de gestion interne à la pointe du progrès.</p>	<p>Des versions mises à jour des Directives à l'usage des offices récepteurs en vigueur à compter du 1^{er} avril 2006 ont été mises à disposition en français et en anglais, au format PDF, avant leur entrée en vigueur.</p> <p>Des mises à jour ont été apportées aux accords passés entre le Bureau international de l'OMPI et l'Office autrichien des brevets, l'Office national des brevets et de l'enregistrement de la Finlande, l'Office européen des brevets, l'Office coréen de la propriété intellectuelle, l'Office espagnol des brevets et des marques et l'Office suédois des brevets et de l'enregistrement agissant en tant qu'administrations chargées de la recherche internationale et de l'examen préliminaire international selon le PCT. Tous ces textes ont été publiés sur le portail PatentScope, en anglais seulement, au format PDF.</p> <p>Adoption d'au moins un nouveau type de présentation pour publier au moins les principaux textes juridiques et d'information relatifs au PCT</p> <p>Depuis le 1^{er} avril 2006, la Gazette du PCT n'est plus disponible sur papier et est publiée entièrement sous forme électronique sur le portail PatentScope à la date de la publication internationale.</p> <p>À la demande des États membres du PCT, un référentiel en ligne des mesures de préparation en cas d'urgence prévues dans 22 de ces États a été établi sur le portail PatentScope.</p> <p>Le calculateur en ligne des délais du PCT a été lancé en mars 2006. Il aide les déposants à calculer les délais fondamentaux prévus par le PCT et explique dans les détails l'ensemble des délais, en renvoyant aux articles correspondants du PCT ou aux règles de son règlement d'exécution. Le calculateur est accessible gratuitement sur le site PatentScope.</p> <p>Instauration de contacts réguliers, au niveau des décideurs, avec les 50 principaux déposants de demandes PCT dans le monde</p> <p>Afin de mieux appréhender les besoins et les stratégies des principaux déposants, des contacts ont été pris avec un nombre important de grands déposants.</p> <p>Adoption de cinq politiques ou pratiques nouvelles</p> <p>Des descriptions d'emploi pour les agents temporaires et les consultants ont été établies et traitées;</p> <p>L'administration des questions de gestion des effectifs a été rationalisée;</p> <p>Un système de suivi et une base de données ont été créés aux fins de contrôle budgétaire.</p>
<p>Total des dépenses au titre du programme 16 en 2006 :</p>	<p>74 812 080 FS</p>

PROGRAMME 17. Réforme du PCT

104. L'examen des propositions de réforme du système du PCT a progressé avec la convocation de la huitième session du Groupe de travail sur la réforme du PCT, en mai, et l'adoption de nouvelles modifications du règlement d'exécution du PCT par l'Assemblée de l'Union du PCT en octobre.

105. En 2006, les travaux d'amélioration du cadre juridique et procédural du PCT se sont poursuivis, conformément aux objectifs de la réforme du PCT définis par l'Assemblée de l'Union du PCT, à savoir la simplification et la rationalisation des procédures, la réduction des coûts pour les déposants, le maintien de l'équilibre entre la charge de travail des administrations du PCT et la qualité des services fournis, l'alignement des dispositions du PCT sur celles du Traité sur le droit des brevets (PLT) et l'assurance que le système fonctionne dans l'intérêt de tous les offices, quelle que soit leur taille.

106. À sa huitième session tenue en mai, le Groupe de travail sur la réforme du PCT a approuvé un certain nombre de modifications qu'il est proposé d'apporter au règlement d'exécution du PCT, en vue de leur soumission à l'Assemblée de l'Union du PCT pour adoption. Le groupe de travail a estimé que des discussions supplémentaires étaient nécessaires concernant les autres propositions de modification du règlement d'exécution relatives à la publication internationale en plusieurs langues et aux recherches internationales supplémentaires. Le groupe de travail est également convenu que l'examen des propositions de la Suisse concernant la déclaration de la source des ressources génétiques et des savoirs traditionnels dans les demandes de brevet devrait être reporté à sa prochaine session et a pris note d'un exposé succinct du Secrétariat sur l'élaboration de plans de réaction à d'éventuelles situations d'urgence, telles qu'une pandémie de grippe aviaire.

107. Sur la base des travaux préparatoires effectués par le groupe de travail, l'Assemblée de l'Union du PCT a adopté en octobre des propositions de modification du règlement d'exécution du PCT, avec effet au 1^{er} avril 2007, concernant les exigences minimales pour les administrations chargées de la recherche internationale et de l'examen préliminaire international (systèmes de gestion de la qualité), les conditions matérielles de la demande internationale (conditions relatives à la taille des textes; procédure pour effectuer des corrections), les prescriptions relatives à la langue de la demande internationale (rectifications mineures et précisions) et les précisions et modifications découlant des modifications adoptées par l'assemblée en 2005.

OBJECTIF : Poursuivre la modernisation, l'amélioration et le renforcement du système du PCT pour que ce système continue de répondre aux besoins des déposants et de tous les offices, indépendamment de leur taille, et des tiers, avec pour résultat un plus grand recours au système et une moindre répétition inutile des mêmes travaux.

RÉSULTATS ESCOMPTÉS	INDICATEURS D'EXÉCUTION
Simplification et amélioration des procédures relatives au dépôt et au traitement des demandes internationales.	<p>Adoption par l'Assemblée de l'Union du PCT de modifications du règlement d'exécution du PCT relatives à la restauration du droit de priorité, aux mesures applicables lorsque des parties sont manquantes et à la rectification d'erreurs évidentes</p> <p>Des modifications du règlement d'exécution du PCT concernant la restauration du droit de priorité, la rectification</p>

<p>Nouveaux services à valeur ajoutée et augmentation du nombre des produits utiles disponibles dans le cadre du système du PCT.</p>	<p>d'erreurs évidentes et les mesures applicables lorsque des éléments ou des parties d'une demande internationale sont manquants ont été adoptées par l'Assemblée de l'Union du PCT en octobre 2005, avec effet au 1^{er} avril 2007.</p> <p>Des modifications du règlement d'exécution du PCT concernant les exigences minimales pour les administrations chargées de la recherche internationale et de l'examen préliminaire international (systèmes de gestion de la qualité), les conditions matérielles de la demande internationale, les prescriptions relatives à la langue de la demande internationale (rectifications mineures et précisions) et les précisions et modifications découlant des modifications adoptées par l'assemblée en 2005 ont été adoptées par l'Assemblée de l'Union du PCT en octobre 2005, avec effet au 1^{er} avril 2007.</p> <p>Retour d'information de la part des déposants :</p> <p>Les représentants des utilisateurs ont fait part de leur satisfaction devant le groupe de travail et l'Assemblée de l'Union du PCT concernant le travail du Secrétariat dans le domaine de la réforme du PCT.</p> <p>Retour d'information de la part des offices :</p> <p>Adoption à l'unanimité par l'Assemblée de l'Union du PCT de modifications du règlement d'exécution du PCT fondées sur les travaux préparatoires du groupe de travail. Satisfaction exprimée par les États membres devant le groupe de travail et l'Assemblée de l'Union du PCT concernant le travail du Secrétariat dans le domaine de la réforme du PCT.</p> <p>Adoption par l'Assemblée de l'Union du PCT de modifications du règlement d'exécution du PCT concernant les recherches internationales supplémentaires, l'inscription centrale des changements, les prescriptions en matière de signature et la publication internationale en plusieurs langues :</p> <p>Le groupe de travail a considéré qu'il était nécessaire de poursuivre les discussions sur les propositions de modification du règlement d'exécution concernant les recherches internationales supplémentaires, la publication internationale en plusieurs langues et les exigences en matière de signature. Il a décidé (en mai 2005) de ne pas poursuivre l'examen des propositions sur l'inscription de modifications par le Bureau international ayant une répercussion sur la phase nationale et sur la phase internationale de la procédure PCT.</p> <p>Retour d'information de la part des déposants :</p> <p>Satisfaction exprimée par les représentants des utilisateurs devant le groupe de travail et l'Assemblée de l'Union du PCT concernant le travail du Secrétariat dans le domaine de la réforme du PCT.</p> <p>Retour d'information de la part des offices :</p> <p>Satisfaction exprimée par les États membres devant le groupe de travail et l'Assemblée de l'Union du PCT concernant le travail du Secrétariat dans le domaine de la réforme du PCT.</p>
<p>Total des dépenses au titre du programme 17 en 2006 :</p>	<p>1 064 015 FS</p>

PROGRAMME 18. Systèmes d'enregistrement de Madrid, de La Haye et de Lisbonne

Système de Madrid

108. La demande en faveur des services au titre du système de Madrid a continué de croître de manière significative en 2006. Le Bureau international a reçu, indexé et fait entrer dans la phase d'examen 36 471 demandes internationales (soit une augmentation de 2894 demandes (8,6%) par rapport à l'année précédente) et a enregistré, notifié et publié 37 224 enregistrements internationaux (soit une augmentation de 4055 enregistrements (12,2%) par rapport à l'année précédente). Au cours de la même période, le Bureau international a également traité (c'est-à-dire, reçu, examiné, enregistré, notifié et publié) 15 205 renouvellements (soit une augmentation de 7709 renouvellements (102,8%) par rapport à l'année précédente), 10 978 désignations postérieures (soit une augmentation de 751 désignations (7,3%) par rapport à l'année précédente) et 70 687 autres modifications apportées à des enregistrements en vigueur (soit une augmentation de 4258 modifications (6,4%) par rapport à l'année précédente). Le Bureau international a aussi traité 212 941 refus et notifications y relatives (octrois de protection, décisions définitives après refus, invalidations et renoncations) émanant d'offices de Parties contractantes (soit une augmentation de 41 270 (24%) par rapport à l'année précédente).

109. Au cours de l'année 2006, le Bureau international a donné la priorité à la réduction des arriérés dans le traitement des demandes internationales et des requêtes en inscription de modifications. Alors que, à la fin de l'année 2005, on dénombrait 2148 demandes internationales et 2600 requêtes en inscription de modifications en attente de traitement, ces chiffres ont été progressivement réduits tout au long de 2006. À la fin de l'année, ils s'établissaient respectivement à 304 et 1600. Cette réduction a été obtenue en dépit d'un nombre de demandes nouvelles supérieur aux prévisions. Le traitement des demandes internationales à compter de leur réception par le Bureau international jusqu'à leur inscription au Registre international et le traitement des modifications ont aussi gagné en efficacité.

110. Des progrès ont été accomplis dans l'élaboration d'une base de données interne de classement permettant aux examinateurs de traiter plus rapidement les demandes. Il y a toutefois eu également des facteurs de décélération, tels que l'augmentation du nombre de demandes déposées avec des requêtes simultanées de limitation.

111. La révision des procédures prévues par le système de Madrid lancée en 2005 a été intensifiée. L'élaboration de principes directeurs d'examen sous la forme d'un manuel a aussi été entreprise. Il a été décidé d'abandonner le principe actuel de spécialisation des examinateurs au profit d'une structure polyvalente afin d'améliorer la qualité du service fourni aux déposants, aux titulaires et aux offices nationaux. Une équipe expérimentale doit être mise en place au début de 2007.

112. La base de données ROMARIN a été améliorée et de nouvelles fonctions de recherche ont été ajoutées à son interface à partir de septembre 2006.

113. L'OMPI a continué d'encourager les offices des États membres de l'Union de Madrid à privilégier la voie électronique pour la communication des documents avec le Bureau international. À la fin de 2006, les offices de six parties contractantes transmettaient régulièrement les demandes internationales par voie électronique au Bureau international, ce qui représentait quelque 33% des demandes reçues par le Bureau international en 2006. En outre, en 2006, certains offices ont utilisé des moyens électroniques pour la transmission des

refus (trois), les déclarations d'octroi de la protection (deux) ou les modifications (quatre). Le nombre d'offices auxquels le Bureau international envoie les notifications Madrid sous forme électronique avait quant à lui augmenté de 43% à la fin de 2006 (quatre de plus qu'à la fin de l'année précédente).

114. En avril 2006, une fonction de renouvellement électronique des enregistrements internationaux de marques a été ajoutée sur le site Web du système de Madrid. Les informations publiées sur ce site sont par ailleurs régulièrement actualisées, notamment dans le cadre du bulletin "Madrid Newsletter".

Système de La Haye

115. En 2006, le nombre d'enregistrements internationaux au titre du système de La Haye est resté stable par rapport à l'année précédente. Quant aux renouvellements, ils se sont élevés à 3889 (soit une augmentation de 0,1% par rapport à l'année précédente). Le nombre de dessins et modèles contenus dans ces enregistrements a été inférieur de 13,7% à l'année précédente.

Système de Lisbonne

116. Au cours de la période considérée, deux nouvelles appellations d'origine ont été inscrites au registre international et notifiées aux pays membres. Aucune n'a été radiée. En conséquence, le nombre total d'appellations d'origine inscrites en vertu du système de Lisbonne est passé de 867 à 869 à la fin de 2006 et le nombre total des appellations encore en vigueur à cette date est passé de 793 à 795. Le nombre de modifications apportées aux données relatives aux appellations d'origine inscrites au registre international et notifiées aux pays membres s'est élevé à trois et le nombre de refus inscrits et notifiés, à 45. En outre, des notifications du nombre actuel d'appellations d'origine ont été établies à l'occasion de l'adhésion de trois nouveaux pays membres (Monténégro, Nicaragua et République islamique d'Iran).

117. La base de données électronique des appellations d'origine inscrites en vertu de l'Arrangement de Lisbonne ("Lisbonne Express"), accessible en ligne depuis le début de l'année 2005, a été enrichie en 2006 d'informations relatives aux refus inscrits au registre international.

Développement et promotion des systèmes d'enregistrement international

118. En 2006, le nombre de membres de l'Union de Madrid Union est passé de 78 à 80 et le nombre cumulé de Parties contractantes des trois Actes de l'Arrangement de La Haye est passé de 42 à 45. Cette évolution a abouti à la répartition géographique suivante : système de Madrid : 44 membres en Europe, 20 en Asie et Pacifique, 13 en Afrique et trois dans les Amériques; système de La Haye : 27 membres en Europe, dix en Afrique, six en Asie et Pacifique et deux dans les Amériques.

119. Au cours de la période considérée, le Bureau international a poursuivi ses activités de sensibilisation visant à faire plus largement connaître les systèmes de Madrid et de La Haye et leur utilisation, notamment en organisant des séminaires et des programmes de formation à l'intention des experts en marques et des offices nationaux, souvent en coopération avec des offices nationaux, des organisations intergouvernementales ou des ONG.

120. En 2006 également, l'OMPI a organisé des séminaires à Genève à l'intention du secteur privé (propriétaires de marques et agents de propriété intellectuelle) et des offices nationaux de propriété industrielle sur les procédures et l'évolution récente des systèmes de Madrid et de La Haye, ainsi qu'un forum sur le système de Madrid à l'intention du corps diplomatique à Genève.

121. En outre, des missions consultatives et d'autres réunions ont été organisées au profit des utilisateurs et utilisateurs potentiels du système de Madrid dans 20 États membres et des séminaires régionaux ont eu lieu à Bahreïn, en Chine, au Kenya et en Ouzbékistan. Pour les utilisateurs et utilisateurs potentiels du système de La Haye, l'OMPI a organisé des manifestations nationales en Afrique du Sud, au Brésil, en Chine, en Inde, en Indonésie, au Maroc et au Paraguay et des séminaires régionaux en Bulgarie et en Ouzbékistan. Pour les utilisateurs et utilisateurs potentiels de l'Arrangement de Lisbonne concernant la protection des appellations d'origine et leur enregistrement international, l'OMPI a organisé des manifestations au Nicaragua et en Pologne.

122. Afin d'améliorer le site Web public de l'OMPI et de le rendre plus convivial, une passerelle a été créée vers toutes les pages Web existantes relatives aux marques pour faciliter l'accès à l'information sur les marques, et notamment au site Web de Madrid.

123. En janvier 2006, une modification du règlement d'exécution commun à l'Arrangement et au Protocole de Madrid prévoyant une réduction du montant de la taxe de base payable en rapport avec l'enregistrement international d'une marque en vertu du système de Madrid pour les déposants originaires des pays les moins avancés membres de l'Union de Madrid est entrée en vigueur. Par ailleurs, une deuxième session du groupe de travail ad hoc a été convoquée en 2006 afin de faire des recommandations à l'Assemblée de l'Union de Madrid concernant la révision de la procédure de refus et de la clause de sauvegarde envisagée dans le Protocole de Madrid et d'éventuelles modifications du règlement d'exécution commun à l'Arrangement et au Protocole de Madrid. Sur la base de ces recommandations, l'Assemblée de l'Union de Madrid a adopté, en octobre 2006, une modification du Protocole (concernant la procédure de refus) et un certain nombre de modifications du règlement d'exécution commun.

OBJECTIF : Continuer de gérer de façon efficace et économique les systèmes d'enregistrement international et promouvoir leur développement et leur utilisation.

RÉSULTATS ESCOMPTÉS	INDICATEURS D'EXÉCUTION		
Augmentation de l'utilisation du système de Madrid.	Demandes d'enregistrement international de marques et renouvellements reçus et traités :		
		2006	2007
	Demandes internationales :	34 400	35 400
	Renouvellements :	13 700	14 200
	Total :	48 100	49 600
	Désignations postérieures :	11 000	11 500
Autres modifications :	68 700	72 100	
Refus et notifications connexes :	166 200	174 500	

	<p><u>Statistiques 2006 pour le système de Madrid :</u></p> <table> <tr><td>Enregistrements internationaux :</td><td>37 224</td></tr> <tr><td>Renouvellements :</td><td>15 205</td></tr> <tr><td>Total (enregistrements et renouvellements) :</td><td>52 429</td></tr> <tr><td>Désignations postérieures :</td><td>10 978</td></tr> <tr><td>Autres modifications :</td><td>70 687</td></tr> <tr><td>Refus et notifications connexes :</td><td>212 941</td></tr> </table> <p>Demandes d'enregistrement international de dessins et modèles et renouvellement reçus et traités :</p> <table> <thead> <tr><th></th><th><u>2006</u></th><th><u>2007</u></th></tr> </thead> <tbody> <tr><td>Demandes internationales :</td><td>1 500</td><td>1 600</td></tr> <tr><td>Renouvellements :</td><td>3 700</td><td>3 800</td></tr> <tr><td>Total :</td><td>5 200</td><td>5 400</td></tr> <tr><td>Nombre total de dessins et modèles contenus dans les demandes</td><td>9 500</td><td>10 000</td></tr> <tr><td>Modifications :</td><td>2 800</td><td>3 000</td></tr> </tbody> </table> <p><u>Statistiques 2006 pour le système de La Haye :</u></p> <table> <tr><td>Enregistrements internationaux :</td><td>1 143</td></tr> <tr><td>Renouvellements :</td><td>3 889</td></tr> <tr><td>Total (enregistrements et renouvellements) :</td><td>5 032</td></tr> <tr><td>Nombre total de dessins et modèles contenus dans les enregistrements :</td><td>5 828</td></tr> <tr><td>Modifications :</td><td>2 411</td></tr> </table> <p><u>Statistiques 2006 pour le système de Lisbonne :</u></p> <table> <tr><td>Enregistrements internationaux :</td><td>2</td></tr> <tr><td>Modifications :</td><td>3</td></tr> <tr><td>Refus :</td><td>45</td></tr> </table>	Enregistrements internationaux :	37 224	Renouvellements :	15 205	Total (enregistrements et renouvellements) :	52 429	Désignations postérieures :	10 978	Autres modifications :	70 687	Refus et notifications connexes :	212 941		<u>2006</u>	<u>2007</u>	Demandes internationales :	1 500	1 600	Renouvellements :	3 700	3 800	Total :	5 200	5 400	Nombre total de dessins et modèles contenus dans les demandes	9 500	10 000	Modifications :	2 800	3 000	Enregistrements internationaux :	1 143	Renouvellements :	3 889	Total (enregistrements et renouvellements) :	5 032	Nombre total de dessins et modèles contenus dans les enregistrements :	5 828	Modifications :	2 411	Enregistrements internationaux :	2	Modifications :	3	Refus :	45
Enregistrements internationaux :	37 224																																														
Renouvellements :	15 205																																														
Total (enregistrements et renouvellements) :	52 429																																														
Désignations postérieures :	10 978																																														
Autres modifications :	70 687																																														
Refus et notifications connexes :	212 941																																														
	<u>2006</u>	<u>2007</u>																																													
Demandes internationales :	1 500	1 600																																													
Renouvellements :	3 700	3 800																																													
Total :	5 200	5 400																																													
Nombre total de dessins et modèles contenus dans les demandes	9 500	10 000																																													
Modifications :	2 800	3 000																																													
Enregistrements internationaux :	1 143																																														
Renouvellements :	3 889																																														
Total (enregistrements et renouvellements) :	5 032																																														
Nombre total de dessins et modèles contenus dans les enregistrements :	5 828																																														
Modifications :	2 411																																														
Enregistrements internationaux :	2																																														
Modifications :	3																																														
Refus :	45																																														
<p>Augmentation de l'utilisation du système de La Haye.</p> <p>Exécution rapide, fiable et d'un bon rapport coût-efficacité des opérations dans le cadre des systèmes d'enregistrement international.</p>	<p>Respect des délais pour les enregistrements et d'autres inscriptions :</p> <p>Dans le cadre du système de Madrid, le délai de traitement moyen d'une demande internationale ne contenant pas d'irrégularité jusqu'à l'inscription de l'enregistrement correspondant s'établissait à sept semaines environ après sa réception par le Bureau international. Le délai de traitement moyen des désignations postérieures et autres modifications était d'environ dix semaines. À la fin de l'année, ces chiffres s'établissaient à cinq et 8,5 semaines, respectivement.</p> <p>Dans le cadre du système de La Haye, le délai de traitement moyen pour l'inscription d'un enregistrement international était de 22 jours et, pour l'inscription de modifications d'enregistrements existants, de 10 jours.</p> <p>Gains d'efficacité dans le traitement des demandes déposées selon les systèmes de Madrid et de La Haye :</p> <p>Dans le cadre du système de Madrid :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le nombre d'enregistrements internationaux inscrits en 2006 a augmenté de 12,2% par rapport à 2005, alors que la capacité d'examen en personnes/jours a diminué de 0,7%, ce qui représente un gain de productivité de 12,9% grâce à la rationalisation des procédures internes; 																																														

<p>Développement de la portée internationale des systèmes de Madrid et de La Haye.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - par rapport à 2005, le nombre de désignations postérieures inscrites en 2006 a augmenté de 7,3% et le nombre des autres modifications de 6%, alors que la capacité d'examen en personnes/jours a augmenté de 10%, ce qui représenté une légère diminution de la productivité compte tenu de la complexité de certains dossiers (notamment, les requêtes en limitation); - le nombre de refus et de notifications y relatives inscrits au registre international au cours de la période considérée a augmenté de 23% par rapport à 2005, alors que la capacité d'examen en personnes/jours a augmenté de 16%, soit un gain d'efficacité de 7%, obtenu là encore grâce à la rationalisation des procédures internes. <p>Dans le cadre du système de La Haye :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le Bureau international a inscrit 1143 enregistrements en 2006 (0,5% de plus qu'en 2005), 2411 modifications (13,7% de moins qu'en 2005) et 3889 renouvellements (0,1% de plus qu'en 2005), alors que l'effectif affecté au traitement des demandes est resté inchangé. <p>Dans le cadre des deux systèmes, en ce qui concerne toutes les activités susmentionnées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - malgré une augmentation, par rapport à 2005, du volume des communications reçues et des notifications envoyées – 15,6% et 33%, respectivement – la capacité d'appui aux opérations (c'est-à-dire, réception du courrier et indexation, saisie des données, numérisation et notification) est restée inchangée, alors que des économies ont été réalisées grâce à l'automatisation et à la sous-traitance d'une partie des travaux, en partie la saisie des communications reçues; - la capacité de traduction s'est accrue de 20% par rapport à 2005 – ainsi, il a été possible de faire face à l'augmentation de la charge de travail et d'accélérer la préparation d'une base de données trilingue qui, une fois achevée, permettra de réduire les coûts de traduction à l'avenir. Dans ce domaine également, des économies sont envisagée grâce à la sous-traitance d'une partie des travaux et des préparatifs à cet effet ont été faits. <p>Nouvelles Parties contractantes au Protocole de Madrid :</p> <p>Quatre États (Botswana, Monténégro, Ouzbékistan et Viet Nam) sont devenus parties au Protocole de Madrid. À la fin de 2006, le Protocole de Madrid comptait 71 Parties contractantes. Sur les 80 membres de l'Union de Madrid (79 États et une organisation intergouvernementale), 48 étaient liés à la fois par l'Arrangement et le Protocole, neuf étaient liés par l'Arrangement uniquement et 23 étaient liés uniquement par le Protocole.</p> <p>Nouvelles Parties contractantes à l'Acte de 1999 de l'Arrangement de La Haye :</p> <p>Deux États (Botswana et Ex-République yougoslave de Macédoine) sont devenus parties à l'Acte de 1999 de l'Arrangement de La Haye. À la fin de 2006, l'Acte de 1999 comptait 21 Parties contractantes. En outre, la France a déposé son instrument de ratification de l'Acte de 1999 le 18 décembre 2006 (avec effet au 18 mars 2007).</p> <p>Deux autres États (Mali et Monténégro) sont devenus parties à l'Acte de 1960. À la fin de 2006, l'Acte de 1960 comptait</p>
---	--

<p>Amélioration du cadre juridique d'obtention de la protection des droits enregistrés dans le cadre des systèmes d'enregistrement international.</p>	<p>33 parties contractantes. Le Saint-Siège a dénoncé l'Acte de 1934 le 4 août 2006 (avec effet au 4 août 2007). À la fin de l'année, l'Acte de 1934 comptait 15 parties contractantes.</p> <p>Adoption par l'Assemblée de l'Union de Madrid de dispositions modifiées concernant le règlement d'exécution commun et le Protocole de Madrid :</p> <p>Le 1^{er} janvier 2006, une modification du règlement d'exécution commun à l'Arrangement et au Protocole de Madrid est entrée en vigueur, prévoyant une réduction du montant de la taxe de base payable par les déposants originaires des pays membres de l'Union de Madrid parmi les moins avancés pour l'enregistrement international d'une marque dans le cadre du système de Madrid.</p> <p>Le 3 octobre 2006, l'Assemblée de l'Union de Madrid a adopté une modification de l'article 5 du Protocole de Madrid et une déclaration interprétative autorisant l'assemblée à maintenir à l'examen la procédure de refus établie en vertu du Protocole.</p> <p>Le 3 octobre 2006, l'Assemblée de l'Union de Madrid a adopté des modifications du règlement d'exécution commun à l'Arrangement et au Protocole de Madrid. Certaines modifications avec effet immédiat ont étendu la procédure de continuation dans le cas de succession d'États aux droits acquis en vertu du Protocole. D'autres modifications entreront en vigueur en avril 2007 et introduiront notamment davantage de liberté dans la constitution de mandataire devant le Bureau international.</p>
<p>Total des dépenses au titre du programme 18 en 2006 :</p>	<p>21 645 349 FS</p>

PROGRAMME 19. Information en matière de brevets, classification et normes de propriété industrielle

124. En ce qui concerne la classification internationale des brevets (CIB), la nouvelle procédure de révision du niveau de base et du niveau élevé a été mise en œuvre. La procédure de travail du Sous-comité chargé du niveau élevé a été adaptée afin d'assurer une meilleure coordination entre la révision du niveau élevé et celle du niveau de base. Le Sous-comité chargé du niveau élevé a tenu deux sessions (Berlin et Tokyo) et a adopté deux projets de révision (contenant plus de 75 modifications). La première version du niveau élevé incorporant ces modifications a pu être publiée à temps pour son entrée en vigueur, le 1^{er} janvier 2007.

125. Le Comité d'experts de l'Union de l'IPC a tenu deux sessions et a adopté plusieurs modifications du niveau de base de la CIB en suivant la nouvelle procédure. Une nouvelle procédure de reclassement du niveau de base a également été adoptée, qui permet une plus large participation des offices de brevets. Cela facilitera l'adoption de projets émanant d'autres offices que ceux de la coopération trilatérale (en particulier, les offices de pays en développement).

126. Le Groupe de travail sur la révision de la CIB a tenu deux sessions et a adopté plusieurs modifications et améliorations du niveau de base, concernant notamment la mise en œuvre de nouveaux éléments de la réforme de la CIB. Environ 90 exemples ont été mis au point, ainsi que des instructions détaillées pour leur classement, en vue de la formation à l'utilisation de la CIB après sa réforme.

127. Plusieurs manifestations ont également été organisées afin de familiariser les examinateurs et les autres professionnels dans le domaine des brevets, ainsi que les utilisateurs de l'information en matière de brevets, aux caractéristiques de la CIB après sa réforme.

128. Une révision détaillée a été entreprise sur la notion, la définition et le contenu de la documentation minimale du PCT et un système d'aide à la recherche dans les bibliothèques numériques de propriété intellectuelle a été créé. Ces deux projets ont été menés par des équipes d'experts établies par la Réunion des administrations internationales du PCT (PCT/MIA) et des rapports sur l'état d'avancement des projets ont été soumis à la réunion des administrations du PCT en mai.

129. En ce qui concerne les normes et la documentation en matière de propriété intellectuelle, un appui a été assuré à une session du Groupe de travail sur les normes et la documentation (SDWG) du Comité permanent des techniques de l'information (SCIT) tenue en mai/juin, concernant en particulier l'établissement des documents de travail et du rapport. Le SDWG a progressé dans l'examen de la proposition relative à une configuration des numéros de demande pour tous les titres de propriété industrielle (révision des normes ST.10/C et ST.13 de l'OMPI). Le SDWG a examiné des enquêtes sur la présentation des numéros de demande dans la notification du premier dépôt et dans le certificat de priorité des demandes de brevet; le format des éléments figuratifs des marques; et l'état d'avancement des procédures de correction dans les offices de brevets (application de la norme ST.50 de l'OMPI). Dans ce dernier domaine, le SDWG a approuvé les conclusions et les propositions de l'enquête. Le SDWG a créé une tâche pour préparer une révision de la norme ST.22 de l'OMPI, concernant la reconnaissance optique des caractères (ROC) des demandes de brevet. Deux révisions de la norme ST.13 de l'OMPI, une mise à jour de l'appendice de la norme ST.10/C de l'OMPI et de l'appendice 1 de la norme ST.14 de l'OMPI, ainsi que de la liste des périodiques compris dans la documentation minimale du PCT à utiliser pour la recherche et l'examen, ont été menées à bien et les documents correspondants ont été publiés sur le site Web de l'OMPI. Un nouvel exemple de données selon la norme ST.36 de l'OMPI, concernant la norme en XML (langage de balisage extensible) pour les brevets, a également été publié sur le site Web.

130. Deux équipes d'experts supplémentaires du SDWG ont été créées pour préparer une nouvelle norme en XML pour le traitement et l'échange électroniques de données relatives aux marques et pour la révision de la norme ST.22 de l'OMPI. Les travaux de 10 équipes d'experts du SDWG, dont huit étaient placées sous la responsabilité du Bureau international, ont fait l'objet d'une coordination. Le nouveau contenu du Manuel de l'OMPI sur l'information et la documentation en matière de propriété industrielle (version anglaise), et notamment un glossaire révisé, a été publié sur le site Web de l'OMPI et amélioré tout au long de l'année aux fins d'essais et de commentaires par l'Équipe d'experts chargée du renouvellement du Manuel de l'OMPI. Les travaux sur les versions française et espagnole ont débuté.

131. Quelque 93 rapports techniques annuels sur les activités d'information en matière de brevets, de marques et de dessins et modèles industriels (ATR) ont été établis en 2006 par les offices de propriété intellectuelle, avant d'être traités et publiés sur le site Web de l'OMPI. Le système en ligne de gestion des rapports techniques annuels, ainsi que les Directives concernant l'établissement des ATR, ont été actualisés et améliorés. Un questionnaire visant à préciser les objectifs et les utilisateurs cibles des ATR a également été établi et diffusé sur l'Internet pour commentaires. L'enquête, qui sera soumise au SDWG pour examen en 2007, visait également à améliorer le contenu actuel des ATR.

132. Dans le cadre du programme relatif aux Services d'information en matière de brevets de l'OMPI (WPIS), le Secrétariat a traité, avec le concours des pays donateurs, quelque 1206 demandes de recherches sur l'état de la technique, y compris 232 demandes de recherche et d'examen de rapports concernant des demandes de brevet en vertu du Programme de coopération internationale pour la recherche et l'examen des inventions (ICSEI). La plupart des demandes émanaient de l'Argentine, du Chili, de la Jordanie, du Maroc, de la Syrie et du Viet Nam.

133. Quelque 555 recherches en ligne ont été réalisées et des copies de demandes de brevet ont été fournies en réponse à des demandes émanant de pays en développement.

134. Une série de séminaires et d'ateliers sur les services fournis par l'OMPI, l'accès à l'information en matière de brevets, les bases de données en ligne et le transfert de technologie a été organisée dans plusieurs pays industrialisés et en développement.

135. Suite à l'entrée en vigueur de la CIB après sa réforme, le 1^{er} janvier 2006, les opérations et l'appui informatique à la CIB ont été axés sur la préparation de la première révision du niveau élevé à l'aide du système de gestion de la révision et de la publication de la CIB (RIPCIS), notamment pour la production des fichiers maîtres de la CIB, et la mise en œuvre de procédures de contrôle de la qualité. Les préparatifs pour permettre aux États membres de l'Union de l'IPC d'accéder au système RIPCIS ont été lancés. Compte tenu de l'accélération attendue du rythme de révision de la CIB, les efforts d'automatisation ont porté sur la réduction de deux mois à une semaine du délai pour l'établissement des publications de la CIB après sa réforme, ce qui permettra de publier à temps la première révision du niveau élevé et certains produits connexes.

136. Un appui informatique a également été fourni aux offices de la coopération trilatérale pour faciliter les discussions sur l'harmonisation de leurs systèmes de classement des brevets, ce qui pourrait déboucher sur de nouvelles propositions de révision de la CIB. De nouvelles procédures et un site Web ont été créés afin de centraliser à l'OMPI toutes les communications de données relatives au reclassement des collections de brevets à l'occasion de chaque révision de la CIB. Des scénarios de mise en œuvre ont aussi été élaborés pour renforcer l'automatisation des procédures et fournir une assistance informatique au processus de révision de la CIB au moyen de techniques de thématisation pour l'analyse des collections de brevets, en vue de suggérer de futures révisions de la CIB.

137. Une étude de faisabilité pour une version chinoise du système IPCCAT d'aide au classement dans la CIB a été réalisée et un prototype a fait l'objet d'une démonstration aux États membres de l'Union de l'IPC à la trente-huitième session du Comité d'experts de l'Union de l'IPC.

138. Suite à la publication en espagnol de la CIB après sa réforme en janvier 2006, ES-IPC8-CL, un CD-ROM contenant le niveau de base de la CIB en espagnol, a été élaboré en vue de son utilisation dans les offices de propriété intellectuelle de petite et de moyenne taille. De même que la version espagnole sur CD-ROM du système IPCCAT, ES-IPC8-CL a été distribué à tous les offices de propriété intellectuelle hispanophones d'Amérique latine. Le perfectionnement de la version espagnole du système IPCCAT pour l'envoi de requêtes par lots sur l'Internet et sa mise en conformité avec la CIB après sa réforme ont été menés à bien en vue de sa livraison en 2007.

OBJECTIF : Rendre plus efficace l'utilisation de l'information et de la documentation en matière de propriété industrielle par les offices de propriété intellectuelle, les déposants et le grand public dans le monde entier.

RÉSULTATS ESCOMPTÉS	INDICATEURS D'EXÉCUTION
<p>Plus grande facilité d'utilisation des bases de données dans le cadre des BNPI.</p> <p>Accès amélioré et cohérent aux bases de données contenant de la documentation scientifique et technique.</p> <p>Large utilisation de la CIB après sa réforme par les offices de propriété intellectuelle.</p> <p>Fonctionnement efficace de la nouvelle procédure de révision de la CIB.</p> <p>Cohérence et efficacité accrues dans la documentation, la diffusion, l'échange, le partage et la recherche d'information en matière de propriété industrielle.</p> <p>Meilleure connaissance des activités menées par les offices de propriété intellectuelle dans le monde.</p> <p>Publication électronique rapide du niveau élevé de la CIB après sa réforme.</p>	<p>Adoption de normes recommandées concernant le contenu et le format des données des BNPI :</p> <p>Un prototype de système d'aide à la recherche dans les BNPI a été mis au point en vue d'apporter aux examinateurs des offices de propriété intellectuelle une assistance au choix de la documentation dans le cadre de la recherche internationale.</p> <p>Toutes les administrations chargées de la recherche internationale selon le PCT utilisent régulièrement des bases de données contenant de la documentation scientifique et technique</p> <p>Les administrations internationales du PCT utilisent les bases de données donnant accès à la partie non brevet de la documentation minimale du PCT, à laquelle 13 périodiques relatifs aux savoirs traditionnels ont été ajoutés.</p> <p>Tous les offices de propriété intellectuelle utilisant la version actuelle de la CIB (une centaine d'offices en décembre 2004) appliquent effectivement la CIB après sa réforme</p> <p>À la fin de 2006, 54 offices de propriété intellectuelle attribuaient les symboles de classement de la CIB après sa réforme à leurs documents de brevet publiés.</p> <p>Augmentation du nombre d'entrées et autres modifications introduites dans la huitième édition de la CIB :</p> <p>216 modifications ont été apportées au niveau de base de la huitième édition de la CIB et 75 au niveau élevé, dans le cadre de la nouvelle procédure de révision de la CIB.</p> <p>Nouvelles normes de l'OMPI et révision des normes de l'OMPI existantes, adoptées par le Groupe de travail sur les normes et la documentation (SDWG) du SCIT</p> <p>Le SDWG a adopté quatre révisions de normes de l'OMPI, un nouvel exemple pour la norme ST.36 de l'OMPI, une enquête concernant la norme ST.50 de l'OMPI ("procédures de correction") et a approuvé une révision de la liste des périodiques compris dans la documentation minimale du PCT, ainsi qu'une révision du glossaire de l'information et de la documentation en matière de propriété industrielle.</p> <p>Nombre de rapports techniques annuels sur les activités en matière de brevets, de marques et de dessins et modèles industriels publiés sur le site Web de l'OMPI :</p> <p>93 rapports techniques annuels sur les activités relatives aux brevets, aux marques et aux dessins et modèles industriels ont été publiés sur le site Web de l'OMPI.</p> <p>Publication des nouvelles versions du niveau élevé de la CIB après sa réforme dans le délai prescrit par la procédure de révision de la CIB :</p>

<p>Fonctions améliorées pour l'utilisation du classement CLAIMS et de la recherche en langage naturel dans la CIB après sa réforme.</p> <p>Meilleur accès à l'information en matière de propriété industrielle et utilisation accrue des services d'information en matière de propriété industrielle de l'OMPI.</p>	<p>La première version nouvelle du niveau de base de la CIB (CIB 2007.01) a été publiée comme prévu le 5 octobre 2006 et est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2007.</p> <p>Trois langues de travail supplémentaires pour la CIB après sa réforme, fondées sur le classement CLAIMS et la recherche en langage naturel dans la CIB après sa réforme :</p> <p>Le logiciel de classement dans la CIB en espagnol et les versions française et anglaise du système de recherche dans la CIB en langage naturel ont été mis en conformité avec la CIB après sa réforme. Une analyse de faisabilité et la réalisation d'un prototype pour une version en chinois du système de classement dans la CIB ont été effectuées.</p> <p>Accès à des outils de recherche en ligne mis au point en coopération avec le KIPO et le JPO :</p> <p>L'OMPI et certains utilisateurs procèdent à l'essai de ces instruments de recherche. Les outils du JPO sont principalement utilisés pour la documentation de brevets japonaise.</p> <p>Augmentation de 10% par an des recherches effectuées par l'OMPI et les organisations partenaires :</p> <p>232 requêtes de recherche et d'examen de demandes de brevet ont été traitées en 2006 (contre 212 en 2005).</p>
<p>Total des dépenses au titre du programme 19 en 2006 : 3 264 774 FS</p>	

PROGRAMME 20. Classifications internationales dans le domaine des marques et des dessins et modèles industriels

139. En 2006, l'édition la plus récente (neuvième) de la classification de Nice a été publiée sur papier et sous forme électronique en français et en anglais. La publication électronique NIVILO:CLASS 2.0 contenant les dernières éditions des classifications de Nice, de Vienne et de Locarno, a été diffusée sur CD-ROM et sur l'Internet. La version en ligne de NIVILO:CLASS est une publication Web dynamique et conviviale, qui prévoit de nouvelles possibilités de navigation et de recherche. Elle marque une amélioration significative par rapport à la version précédente.

140. La première partie des préparatifs internes de la publication de la nouvelle édition (sixième) de la classification de Vienne, qui intègre toutes les modifications par rapport à la précédente édition adoptées par le Comité d'experts de l'Union de Vienne en novembre 2006, a été achevée.

141. En 2006, le nombre de pays parties aux Arrangements de Nice, de Vienne et de Locarno a augmenté, alors que le nombre total de pays appliquant concrètement ces classifications est resté stable.

142. En outre, en donnant des conseils sur le classement de quelque 7500 indications de produits et de services, l'OMPI a contribué dans une large mesure à l'élaboration d'un outil électronique de classement et de traduction susceptible d'être utilisé par l'Organisation pour l'administration du système de Madrid et éventuellement par le public dans l'avenir.

PROGRAMME 21. Services d'arbitrage et de médiation et principes directeurs et procédures concernant les noms de domaine

Services d'arbitrage et de médiation

143. Nécessitant des procédures de règlement des litiges internationales, neutres et efficaces, les transactions telles que les licences transfrontières ou les accords de transfert de technologie prévoient de plus en plus des clauses de soumission des litiges aux règlements d'arbitrage et de médiation administrés par l'OMPI. Le Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI a enregistré une nouvelle augmentation des procédures d'arbitrage et de médiation pour des litiges portant par exemple sur des licences de brevet, des atteintes à des brevets, des accords de collaboration technologique ou la commercialisation d'œuvres artistiques. Le Centre a continué de tout mettre en œuvre pour réduire les délais et les coûts pour les parties, malgré la complexité croissante et l'évolution rapide des conditions techniques, commerciales et juridiques qui sous-tendent la propriété intellectuelle et les litiges qui s'y rapportent. On peut notamment citer à cet égard les accords de collaboration sur la base desquels nombre des actifs de propriété intellectuelle sont créés, et qui peuvent donner lieu à des litiges multipartites, et un cycle d'innovation et de commercialisation de plus en plus dynamique, qui impose de régler rapidement les litiges dans ce domaine.

144. Le système de gestion électronique des litiges mis en place par l'OMPI (Electronic Case Facility – ECAF) en 2005 a renforcé l'efficacité des procédures de règlement des litiges administrées par le Centre. Cet instrument mis au point par l'OMPI, qui est accessible à tout moment et à partir de n'importe quel lieu, permet aux parties et aux intermédiaires neutres de déposer, de mémoriser et de rechercher des communications sur le litige en question dans un dossier électronique sécurisé sur le Web. En 2006, les parties à l'un des litiges les plus complexes administrés par l'OMPI ont judicieusement opté pour ce mécanisme. En outre, une version personnalisée de cet instrument a commencé à être utilisée pour les litiges soumis au jury de l'America's Cup.

145. Outre ces activités d'administration de litiges, le Centre a continué de promouvoir les modes extrajudiciaires de règlement des litiges de propriété intellectuelle auprès de l'industrie et des professionnels. À cet effet, il a notamment entretenu un dialogue permanent avec les propriétaires et les utilisateurs d'actifs de propriété intellectuelle, en produisant et en diffusant de nouvelles brochures, en publiant des conseils sur le Web, en présentant des exposés et en répondant aux demandes de renseignements. En outre, trois ateliers à l'intention des arbitres et des médiateurs dans les litiges de propriété intellectuelle ont été organisés en 2006.

Principes et procédures relatifs aux noms de domaine

146. Les tâches accomplies par le Centre en sa qualité de principale institution de règlement des litiges relatifs aux noms de domaine sont de plus en plus influencées par l'évolution dynamique de l'environnement d'enregistrement des noms de domaine. En vertu du principal règlement administré par le Centre, à savoir les Principes directeurs concernant le règlement uniforme des noms de domaine (principes UDRP), qui s'appliquent essentiellement aux domaines .com, .net et .org et à d'autres domaines génériques de premier niveau (gTLD) adoptés plus récemment, le Centre a été saisi de 1823 plaintes en 2006, soit une augmentation de 25% par rapport à 2005. Le 27 novembre, l'OMPI a ainsi reçu la 10 000^e plainte au titre des principes UDRP. Le nombre de pays parties est passé de 127 à 137. Le dépôt de plaintes et le règlement des litiges ont été facilités par une réunion d'experts et un atelier sur les noms de domaine organisés par le Centre. Le Centre a également élaboré de nouveaux principes directeurs concernant les enregistrements préliminaires dans le gTLD .mobi, en vertu desquels

il a traité 123 litiges supplémentaires. La croissance exponentielle du système des noms de domaine concerne non seulement les enregistrements dans les gTLD, mais également les enregistrements dans les domaines de premier niveau qui sont des codes de pays (ccTLD). Outre les contributions générales qu'il apporte aux services d'enregistrement dans plusieurs ccTLD, en 2006, le Centre a commencé à administrer des litiges dans le domaine .es (Espagne), ce qui porte à 47 le nombre de ccTLD pour lesquels l'OMPI assure ce type de services.

147. Dans le contexte de ses activités relatives aux noms de domaine, l'OMPI a poursuivi ses discussions avec l'Internet Corporation for Assigned Names and Numbers (ICANN) et ses différentes parties prenantes. Il a notamment été question du suivi des recommandations faites par les États membres de l'OMPI concernant le deuxième processus de consultations de l'OMPI sur les noms de domaine de l'Internet et des aspects de l'introduction de nouveaux gTLD relatifs à la propriété intellectuelle.

OBJECTIF : Renforcer la protection de la propriété intellectuelle grâce au recours à l'arbitrage et à la médiation dans le règlement des litiges de propriété intellectuelle et consolider le cadre juridique de protection de la propriété intellectuelle dans le système des noms de domaine de l'Internet.

RÉSULTATS ESCOMPTÉS	INDICATEURS D'EXÉCUTION
<p>Augmentation du nombre de litiges de propriété intellectuelle internationaux ou nationaux réglés par voie d'arbitrage ou de médiation.</p> <p>Protection effective de la propriété intellectuelle dans les gTLD.</p> <p>Protection effective de la propriété intellectuelle dans les ccTLD.</p>	<p>Augmentation de 10% du nombre de procédures d'arbitrage ou de médiation administrées par le Centre :</p> <p>42 procédures ont été administrées en vertu des différents règlements en 2006, soit une augmentation de 14% par rapport à 2005.</p> <p>2200 affaires relatives aux TLD génériques réglées selon les principes UDRP :</p> <p>1823 litiges ont été réglés selon les principes UDRP en 2006.</p> <p>Mise en œuvre, par l'ICANN et par d'autres organes pertinents, des recommandations et décisions de l'Assemblée générale de l'OMPI, y compris celles reprenant les points soulevés lors des processus de consultation de l'OMPI sur les noms de domaine de l'Internet :</p> <p>Examen par l'ICANN de la protection dans le système des noms de domaine des noms et sigles d'organisations intergouvernementales.</p> <p>140 affaires relatives aux ccTLD réglées selon les principes UDRP :</p> <p>169 litiges relatifs aux ccTLD ont été réglés selon les principes UDRP en 2006.</p> <p>Huit administrateurs supplémentaires de ccTLD ayant une meilleure connaissance de la gestion des mécanismes de protection de la propriété intellectuelle, y compris des procédures de règlement des litiges :</p> <p>Quatre administrateurs supplémentaires de ccTLD ont mis en œuvre des mécanismes de règlement des litiges relatifs aux</p>

	noms de domaine en suivant les conseils donnés par le Centre.
Total des dépenses au titre du programme 21 en 2006 :	3 081 584 FS

OBJECTIF STRATÉGIQUE V : RENFORCEMENT DE L'EFFICACITÉ DE LA DIRECTION ET DE L'APPUI ADMINISTRATIF À L'OMPI

PROGRAMME 22. Direction générale

148. En 2006, des progrès significatifs ont été réalisés s'agissant de renforcer la coordination au sein du Secrétariat et d'assurer un appui efficace et efficient au directeur général dans les domaines administratif, logistique et protocolaire. En particulier, des mesures ont été prises afin de renforcer les mécanismes visant, premièrement, à coordonner les contributions de politique générale émanant des unités concernées et, deuxièmement, à assurer la supervision et le suivi de la mise en œuvre des décisions de politique générale du directeur général. À cet égard, le Cabinet du directeur général a été renforcé et le recours à des équipes d'experts et à des groupes de travail pour traiter les questions intersectorielles s'est intensifié. Ces mesures ont accru les capacités de l'Organisation s'agissant de répondre aux besoins de ses États membres et des autres parties prenantes et d'intégrer plus pleinement les directives des États membres directives au processus de planification stratégique et d'élaboration des politiques. L'efficacité de ces mesures s'est fait sentir dans les résultats des assemblées des États membres de l'OMPI tenues en septembre 2006. Les assemblées ont approuvé un certain nombre de propositions et initiatives nouvelles, telles qu'un nouveau mécanisme de préparation et de suivi du programme et budget, ainsi que des mesures visant à renforcer le contrôle budgétaire et les processus de gestion, telles que l'élaboration d'une stratégie détaillée en matière de ressources humaines, la révision d'un certain nombre de politiques concernant les ressources humaines, la révision complète des règles et procédures d'achat et le renforcement de la supervision interne. L'augmentation continue de l'utilisation des services de l'OMPI orientés sur le marché témoigne de la prise en considération des besoins du secteur privé.

149. Au cours de la période considérée, le Conseiller juridique a vu une augmentation significative de sa charge de travail au titre des réunions des États membres, de la sous-traitance et des recours devant le Comité d'appel de l'OMPI et le Tribunal administratif de l'Organisation internationale du Travail (TAOIT). La Conférence diplomatique pour l'adoption du Traité de Singapour sur le droit des marques tenue en mars a constitué une charge de travail importante, compte tenu notamment de la négociation de l'accord hôte avec le Gouvernement singapourien.

150. Les adhésions aux conventions et arrangements administrés par l'OMPI ainsi que les demandes de statut d'observateur émanant d'ONG ont continué d'être administrées. Des demandes de statut d'observateur auprès de l'OMPI ont été reçues de trois ONG internationales et de neuf ONG nationales qui remplissaient toutes les conditions requises et qui se sont vu octroyer le statut d'observateur permanent par les assemblées des États membres. Toutes les actions engagées au titre de traités ont été notifiées aux États membres et aux autres entités concernées et ont été systématiquement publiées sur l'Internet.

151. Des conseils ont continué d'être donnés en interne sur les aspects juridiques des questions relatives aux ressources humaines et d'autres questions de droit administratif. L'augmentation sans précédent du volume de travail lié aux recours internes du personnel enregistrée en 2005 s'est poursuivie en 2006, en ce qui concerne tant les recours formés en première instance devant le directeur général que ceux formés devant le Comité d'appel de l'OMPI et le TAOIT. En outre, des avis juridiques ont été donnés en ce qui concerne des propositions d'amélioration de l'administration de la justice à l'OMPI et des modifications apportées au Statut et Règlement du personnel de l'OMPI, notamment pour les activités extérieures, conformément à une instruction donnée spécifiquement au Bureau international par les États membres.

152. La reprise du projet relatif à la construction du nouveau bâtiment administratif de l'OMPI dans le cadre d'une structure de gestion entièrement différente, conformément aux instructions des États membres, a donné lieu à un fort volume de travail, allant de la fourniture de conseils juridiques sur la procédure de sélection de l'entreprise externe chargée de la gestion du projet (le "pilote") à la participation à plusieurs organes internes qui jouent un rôle important dans la gestion du projet, tels que l'Équipe de suivi interne du projet, le Comité de la construction et le Comité d'examen des contrats.

153. L'année 2006 a également vu la sélection d'une entreprise externe et l'attribution du marché pour la réalisation de l'étude bureau par bureau demandée par les États membres, ce qui a nécessité la fourniture de conseils juridiques concernant l'évaluation des offres reçues des différents soumissionnaires, le processus de sélection, la rédaction de l'accord de service et d'autres négociations.

OBJECTIF : Aider le directeur général à gérer efficacement les programmes de l'OMPI et à réagir rapidement face aux défis posés dans le domaine de la propriété intellectuelle au niveau mondial, aider et conseiller le directeur général, les organes statutaires des États membres et le Secrétariat concernant des questions juridiques, administratives et statutaires, et veiller à ce que l'OMPI respecte ses règlements internes et le droit applicable.

RÉSULTATS ESCOMPTÉS	INDICATEURS D'EXÉCUTION
<p>Prise en compte appropriée, dans la planification stratégique, dans la mise au point de politiques générales et dans les programmes de l'OMPI, des contributions et des orientations stratégiques fournies par les assemblées des États membres, des tendances internationales en matière de politique générale et des besoins du secteur commercial.</p> <p>Conseil et assistance de qualité et en temps utile, au bénéfice du directeur</p>	<p>Appui des États membres aux documents de planification de l'OMPI (Plans à moyen terme et programme et budget) et aux rapports sur l'exécution des programmes :</p> <p>Lors des assemblées tenues en septembre 2006, les États membres de l'OMPI ont approuvé le rapport sur l'exécution du programme pour l'exercice biennal 2004-2005, pris note du rapport sur l'exécution du programme de janvier à juin 2006 et accueilli avec satisfaction les progrès accomplis dans l'application des directives des États membres concernant la mise en œuvre des recommandations du CCI et les initiatives du Secrétariat en matière de contrôle budgétaire et de gestion.</p> <p>Retour d'information positif sur l'opportunité, la rapidité et l'efficacité des conseils fournis :</p> <p>Un retour d'information positif a été reçu de la part des</p>

<p>général, des États membres et du Secrétariat, concernant des questions juridiques très diverses relatives aux activités de l'Organisation.</p> <p>Meilleure exécution des fonctions de dépositaire de l'Organisation, y compris l'enregistrement et la certification.</p> <p>Disponibilité d'une base de données sur les traités facilement accessible.</p> <p>Résolution juridiquement satisfaisante de questions relatives aux contrats, à la construction, aux achats, aux licences, aux assurances, aux fonds fiduciaires et aux accords bancaires.</p>	<p>bénéficiaires tant internes qu'externes des conseils juridiques fournis dans les domaines suivants : autorisation de reproduire des documents de l'OMPI dans différentes publications et d'utiliser l'emblème de l'OMPI; demandes de copies certifiées conformes de traités administrés par l'OMPI et d'instruments types d'adhésion à plusieurs traités administrés par l'OMPI ou de ratification de ces traités; établissement de notes sur les avantages de l'adhésion à certains traités administrés par l'OMPI; et fourniture d'informations sur l'état des ratifications des traités administrés par l'OMPI ou des adhésions à ces traités.</p> <p>En 2006, le Conseiller juridique a représenté l'Organisation dans une affaire disciplinaire devant le Comité consultatif mixte, 11 nouveaux recours devant le Comité d'appel de l'OMPI et huit nouvelles plaintes devant le TAOIT.</p> <p>Des conseils ont également été donnés en interne sur l'interprétation de différentes dispositions du Statut et Règlement du personnel et sur des questions relatives aux relations avec le pays hôte. Plusieurs modifications des procédures relatives au Comité d'appel de l'OMPI visant à améliorer le respect des formes régulières ont été proposées et publiées par le directeur général.</p> <p>Réduction de sept jours en 2005 à quatre jours du délai moyen nécessaire au traitement des notifications d'adhésion et d'autres actes accomplis en rapport avec des traités :</p> <p>Au cours de la période considérée, les activités relatives aux conventions et arrangements administrés par l'OMPI ont notamment consisté en la réception et le traitement de 43 nouveaux instruments de ratification ou d'adhésion et d'une déclaration de continuation de l'application. Quelque 55 notifications d'actions engagées au titre de traités administrés par l'OMPI ont été envoyées. Le délai moyen de traitement des notifications d'adhésion et des autres actes accomplis en rapport avec des traités a été ramené de sept à quatre jours.</p> <p>Mise au point et actualisation de la base de données sur les traités :</p> <p>Une base de données des traités administrés par l'OMPI a été publiée sur le site Web de l'OMPI et un mécanisme de mise à jour régulière a été mis en place.</p> <p>La liste de diffusion sur les traités (treaties.mail) comptait 5939 abonnés, contre 6064 en 2005, alors que le site Web sur les traités (wipo.int/treaties) a enregistré 4 372 433 consultations de pages au cours de la période considérée, contre 1 663 805 en 2005.</p> <p>Réduction du nombre d'actions juridiques relatives à des accords conclus entre l'OMPI et des tiers :</p> <p>En 2006, aucune action juridique concernant des accords conclus entre l'OMPI et des tiers n'a été intentée.</p> <p>Différentes demandes ont été traitées concernant la négociation, la révision, la rédaction, la mise en œuvre, la modification, l'interprétation, la dénonciation, etc., de 81 contrats, ce qui représente une augmentation de 8% par rapport à 2005 et de 77% par rapport à 2004. Cette augmentation tient essentiellement à la reprise du projet relatif à la nouvelle construction.</p>
--	--

	<p>Bilan satisfaisant de l'Organisation en ce qui concerne ses obligations juridiques :</p> <p>Un retour d'information positif a été reçu concernant la manière dont l'Organisation s'acquitte de ses obligations juridiques. En 2006, aucune action n'a été intentée contre ou par l'Organisation.</p>
<p>Total des dépenses au titre du programme 22 en 2006 :</p>	<p>5 858 811 FS</p>

PROGRAMME 23. Contrôle budgétaire et mobilisation de ressources

154. Au cours de la période considérée, les activités de ce programme ont été largement influencées par la croissance des secteurs générateurs de recettes, les multiples initiatives de réforme de la gestion et l'élaboration d'un nouveau mécanisme de préparation et de suivi du programme et budget.

155. Les efforts ont porté en particulier sur l'établissement du rapport de gestion financière de l'exercice biennal 2004-2005, l'élaboration d'un nouveau mécanisme faisant davantage intervenir les États membres dans la préparation et le suivi du programme et budget de l'OMPI, qui a été approuvé, y compris un mécanisme transitoire pour l'exercice biennal 2008-2009, par les assemblées des États membres de l'OMPI en 2006, et l'établissement des grandes lignes du programme et budget 2008-2009 présentées par le directeur général, étayées par un scénario financier à moyen terme fondé sur le nouveau mécanisme et les réponses des États membres au questionnaire du directeur général. Par ailleurs, plusieurs systèmes, processus, procédures et mécanismes de contrôle internes ont été passés en revue afin de les renforcer et d'établir des bases plus solides pour l'établissement du programme et budget pour l'exercice 2008-2009 et le budget révisé pour 2006-2007. Cette entreprise s'est traduite par plusieurs améliorations, dont la création d'un entrepôt de données concernant le personnel et les dépenses de personnel, la création d'outils améliorés et de listes de points à vérifier pour la certification des dépenses (y compris les fonds fiduciaires) et la mise en œuvre d'une série de rapports standard pour le suivi des dépenses et l'exécution des activités.

156. Dans le cadre du suivi des recommandations du Corps commun d'inspection (CCI) (document JIU/REP/2005/1), un rapport sur les progrès accomplis à cet égard depuis les assemblées de 2005 (document A/42/10) a été soumis aux assemblées de l'OMPI en 2006, avec un rapport (document A/42/11) exposant les initiatives lancées par le Secrétariat pour renforcer le contrôle budgétaire et la gestion. Par ailleurs, les préparatifs en vue de l'évaluation bureau par bureau des ressources humaines et financières de l'OMPI ont été achevés conformément au plan et un contrat a été attribué à l'entreprise externe retenue en décembre 2006. Les États membres ont été tenus informés de l'état d'avancement de l'évaluation bureau par bureau au cours de la session officieuse du Comité du programme et budget tenue en décembre 2006.

157. Comme suite à la demande des assemblées de l'OMPI en 2006, une révision approfondie du Règlement financier et du règlement d'exécution du règlement financier de l'Organisation a été entreprise et un premier projet d'ensemble a été soumis au Comité d'audit de l'OMPI en mars 2007.

158. En outre, une stratégie plus active de mobilisation de ressources extrabudgétaires pour les activités de l'OMPI, et notamment les activités de coopération technique, a été mise au point. À cet égard, une enquête complète sur les ressources extrabudgétaires actuelles de

l'OMPI (y compris les contributions en nature et les accords de partage des coûts) a été menée et ses résultats ont servi de base pour l'élaboration de la nouvelle stratégie de mobilisation de ressources extrabudgétaires. Afin d'améliorer la coordination interne des actions menées en direction des donateurs et de la mobilisation de ressources, la Section des ressources extrabudgétaires a été transférée au Secteur de la coordination concernant les relations extérieures, le monde de l'entreprise, les communications et la sensibilisation du public.

159. Des contributions ont également été fournies, selon que de besoin, en vue des sessions du Comité d'audit tenues en 2006.

OBJECTIF : Assurer un contrôle budgétaire et une gestion rationnels et efficaces sur le plan des coûts et élaborer une stratégie de mobilisation de ressources extrabudgétaires pour les activités de l'OMPI, en particulier dans le domaine de la coopération technique.

RÉSULTATS ESCOMPTÉS	INDICATEURS D'EXÉCUTION
<p>Renforcement de l'efficacité dans l'établissement du budget et l'utilisation des ressources de l'OMPI.</p> <p>Augmentation des ressources extrabudgétaires disponibles pour les activités de programme de l'OMPI, en particulier la coopération technique.</p>	<p>Progrès réalisés dans les objectifs en matière d'efficacité énoncés dans le document relatif au programme et budget (dont il est rendu compte dans les rapports financiers trimestriels à l'intention de la haute direction et les rapports sur l'exécution du programme présentés régulièrement aux États membres) :</p> <p>Voir le tableau I : Gains d'efficacité en 2006, page 96.</p> <p>Aucune observation formulée au cours de l'exercice biennal par les vérificateurs externes ou internes des comptes en ce qui concerne le contrôle budgétaire et les pratiques de gestion budgétaire :</p> <p>n.d.</p> <p>Mécanismes additionnels de financement extrabudgétaire à convenir :</p> <p>Quatre nouveaux accords ont été conclus avec des donateurs (Finlande, États-Unis d'Amérique, UE/Sri Lanka, République de Corée (droit d'auteur)) depuis la préparation du programme et budget pour 2006-2007 (Publication n° 360F/PB0607, tableau X). En outre, le Fonds de contributions volontaires du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore a bénéficié de contributions supplémentaires de la France et de la Suède. Le montant total des contributions volontaires versées par les donateurs en 2006 s'élève à quelque 6,1 millions de francs suisses.</p>
<p>Total des dépenses au titre du programme 23 en 2006 :</p>	<p>2 196 491 FS</p>

PROGRAMME 24. Supervision interne

160. Pendant la période considérée, le rapport sur l'exécution du programme au cours de l'exercice biennal 2004-2005 (document A/42/2) et l'aperçu de l'exécution du programme du 1^{er} janvier au 30 juin 2006 (document A/42/3) ont été établis sur la base des informations communiquées par les chefs de programme.

161. Un projet de politique d'évaluation de l'OMPI, qui vise à compléter la Charte de l'audit interne de l'Organisation afin de s'assurer que toutes les fonctions de supervision à l'OMPI sont régies par des principes directeurs appropriés, a été achevé. Un vaste processus de consultation interne sur ce projet a été lancé. La politique d'évaluation devrait être approuvée en 2007.

162. Le secteur du développement économique a organisé en mars, à Genève, un atelier sur l'évaluation et l'analyse d'impact, auquel ont participé des experts internationaux dans le domaine de l'évaluation. L'atelier a donné un aperçu des pratiques recommandées en matière d'évaluation au niveau international. Les experts ont rédigé une série de recommandations destinées à orienter les activités d'évaluation de l'OMPI et ont souligné la nécessité, notamment, de mettre au point à l'OMPI un cadre d'évaluation approprié qui soit conforme à celui des autres organisations internationales appartenant ou non au système des Nations Unies.

163. La mise en œuvre de la Charte de l'audit interne de l'OMPI approuvée lors des assemblées de septembre 2005 est restée une priorité en 2006. Les efforts ont notamment porté sur l'intégration de la charte au Règlement financier de l'OMPI et à son règlement d'exécution, la réalisation d'investigations, la fourniture d'avis en interne sur différentes questions concernant les procédures de contrôle interne, la rationalité économique et le respect des règles, et la poursuite de la coopération avec les vérificateurs externes de comptes. L'élaboration de principes et de procédures de divulgation de conflits d'intérêts et de dénonciation des abus, d'un projet de manuel d'audit et d'un cadre pour les investigations à l'OMPI a été lancée.

164. En septembre 2005, les assemblées des États membres de l'OMPI ont approuvé la création du Comité d'audit de l'OMPI. Le comité est constitué de neuf membres désignés par les États membres et d'un président élu par et parmi ceux-ci. Le Comité d'audit a tenu trois sessions ordinaires en 2006 et s'est également réuni pour superviser le projet relatif à la nouvelle construction de l'OMPI et l'évaluation bureau par bureau des ressources financières et humaines de l'Organisation. Conformément la Charte de l'audit interne de l'OMPI, la fonction de supervision interne a assuré les services d'appui nécessaires au bon fonctionnement du comité au cours de cette période.

165. Les activités de réseau et de coopération menées sur des questions de supervision avec d'autres organisations internationales se sont poursuivies, par l'intermédiaire des représentants des services de vérification interne d'organisations internationales et d'institutions financières et économiques multilatérales, de la Conférence des enquêteurs internationaux et du Groupe d'évaluation des Nations Unies.

OBJECTIF : Renforcer l'utilité, l'efficacité, la rationalité, la fiabilité et l'intégrité des opérations et activités de l'Organisation.

RÉSULTATS ESCOMPTÉS	INDICATEURS D'EXÉCUTION
<p>Intégration de l'évaluation dans le système de gestion axée sur les résultats mis en place à l'OMPI.</p>	<p>Approbation et mise en œuvre d'un plan d'évaluation faisant ressortir les principales opérations d'évaluation à mener :</p> <p>Un plan d'évaluation sera élaboré une fois approuvée la politique d'évaluation de l'OMPI.</p> <p>Approbation et mise en œuvre d'un mécanisme de</p>

<p>Renforcement de l'engagement en faveur de l'évaluation au sein de l'Organisation et développement des compétences en la matière.</p> <p>Pleine conformité de l'Organisation avec les règlements et procédures de l'OMPI.</p> <p>Mise en place d'un cadre d'investigation rationalisé.</p>	<p>diffusion de l'expérience acquise et de suivi des recommandations :</p> <p>Un mécanisme de diffusion de l'expérience acquise et de suivi des recommandations des évaluations sera mis au point une fois approuvée la politique d'évaluation de l'OMPI.</p> <p>Approbation sur le plan interne et présentation aux États membres de la Politique d'évaluation de l'OMPI :</p> <p>Une politique d'évaluation de l'OMPI a été rédigée et sera approuvée en 2007.</p> <p>Intégration d'un volet relatif à l'évaluation dans les phases de planification et de suivi de la moitié des nouveaux projets mis en œuvre à l'OMPI, y compris dans le cadre de fonds fiduciaires :</p> <p>L'adjonction de volets relatifs à l'évaluation aux nouveaux projets de l'OMPI, y compris les fonds fiduciaires, s'effectue au cas par cas. Les progrès vers la réalisation de l'objectif pour l'exercice biennal sont encore lents.</p> <p>Constatation par les États membres de l'accent accru mis sur les résultats dans les rapports sur l'exécution du programme :</p> <p>Le rapport sur l'exécution du programme en 2006 sera examiné par les États membres à la session de juin 2007 du Comité du programme et budget.</p> <p>Mise en œuvre intégrale des recommandations formulées par les vérificateurs externes et internes des comptes :</p> <p>Toutes les recommandations émanant de la supervision qui doivent être mises en œuvre par la direction de l'OMPI font l'objet d'une surveillance et d'un suivi systématique de la part du Comité d'audit et de l'auditeur interne, conformément au mandat du Comité d'audit et à la Charte de l'audit interne.</p> <p>Mise en œuvre en bonne et due forme de tous les rapports de vérification des comptes préconisant une investigation :</p> <p>Les ressources allouées aux investigations seront renforcées en 2007.</p>
<p>Total des dépenses au titre du programme 24 en 2006 :</p>	<p>781 085 FS</p>

PROGRAMME 25. Gestion des ressources humaines

166. En 2006, des mesures ont été prises afin d'élaborer une stratégie globale de gestion des ressources humaines, conformément aux recommandations faites par le Corps commun d'inspection (CCI) dans son rapport intitulé "Examen de la gestion et de l'administration de l'OMPI" (février 2005). Une version préliminaire de cette stratégie a été présentée aux assemblées en 2006 (annexe V du document A/42/10). Par ailleurs, un cabinet externe indépendant a entrepris une évaluation bureau par bureau des ressources humaines et financières de l'Organisation, toujours en application des recommandations du CCI.

167. Au cours de la période considérée, les limites imposées aux recrutements ont été assouplies et les postes ont été pourvus conformément aux niveaux approuvés par les États membres, notamment par l'application de la clause de flexibilité du PCT. Toutefois, le nombre de recrutements (21) (six fonctionnaires engagés pour une durée déterminée, dont trois fonctionnaires associés, et 15 agents temporaires) et de nouvelles nominations (28)

(22 administrateurs et six agents des services généraux) est resté faible. Quelque 30 traducteurs ont été recrutés au titre de contrats de louage de services pour faire face à l'augmentation de la charge de travail dans le Secteur des marques. Les nominations ont été effectuées dans le cadre de mises au concours uniquement, la pratique du recrutement direct ayant été abandonnée. Compte tenu de leur faible nombre, les recrutements n'ont eu aucune incidence significative sur la répartition du personnel par sexe et par région. Il a également fallu poursuivre les efforts pour réaffecter le personnel temporaire afin de répondre aux besoins opérationnels de l'Organisation.

168. En outre, 45 mises au concours ont été annoncées (pour 35 postes de la catégorie professionnelle et 18 dans la catégorie des services généraux), quelque 3400 demandes d'emploi ont été traitées et 24 stagiaires ont été employés dans le cadre du programme spécial de stages de l'OMPI. Environ 690 prolongations de contrat pour des agents temporaires ont été traitées, soit moins que les années précédentes, grâce à l'introduction, en 2005, de contrats d'une durée de 51 semaines pour les agents temporaires de la catégorie des services généraux travaillant à l'OMPI depuis plus de cinq ans.

169. En 2006, le système informatique en ligne a été amélioré et de nouveaux formulaires électroniques ont été introduits afin de renforcer l'efficacité. Les activités suivantes ont aussi été menées à bien : suivi et paiement de 378 demandes de remboursement des frais d'études; délivrance de 278 cartes de légitimations suisses et de laissez-passer des Nations Unies; établissement de 1052 attestations et autres certificats de travail; examen de 727 rapports périodiques et autorisations d'avancement d'échelon annuel dans le grade; traitement de 787 demandes d'allocations pour personnes à charge; et calcul et autorisation de paiement de 268 allocations-logement. Des contributions ont également été apportées en vue de la rédaction d'avis au personnel et d'ordres de service portant sur des questions de personnel ou de réorganisation interne. La révision continue du classement des postes dans chaque catégorie conformément aux normes de la CFPI s'est poursuivie.

170. À la fin de 2006, la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies (CCPNU) comptait 1124 participants dans l'Organisation, dont 12 nouveaux, alors que le nombre d'assurés au titre du régime collectif d'assurance-maladie s'élevait à 3037. Quelque 37 cas de cessation de services ont été calculés pour la CCPNU. En ce qui concerne la Caisse de retraite (fermée) de l'OMPI, la deuxième étape de réduction des compléments de pension, concernant 64 fonctionnaires retraités, a été introduite en vue de restaurer un équilibre actuariel. Des dispositions ont aussi été prises pour donner effet à une décision tendant à étendre la couverture de l'assurance accidents professionnels aux agents temporaires et aux stagiaires à compter du 1^{er} janvier 2007. Les dossiers d'assurance et de pension de 304 retraités ont été administrés, plus de 370 demandes au titre de l'assurance perte de gains pour les agents temporaires ont été traitées et les primes annuelles pour les trois polices d'assurance accidents ont été calculées. Par ailleurs, des contrats d'assurance ont été souscrits pour les participants aux séminaires et les boursiers, et des séances d'information ont été organisées pour familiariser le personnel aux conditions d'assurance et de pension. Enfin, les primes d'assurance maladie ont connu une légère augmentation.

171. Les demandes d'assistance soumises au Groupe de l'assistance sociale ont été traitées sans tarder. Un suivi régulier a été assuré à l'intention des personnes en congé de maladie prolongée et une aide active leur a été apportée afin de faciliter leur retour au travail. Les nouveaux arrivants ont pu bénéficier d'une aide pour le logement et la scolarisation des

enfants. Comme les années précédentes, un camp d'été (Club des enfants) a été organisé en partenariat avec l'UIT et le HCR. En mars, un séminaire de préparation à la retraite a été organisé, en coopération avec l'Office des Nations Unies à Genève (ONUG), à l'intention des personnes de 55 ans et plus.

172. Au cours de la période considérée, la formation du personnel a été axée sur les compétences en langues, en gestion, en communication et dans les domaines techniques. En l'occurrence, 593 membres du personnel de l'OMPI ont bénéficié de cours de langue, dont 37 ont passé les examens d'aptitude linguistique de l'ONU; 49 ont participé au cours de formation aux logiciels Microsoft à l'ONUG; 25 ont achevé les cours en ligne de formation à la propriété intellectuelle de l'Académie mondiale de l'OMPI; 164 ont suivi des programmes spécifiques de formation à la gestion, concernant notamment l'esprit d'équipe; et 62 ont suivi des cours répondant à des besoins professionnels particuliers.

173. En 2006, toutes les demandes de soins émanant du personnel, des retraités et des délégués étrangers ont été satisfaites. Quelque 4508 consultations et interventions ont été réalisées, 29 urgences ont été traitées, 169 vaccins ont été administrés, 25 certificats médicaux ont été délivrés et 62 séances d'information en vue de missions ont été organisées. Plusieurs programmes de santé publique ont également été lancés, notamment sur la prévention des maladies, l'ergonomie au travail et la lutte contre le tabac. Neuf inspections d'hygiène alimentaire ont été menées dans les cafétérias de l'OMPI. Des consultations d'ophtalmologie ont également été organisées sur place.

174. Le Bureau du médiateur a été rétabli en juin. Une pièce spécialement conçue et située pour assurer la confidentialité des discussions a permis au médiateur d'écouter les doléances des membres du personnel de l'OMPI, de répondre à leurs questions et, d'une manière générale, de les aider à recenser les possibilités de résoudre des conflits ou des préoccupations sur le lieu de travail. Après un premier travail d'établissement des faits, une médiation officieuse a généralement permis d'aboutir à des solutions mutuellement négociées. Dans certains cas, une interprétation erronée des règles, politiques et pratiques était en cause et des mesures correctives ont été proposées.

OBJECTIF : Assurer une gestion des ressources humaines efficace et économiquement rationnelle.

RÉSULTATS ESCOMPTÉS	INDICATEURS D'EXÉCUTION
<p>Besoins en personnel assurés de manière plus efficace et économiquement plus rationnelle; équité entre les sexes et respect des critères de répartition géographique.</p> <p>Gestion plus efficace des services de prestations et de classement des emplois.</p>	<p>Répartition géographique maintenue au niveau de 2004 et amélioration de l'équilibre entre les sexes dans les effectifs :</p> <p>À la fin de 2006, les quelque 890 membres du personnel représentaient 94 pays (contre 935 représentants de 95 pays à la fin de 2004). La répartition géographique est restée stable. Par rapport à la fin de 2004, la proportion de femmes au niveau P4 et au-dessus est restée la même (28%), alors que, dans les catégories professionnelle et supérieures, elle est passée de 41,5 à 42,3%. La proportion de femmes dans l'effectif total est passée de 53,6 à 54,0%.</p> <p>Diminution de 20% des demandes émanant du personnel concernant les prestations :</p> <p>Les demandes de renseignements concernant les congés de maladie ont diminué de 35%, partiellement en raison de</p>

<p>Amélioration de l'évaluation du comportement professionnel du personnel.</p> <p>Amélioration du bien-être du personnel.</p> <p>Amélioration du processus de règlement des conflits liés au travail.</p>	<p>l'introduction, en 2006, de nouveaux outils électroniques. Néanmoins, la diminution des demandes en général a été d'environ 9%, probablement en raison de la forte activité en rapport avec le classement et les promotions en 2006.</p> <p>Mise au point d'un système révisé d'évaluation du comportement professionnel :</p> <p>Un projet pilote a été lancé en 2006 au PCT. Une centaine de membres de personnel y ont participé et 80% ont jugé que le système était satisfaisant ou très satisfaisant.</p> <p>Diminution de 30% du nombre de doléances concernant des maladies liées au travail :</p> <p>Le nombre de doléances concernant des maladies liées au travail a diminué suite à un certain nombre de mesures de renforcement de l'ergonomie, au nettoyage des systèmes de climatisation et à la distribution renforcée de produits d'hygiène générale.</p> <p>Diminution de 30% des congés de maladie :</p> <p>En 2006, le nombre de jours de congés de maladie pris par les membres du personnel a augmenté de 3% par rapport à 2005. La révision des politiques actuelles en matière de congés de maladie et la mise en œuvre de nouveaux projets en faveur du bien-être du personnel permettront à l'OMPI de fournir une meilleure assistance aux fonctionnaires en congé de maladie de longue durée et de les encourager à reprendre le travail.</p> <p>Pas d'augmentation du nombre de recours introduits auprès du Comité d'appel de l'OMPI :</p> <p>En 2006, le Comité d'appel de l'OMPI a été saisi de 11 nouveaux recours, contre trois en 2005.</p> <p>Pas d'augmentation du nombre de recours auprès du Tribunal administratif de l'Organisation internationale du Travail :</p> <p>En 2006, huit nouveaux recours ont été intentés devant le TAOIT, contre un en 2005.</p> <p>Résolution par voie de médiation ou de conciliation de 60% des cas soumis au médiateur :</p> <p>Grâce au mécanisme officieux du médiateur, certains des problèmes soulevés ont été rapidement réglés et la plupart le sont au bout d'un certain temps, et peu ont donné lieu à des procédures officielles dans le cadre du système d'administration de la justice à l'OMPI. D'une manière générale, en mettant en place un mécanisme neutre et indépendant qui permet aux membres du personnel d'exprimer leurs préoccupations sans crainte de représailles ou de rancune, l'Organisation a contribué à réduire les tensions sur le lieu de travail, à clarifier les points de conflit, à recenser les pratiques susceptibles d'être améliorées et à modifier de manière constructive les relations de travail.</p>
<p>Total des dépenses au titre du programme 25 en 2006 :</p>	<p>7 874 814 FS</p>

PROGRAMME 26. Opérations financières

175. L'assainissement de la gestion financière s'est poursuivi, avec une comptabilité précise de toutes les recettes et dépenses, et des comptes mensuels et annuels établis conformément au Règlement financier de l'Organisation et à son règlement d'exécution. La situation financière au 31 décembre 2006 sera détaillée dans un état financier intermédiaire pour 2006 qui sera établi en 2007.

176. De nouveaux progrès ont été accomplis concernant le projet de système de gestion de l'information administrative (AIMS), qui a considérablement facilité les procédures de gestion financière et d'établissement de rapports et contribué à améliorer l'efficacité grâce à l'automatisation d'opérations courantes. Une procédure formelle a également été établie en vue d'enregistrer les demandes d'amélioration du système en fonction des priorités.

177. La totalité des fonds disponibles a continué d'être intégralement investie. Le Comité consultatif des investissements s'est réuni à un rythme régulier et est convenu que, s'agissant du capital préservé, la meilleure solution consistait à placer les fonds auprès de la Banque nationale suisse qui offrait un rendement moyen de 2,41%, soit un rendement d'un montant total de 5,8 millions de francs suisses en 2006.

OBJECTIF : Assurer l'exécution efficace, transparente et responsable des opérations financières de l'OMPI, conformément aux règlements applicables.

RÉSULTATS ESCOMPTÉS	INDICATEURS D'EXÉCUTION
<p>Renforcement de l'efficacité des opérations financières.</p> <p>Probité dans la réalisation de toutes les opérations financières.</p>	<p>Achèvement des améliorations apportées aux modules du système AIMS relatifs aux recettes, aux dépenses et au contrôle budgétaire, y compris leur adaptation à l'évolution actuelle des activités :</p> <p>Les modules du système AIMS relatifs aux recettes et aux dépenses ont été améliorés, apportant des gains d'efficacité, notamment au Département des enregistrements internationaux. Une procédure formelle permettant d'identifier et de décrire les incidents et de définir, hiérarchiser et mettre en œuvre les améliorations à apporter en conséquence a été introduite. Bien que la plupart des activités nouvelles soient désormais prises en considération dans le nouveau système, des améliorations sont encore nécessaires.</p> <p>Conformité des opérations financières avec les dispositions des conventions et traités applicables, le règlement financier de l'OMPI et son règlement d'exécution et les normes comptables de l'Organisation des Nations Unies :</p> <p>États financiers soumis en temps voulu.</p> <p>Distribution aux États membres en temps voulu des taxes perçues au titre des systèmes de Madrid et de La Haye.</p> <p>Paievements effectués dans les délais.</p> <p>Confirmation, par un rapport financier satisfaisant des vérificateurs externes des comptes, de la conformité des opérations comptables avec les règles et normes applicables :</p> <p>Rapports d'audit satisfaisants obtenus pour l'exercice</p>

<p>Sauvegarde des fonds pouvant être investis et obtention d'un rendement maximal.</p> <p>Transparence et responsabilité complètes dans l'utilisation des ressources financières.</p>	<p>biennal 2004-2005. Aucune faiblesse majeure n'a été recensée au cours de l'audit intérimaire de 2006.</p> <p>Prudence observée tout en tentant d'obtenir des rendements maximaux des fonds investis sur la base des décisions prises par le Comité consultatif des investissements (comparaison éventuelle avec les recettes commerciales) :</p> <p>Le rendement des investissements s'est élevé à 5,8 millions de francs suisses en 2006, correspondant à un taux d'intérêt moyen d'environ 2,41%, supérieur aux prévisions.</p> <p>Consignation de toutes les transactions comptables et divulgation de ces dernières aux vérificateurs externes des comptes à leur demande :</p> <p>Tous les comptes ont été régulièrement vérifiés et aucun commentaire négatif n'a été formulé par les vérificateurs externes. Des états financiers satisfaisants ont continué d'être communiqués aux États membres et aux chefs de programme au sein du Secrétariat, favorisant ainsi la transparence, la reddition des comptes et l'utilisation efficace des ressources.</p>
<p>Total des dépenses au titre du programme 26 en 2006 :</p>	<p>5 779 205 FS</p>

PROGRAMME 27. Techniques de l'information

178. La maîtrise des coûts reste une préoccupation centrale pour l'exercice biennal actuel. Dans la perspective d'une approche à plus long terme des investissements dans les techniques de l'information, un plan stratégique révisé pour les ressources informatiques a commencé à être élaboré en vue de sa soumission aux États membres en 2007. En outre, pour améliorer les capacités de gestion des projets et aligner les services informatiques fournis sur les meilleures pratiques dans ce domaine, plusieurs membres des services informatiques ont reçu une formation à la méthode de gestion de projet Prince 2 et aux bibliothèques sur les infrastructures informatiques (ITIL).

179. En ce qui concerne le système AIMS de gestion financière de l'OMPI, des progrès significatifs ont été accomplis s'agissant de reprendre la majeure partie de l'appui système précédemment assuré par le partenaire externe. À cet effet, les compétences de l'équipe d'appui interne concernant le progiciel PeopleSoft ont été renforcées et l'équipe a débuté les travaux sur un large éventail d'améliorations à apporter au système AIMS, en vue notamment d'améliorer la productivité des finances et d'intégrer de nouvelles interfaces avec d'autres systèmes de l'OMPI. La configuration de la structure financière et budgétaire pour le nouvel exercice biennal (2006-2007) a été mise au point et vérifiée et l'équipe a prêté son concours à la consolidation en fin d'année et à l'audit financier. Par ailleurs, des cours de formation en interne ont eu lieu à l'intention des utilisateurs des finances, et un audit informatique des opérations des finances a été réalisé.

180. Afin de faciliter le traitement de l'accroissement prévu du volume des renouvellements au titre du Protocole de Madrid, un système en ligne de renouvellement des enregistrements de marques (E-Renewal) a été mis en œuvre. Les paiements peuvent désormais être effectués par carte de crédit ou transfert bancaire, et le traitement interne est devenu presque entièrement automatisé. En outre, suite à une étude sur les différents options disponibles en matière de courrier électronique "certifié" pour les communications sécurisées dans le cadre du système de Madrid, les travaux portant sur les communications par courrier électronique certifié aux propriétaires/mandataires ont débuté.

181. En ce qui concerne le site Web de l'OMPI (*www.wipo.int*), le nombre moyen de consultations de pages par mois s'est élevé à quelque 25 millions en 2006. Une nouvelle interface plus homogène et plus conviviale que les précédentes versions a été mise en œuvre.

182. Sur le site Web de l'OMPI, le service PatentScope de recherche de demandes internationales de brevet a été lancé, les résultats des recherches pouvant être consultés par flux RSS (Really Simple Syndication). La consultation en ligne de la base de données ROMARIN a été nettement améliorée et a été proposée à titre gratuit en 2006. En outre, le système de gestion électronique des litiges de l'OMPI (ECAF), qui permet aux parties et aux autres acteurs concernés par un litige examiné en vertu des règlements de médiation, d'arbitrage et d'arbitrage accéléré de l'OMPI de soumettre des communications par voie électronique, a été mis en œuvre.

183. Pour répondre aux nouvelles exigences professionnelles, les systèmes internes ont été progressivement rendus accessibles par l'intermédiaire de l'Internet. Plus précisément, de nouveaux serveurs Web ont été mis en place pour accueillir et rendre accessibles à distance la base de données de traduction Isiview ainsi que les systèmes CLAIMS et RIPCIS.

184. Afin de faciliter la gestion et la publication de l'information sur le site Intranet de l'Organisation, le logiciel libre de gestion de contenu OpenCMS a été retenu comme outil standard de publication sur le Web pour l'Organisation.

185. En 2006 également, un nouveau système a été ajouté à la passerelle de trafic Web. Les mécanismes internes et externes de contrôle de la vulnérabilité, ainsi que les vérifications ordinaires de la sécurité des applications Web, ont permis de maintenir un bon niveau de gestion de la vulnérabilité. En atteste l'absence d'incident dû à des attaques malveillantes, malgré la recrudescence de ces attaques.

186. En vue du passage de quelque 1500 postes de travail à la plateforme Windows XP et à Microsoft Office 2003, les procédures d'achat ont été dûment exécutées, plus de 200 applications du logiciel de l'OMPI ont été inventoriées et, à la fin de 2006, le prototype de poste de travail XP avait été mis au point et le pilote utilisateur avait été installé sur 50 postes.

187. L'appui informatique à la Conférence diplomatique pour l'adoption du Traité de Singapour a constitué un autre projet majeur en 2006.

188. Dans le cadre de la mutualisation de l'infrastructure informatique, de nouveaux répartiteurs de réseau de stockage ont été mis en œuvre. Ainsi, grâce également à l'application progressive de solutions de regroupement des serveurs de bureautique, il a été possible d'améliorer la disponibilité des services essentiels du réseau, tels que l'authentification des utilisateurs, la gestion des identités et les systèmes de courrier électronique. En outre, le passage au nouveau service d'impression en réseau pour l'ensemble du personnel de l'OMPI a été mené à bien.

189. Le logiciel d'administration à distance Integrated Lights Out (ILO) a été installé sur tous les nouveaux serveurs de fichiers afin d'augmenter les capacités dans ce domaine.

190. Les systèmes d'exploitation fonctionnant sur tous les serveurs hébergeant des applications du PCT ont été actualisés. L'environnement de production de CD et de DVD de l'imprimerie, utilisé par les divisions des applications du PCT et des marques, a été rationalisé et regroupé. Un nouveau système de complexe de stockage (SAN) au niveau de la saisie a été

mis en service pour l'application Madrid. Les serveurs hébergeant le système AIMS ont été reconfigurés afin d'accroître leurs performances. Un projet visant à faire passer le système AIMS à la version 8.9 de PeopleSoft et à héberger l'administration du système au Centre international de calcul de l'ONU a également été lancé.

191. Au cours de la période considérée, plus de 35 000 demandes d'aide informatique ont été traitées, donnant lieu à quelque 17 000 interventions. En outre, quelque 300 demandes d'achat de matériel informatique ont été instruites.

OBJECTIF : **Garantir un fonctionnement fiable, durable et rentable dans un environnement sécurisé de tous les systèmes informatiques de l'Organisation tout en les exploitant dans le souci d'améliorer les opérations.**

RÉSULTATS ESCOMPTÉS	INDICATEURS D'EXÉCUTION
<p>Réduction de la dépendance à l'égard des ressources extérieures.</p> <p>Simplification et amélioration des procédures et des opérations tout en ménageant un accès plus rapide à l'information.</p> <p>Gestion efficace des risques de sécurité informatique.</p> <p>Grande disponibilité des systèmes essentiels.</p>	<p>Réduction de 35% du nombre de jours de services de consultants extérieurs par an (par rapport au nombre de 500 jours estimé pour 2005) :</p> <p>Le nombre de jours de services de consultants par mois a été ramené à 20 (soit 240 jours par an).</p> <p>Absence de retards lors de l'arrêt ou de la clôture des comptes dus au système AIMS :</p> <p>Aucun arriéré ou retard n'a été enregistré pour la clôture des comptes de l'exercice biennal 2004-2005.</p> <p>Retour d'informations des utilisateurs :</p> <p>Retour d'information positif des utilisateurs du système AIMS.</p> <p>80% des serveurs et 95% des ordinateurs de bureau répondent aux normes de sécurité informatique :</p> <p>Des progrès significatifs ont été accomplis dans l'augmentation du nombre de systèmes répondant aux normes de sécurité informatique et l'objectif devrait être atteint progressivement avec la mise en œuvre du projet relatif au passage à Windows XP.</p> <p>Réduction de 48 heures à 2 heures en 2005 de la fenêtre de vulnérabilité aux exploits et aux virus destructeurs annoncés :</p> <p>L'objectif devrait être atteint progressivement avec la mise en œuvre du projet relatif au passage à Windows XP.</p> <p>Disponibilité des bases de données principales et internes ainsi que des systèmes utilisés par l'OMPI pour ses opérations supérieure à 99,8% :</p> <p>Disponibilité des bases de données de production Oracle (24/7) : 99,97%;</p> <p>Disponibilité de la base de données de production HPUNIX (IB/COR) (24/7) : 99,94%;</p> <p>Disponibilité de la base de données de production AIX (24/7) : 99,94%;</p> <p>Disponibilité de l'ordinateur central de production et des bases</p>

	<p>de données ADABAS pour les systèmes essentiels :</p> <p>Plage de travail standard (8 h 30 à 17 h 30)</p> <p>CASPIA/CASPRO 99,90%, soit une perte de 2 h 21</p> <p>MAPS/DMAPS 100,00%</p> <p>Plage de travail étendue</p> <p>CASPIA/CASPRO (07 h 00 à 21 h 00) 99,85%</p> <p>MAPS/DMAPS (07 h 00 à 22 h 00) 99,97%</p> <p>Disponibilité des principaux services en réseau (fichiers, impression, messagerie électronique) supérieure à 99,7% :</p> <p>Disponibilité du réseau de l'OMPI : 99,85%</p> <p>Disponibilité du système de fichiers : 99,85%</p> <p>Disponibilité moyenne de la messagerie électronique : 99,85%</p> <p>Disponibilité de l'accès au courrier électronique à l'extérieur de l'OMPI : 99,93%</p> <p>Disponibilité des services d'impression en réseau : 99,85%</p> <p>Conclusions d'accords de fourniture de services pour plus de 80% des systèmes informatiques essentiels, contre 5% en 2005 :</p> <p>Un modèle d'accord de fourniture de services a été établi. La mise en œuvre des accords doit débuter en 2007.</p>
Total des dépenses au titre du programme 27 en 2006 :	19 966 087 FS

PROGRAMME 28. Conférences, service linguistique, imprimerie et archives

192. Des arrangements et un appui logistiques, notamment sous forme de services d'interprétation, d'enregistrements sonores et de documentation, ont été assurés pour 86 réunions tenues à Genève et 189 tenues à l'extérieur (à l'intention de quelque 6000 participants au total), y compris la Conférence diplomatique pour l'adoption d'un traité révisé sur le droit des marques tenue à Singapour.

193. Plus de 11,5 millions de pages de documentation ont été imprimées et distribuées, soit 1,5 million de moins qu'en 2005. Conformément à l'objectif à long terme visant à réduire de manière substantielle le volume des expéditions de documents papier, la diffusion des communiqués de presse s'est faite exclusivement par courrier électronique. Le nombre d'exemplaires papier distribués a été limité à un par destinataire dans la langue requise.

194. Le chiffre de référence initial de 0,28 francs suisses pour le coût unitaire des appels téléphoniques n'était pas représentatif de l'ensemble de l'exercice 2004-2005 (le chiffre correct était de 0,43 francs suisses)¹. L'appel d'offres lancé au second semestre de l'année 2005 a abouti à une réduction significative du coût moyen des appels, qui a été ramené à 0,27 francs suisses en 2006. Le coût d'infrastructure des services de télécommunications a été réduit de quelque 60% en 2006 par rapport à 2005, grâce au rachat

¹ Voir le tableau I : Gains d'efficacité en 2006, page 96.

du matériel loué. L'accroissement de l'utilisation des téléphones mobiles a entraîné une légère augmentation du coût de ces communications en 2006, avec toutefois une plus grande souplesse et une plus grande facilité des communications pour les membres du personnel et entre eux.

195. En ce qui concerne les services d'expédition du courrier, le volume enregistré en 2006 (1 583 000 articles) a été beaucoup plus élevé que le chiffre de référence de un million d'articles, compte tenu de l'augmentation substantielle du volume des opérations des secteurs du PCT et des marques. Toutefois, compte tenu d'une utilisation considérablement accrue des supports électroniques, le poids moyen des envois et, par conséquent, le poids moyen par article, ont nettement diminués en 2006, l'augmentation du coût global des expéditions étant limitée à 4%¹.

196. Le nombre de documents sur papier et sur support électronique reçus et traités en 2006 a augmenté de quelque 38% par rapport à 2005. Le nouveau système de numérisation mis en place à la fin de 2005 s'est révélé efficace et économique pour le traitement des documents papier, permettant de combler un retard de quelque 12 000 documents datant de 2005. Parmi les autres améliorations, on citera un projet pilote pour l'accès électronique aux documents historiques, dans le cadre du système de gestion et d'archivage électroniques des documents (EDMS). Sous les auspices du Conseil international des archives, l'OMPI a participé activement avec d'autres organisations du système des Nations Unies à Genève à l'élaboration de politiques et de pratiques harmonisées en matière de gestion des dossiers et des archives, et notamment de normes relatives au traitement des documents sur tous types de supports.

197. Les services de traduction ont été assurés dans les six langues officielles de l'ONU, ainsi qu'en allemand, en portugais et en italien. La qualité des documents traduits, mis en forme, relus et révisés a été maintenue, tout en assurant le délai le plus court possible pour la distribution des documents. La demande globale de services de traduction est restée élevée et n'a pu être totalement satisfaite en raison de contraintes de ressources.

198. En 2006, un gain d'efficacité de 8% a été réalisé dans les traductions par rapport à 2004², grâce à une rationalisation des processus internes et à l'officialisation des politiques et procédures de traduction.

199. L'imprimerie interne a continué d'assurer l'impression de documents, publications, matériel promotionnel de séminaires et de congrès, brochures et catalogues pour différents secteurs de l'OMPI, sur papier et sur support électronique. L'année 2006 a vu une réduction du nombre d'exemplaires imprimés en noir et blanc étant donné que la Gazette du PCT n'est plus imprimée sur papier et compte tenu du recours croissant à l'impression couleur. Parallèlement, la production de CD et de DVD a augmenté de 40% par rapport à 2005.

200. Des économies ont été réalisées en accroissant le volume de documents imprimés et reliés en interne, ce qui a permis de réduire, d'une part, le volume de travail à sous-traiter et, d'autre part, les tâches administratives liées à la sous-traitance.

¹ Voir le tableau I : Gains d'efficacité en 2006, page 96.

² Voir le tableau I : Gains d'efficacité en 2006, page 96.

OBJECTIF : Fournir des services de conférence, des services linguistiques, d'impression et d'archivage des documents plus efficaces et plus économiques.

RÉSULTATS ESCOMPTÉS	INDICATEURS D'EXÉCUTION
<p>Fourniture de services efficaces et adaptés aux délégués et au Secrétariat en relation avec les conférences et les réunions.</p> <p>Mise à la disposition des États membres des documents de réunion, y compris sur le site Web de l'OMPI, à un coût moindre.</p> <p>Télécommunications d'un meilleur rapport coût-efficacité.</p> <p>Gestion informatisée du courrier, archivage, expédition du courrier et services des messagers-chauffeurs efficaces.</p> <p>Maintien d'un équilibre entre rapport coût-efficacité et qualité en ce qui concerne la traduction et la révision des documents.</p> <p>Services d'impression des documents plus efficaces et d'un meilleur rapport coût-efficacité.</p>	<p>Retour d'information des délégués et du Secrétariat :</p> <p>Un retour d'information positif a été reçu du personnel de l'OMPI et des délégués et participants de 86 réunions tenues à Genève et 189 réunions tenues à l'extérieur.</p> <p>Des économies de l'ordre de 40% seront réalisées sur les coûts d'expédition des documents par rapport à l'exercice biennal 2004-2005 par suite de la diffusion électronique et de la publication sur l'Internet des documents :</p> <p>Malgré les économies réalisées et la publication dans les délais sur l'Internet de tous les documents des réunions tenues à Genève, les progrès vers une réduction de 40% des coûts ont été relativement modestes. Pour réaliser cet objectif, des décisions de politique générale pourraient être nécessaires, notamment au niveau des différents comités permanents ou des unions.</p> <p>Coûts moyens des appels téléphoniques inférieurs au niveau de l'exercice biennal 2004-2005</p> <p>Le coût moyen des appels s'est établi à 0,27 francs suisses en 2006, contre 0,43 francs suisses pour la totalité de l'exercice 2004-2005 (voir le tableau I, page 80).</p> <p>Coûts moyens inférieurs aux niveaux de 2004-2005 :</p> <p>Le poids moyen par article expédié en 2006 était de 94 grammes, soit nettement en deçà de l'objectif de 170 grammes fixé pour l'exercice 2006-2007 (voir le tableau I, page 80).</p> <p>Normes de productivité : 1 500 mots/jour-traducteur (textes généraux); 1 000 mots/jour-traducteur (textes juridiques).</p> <p>Les normes de productivité ont continué d'être atteintes. Le volume des documents traduits, révisés et relus a représenté quelque 30 000 pages de texte standard.</p> <p>Les processus internes ont été adaptés et rationalisés selon que de besoin pour favoriser l'accroissement de l'efficacité. Un appel d'offres pour les services de traduction a été rédigé. Des gains d'efficacité ont été réalisés par rapport à l'objectif (voir le tableau I, page 96).</p> <p>Indications du personnel et des délégués en ce qui concerne la qualité des documents traduits et révisés :</p> <p>Les délégués et le personnel se sont montrés satisfaits de la qualité des traductions.</p> <p>Augmentation de 50% des documents imprimés en interne et réduction correspondante du coût des entreprises extérieures :</p> <p>La réalisation de cet objectif est en cours. En 2006, une économie de 37% a été réalisée grâce à un moindre recours à</p>

	des sous-traitants et à l'accroissement du volume de documents imprimés en interne.
Total des dépenses au titre du programme 28 en 2006 :	20 626 654 FS

PROGRAMME 29. Gestion des locaux

201. Afin de poursuivre la rationalisation de l'utilisation des locaux de l'OMPI en tenant dûment compte des besoins actuels et futurs de l'Organisation, plusieurs mesures supplémentaires ont été prises au cours de la période considérée. Il s'agit notamment de la résiliation du bail de location du bâtiment Giuseppe-Motta et de la remise des locaux loués à Chambésy avant l'échéance contractuelle. Par ailleurs, l'utilisation de l'espace a été optimisée suite à plusieurs réorganisations internes. Des aires de stockage supplémentaires et des rayonnages ont été créés dans les entrepôts utilisés par le PCT à l'extérieur du siège de l'OMPI et les préparatifs en vue du déménagement au début de 2007 du personnel de l'OMPI travaillant dans le bâtiment Giuseppe-Motta ont été menés à bien. En outre, des études concernant un studio d'enregistrement pour le secteur du droit d'auteur et des droits connexes ont été lancées.

202. En 2006, de nouveaux contrats portant sur la maintenance régulière des installations techniques (principalement, le matériel audiovisuel, les réseaux de drainage, le système de contrôle d'accès pour l'ancien bâtiment de l'OMM et les sprinklers du bâtiment Arpad Bogsch (AB) et de l'ancien bâtiment de l'Organisation météorologique mondiale (OMM)), les espaces de travail et les installations extérieures (pour l'entretien des espaces verts en particulier) sont entrés en vigueur. Certaines installations du bâtiment AB ont été améliorées, notamment la nacelle pour l'entretien des façades, les tours de refroidissement, le toit et les installations de climatisation du centre de données du bâtiment AB. En outre, les systèmes de détection des fuites de gaz dans le bâtiment AB et l'ancien bâtiment de l'OMM ainsi que les systèmes de détection des incendies des entrepôts de stockage de Meyrin, Collex et Sablières ont été mis aux normes. D'autres installations ont été remplacées, notamment le deuxième moteur de refroidissement, les tableaux électriques situés dans les étages, les générateurs de secours et les tableaux électriques pour les portes d'entrée du garage. En outre, les cahiers des charges des appels à propositions à lancer en 2007 ont été établis pour la rénovation du chauffage dans le bâtiment AB, la couverture d'assurance pour les bâtiments et le mobilier, le ramassage des ordures, la fourniture de matériel électrique et le remplacement des vitres du bâtiment AB.

203. Par ailleurs, des mesures de prévention de la grippe aviaire ont été prises, notamment le nettoyage des bouches de ventilation et le remplacement des filtres sur les appareils de climatisation autonomes dans tous les bâtiments.

204. En ce qui concerne la sécurité dans les locaux de l'OMPI, une évaluation des risques a été entreprise en mars pour déterminer l'état du système de gestion de la sécurité de l'OMPI et suggérer des améliorations quant à la sécurité du personnel, des informations et des biens. Il en est résulté que l'étendue et le niveau des services de sécurité de l'OMPI devaient être notablement améliorés pour se conformer aux Normes minimales de sécurité opérationnelle de l'ONU pour les villes sièges (UN H-MOSS) et un projet de modification de ces services a été mis en œuvre en juin pour permettre d'appliquer effectivement les recommandations. Des évaluations des conditions de sécurité ont également été réalisées pour les bureaux de coordination de l'OMPI. Une liaison sur les questions et l'évaluation en matière de sécurité a été établie avec le pays hôte et avec le Département de la sûreté et de la sécurité des Nations Unies au siège de l'ONU à New York, ainsi qu'avec l'Office des Nations Unies à

Genève. L'OMPI a également pris l'initiative de constituer, au sein des agents de sécurité des Nations Unies à Genève, un réseau opérationnel efficace; en outre, l'Organisation est un membre actif du réseau interorganisations pour la gestion des mesures de sécurité des Nations Unies.

OBJECTIF : Gérer et rationaliser les locaux de l'OMPI, en assurer l'entretien de façon efficace et économique et garantir, dans toute la mesure possible, la sécurité de l'ensemble du personnel de l'OMPI, des visiteurs se rendant dans les bâtiments de l'OMPI et des délégués participant aux réunions de l'Organisation.

RÉSULTATS ESCOMPTÉS	INDICATEURS D'EXÉCUTION
<p>Rationalisation et utilisation optimale des locaux de l'OMPI.</p> <p>Locaux fonctionnant selon les normes de l'OMPI.</p> <p>Conformité avec les MOSS, au siège et dans tous les bureaux de coordination de l'OMPI</p>	<p>Diminution des coûts de location par rapport à 2004-2005 :</p> <p>À la fin de 2006, le taux d'occupation des locaux de l'OMPI s'élevait à 88%, et le nombre de bâtiments loués a été ramené de quatre à trois. Par ailleurs, les baux de location des places de stationnement et de l'entrepôt de stockage du bâtiment Giuseppe-Motta ont été résiliés avec effet au 30 juin 2007 et les locaux de Chambésy ont été rendus 10 mois avant l'échéance contractuelle du 31 décembre 2006.</p> <p>Le coût des loyers et charges s'est élevé à 12 026 000 francs suisses en 2006, contre 14 158 000 francs suisses en 2005, soit une réduction de 15% découlant principalement de la remise du bâtiment Chambésy avant la date prévue.</p> <p>La rationalisation de l'espace dans les bâtiments existants a permis de dégager environ 30 postes de travail supplémentaires par rapport à 2005, de créer 10 bureaux et des aires d'archivage (au rez-de-chaussée du bâtiment P&G) et de doubler la superficie des archives du PCT (dans l'entrepôt des <i>Sablères II</i>).</p> <p>Tous les locaux de l'OMPI sont conformes aux normes de l'Organisation :</p> <p>Dans le cadre de la première étape du projet visant à s'assurer que tous les bâtiments de l'OMPI sont conformes aux normes de l'Organisation, six installations importantes du bâtiment AB ont été rénovées ou modernisées, à savoir la nacelle pour l'entretien des façades, les tours de refroidissement, le toit, le deuxième moteur de refroidissement, les tableaux électriques dans les étages et la climatisation du centre de données situé dans le bâtiment AB.</p> <p>Conformité à 100% avec les éléments pertinents des MOSS :</p> <p>Toutes les activités nécessitant une conformité de 100% ont été recensées et les premières estimations de coût et de délai ont été obtenues.</p> <p>Conformité à 100% avec les obligations facultatives des MOSS qui sont censées s'appliquer à l'OMPI :</p> <p>La mise en conformité complète prendra plusieurs années à partir moment où le financement sera approuvé.</p> <p>Toutes les améliorations à apporter aux bureaux de coordination de l'OMPI ont été identifiées et sont en cours de mise en œuvre.</p>
<p>Total des dépenses au titre du programme 29 en 2006 :</p>	<p>25 679 614 FS</p>

PROGRAMME 30. Voyages et achats

205. Au cours de la période considérée, des mesures d'économie pour le personnel de l'OMPI et les tiers se rendant à Genève ou participant à des réunions organisées par l'OMPI à l'étranger ont été mises en œuvre. Ces mesures ont débouché sur une économie globale de 25% sur les billets d'avion négociés directement par l'OMPI avec les compagnies aériennes dans le cadre du groupe de négociation des Nations Unies, sur les billets négociés avec l'agence de voyage interne à l'OMPI et sur les billets achetés par l'entremise de l'agence de voyage interne pour les voyages de tiers³. Les économies découlant des tarifs spéciaux négociés avec des compagnies aériennes pour les voyages au départ de Genève ont représenté 4 042 027 francs suisses. Le nombre de billets prépayés en 2006 (première année complète de la mise en œuvre de cette nouvelle politique) a été ramené à minimum, et le nombre de billets achetés par l'intermédiaire du PNUD a représenté près de 28% du nombre total. Ce dernier chiffre ne devrait pas diminuer de manière significative étant donné que le réseau de l'agence de voyage interne ne permet d'acheter des billets dans certains pays, de sorte que le PNUD reste le seul moyen possible pour obtenir de billets pour les voyages de tiers. En outre, les voyages de tiers supposant également le paiement de l'indemnité journalière de subsistance, le PNUD reste la seule solution fiable pour s'assurer du versement de cette indemnité et du suivi de ce versement par l'OMPI. L'utilisation du réseau de l'agence de voyage interne pour les voyages de l'étranger à l'étranger et le recours à des compagnies aériennes à bas prix ou à des tarifs privilégiés pour les voyages en Europe sont restés minimes (augmentation de 2,5% seulement pour un objectif de 20%).

206. Les autorisations de voyage (3068 en 2006 contre 2326 en 2005) et les demandes de visas (1709 contre 1458 en 2005) ont continué d'être traitées dans les délais et les procédures administratives connexes ont continué d'être rationalisées. Le système électronique d'autorisations de voyage a été testé en 2006 et devrait être mis en œuvre à la fin du deuxième trimestre de 2007.

207. La Division des achats et des contrats a continué d'assurer des services efficaces pour l'obtention de matériel, de produits et de services nécessaires pour appuyer les opérations de l'OMPI. La sous-traitance s'est poursuivie lorsque les coûts le justifiaient. Quelque 46 cas ont été soumis lors des 14 sessions tenues par le Comité d'examen des contrats en 2006. Au cours de la période considérée, les achats ont donné lieu aux actes suivants : émission de 1101 bons de commande et de 59 demandes de prix, invitations à soumissionner et appels à propositions, pour un montant total d'environ 39 millions de francs suisses. En ce qui concerne les activités d'assistance technique, 43 expéditions par fret aérien et 48 achats sur place ont été réalisés.

OBJECTIF : Offrir des services de voyages et d'achats plus économiques et plus efficaces.

RÉSULTATS ESCOMPTÉS	INDICATEURS D'EXÉCUTION
Amélioration du rapport coût-efficacité des voyages effectués par le personnel de l'OMPI et par les tiers participants.	<p>Économies de 25 à 30% sur les tarifs d'entreprise négociés :</p> <p>Des économies de 25% ont été réalisées sur le nombre total de billets (plus de 30% sur les tarifs de groupe négociés directement avec les compagnies aériennes pour les voyages</p>

³ Voir également le tableau I : Gains d'efficacité en 2006, page 96.

<p>Gestion plus efficace en matière de voyages et de visas.</p> <p>Maintien du niveau d'efficacité actuel des procédures d'achat.</p> <p>Obtention de meilleurs prix et conditions au moyen d'une plus grande diversité et d'une plus large répartition géographique des fournisseurs.</p>	<p>au départ de Genève).</p> <p>Augmentation de 20%, par rapport à l'exercice 2004-2005, de l'utilisation des compagnies d'aviation à bas prix ou de l'achat de billets à tarif réduit pour les voyages en Europe :</p> <p>Augmentation d'environ 2,5% de l'utilisation de compagnies à bas coût ou de tarifs spéciaux pour les voyages en Europe.</p> <p>Économies de 25%, par rapport à l'exercice 2004-2005, sur les billets émis aux États-Unis d'Amérique :</p> <p>Aucune économie particulière ne peut être mentionnée étant donné que les tiers venant des États-Unis d'Amérique ont reçu pour instruction d'utiliser le réseau de l'agence de voyage plutôt que le Bureau de liaison de l'OMPI à New York. Dans ce contexte, il convient de noter que les voyages correspondants ne représentent qu'une part minime dans l'ensemble des voyages (1,5% en 2005 et en 2006).</p> <p>Demandes d'autorisation de voyage traitées plus rapidement que lors de l'exercice biennal 2004-2005 :</p> <p>Le système électronique d'autorisations de voyage n'a pas été mis en œuvre comme prévu en 2006 en raison de divers problèmes techniques.</p> <p>Cela étant, le nombre total d'autorisations de voyage traitées dans les délais en 2006 a représenté une augmentation de 32% par rapport à 2005, sans augmentation de l'effectif.</p> <p>Demandes de visa reçues par la Section des voyages et de l'administration des missions trois ou quatre semaines avant le départ :</p> <p>La plupart des demandes de visas ont comme précédemment été reçues trop près de la date de départ.</p> <p>Le nombre total de demandes de visas traitées dans les délais en 2006 a représenté une augmentation de 17% par rapport à 2005. Les demandes de visas pour les voyages de tiers ont dû être simplifiées grâce à l'utilisation systématique du formulaire de demande de visa par facsimilé. En outre l'assistance de l'OMPI pour les visas nécessaire à l'étranger a été supprimée.</p> <p>Rapport volume des commandes/effectifs du service des achats toujours supérieur à la moyenne de l'ensemble du système des Nations Unies :</p> <p>En 2006, le rapport s'est élevé à 110 bons de commande, soit 7 848 224 francs suisses, par membre du service des achats. Le rapport moyen dans le système des Nations Unies est de 5 millions de dollars É.-U. par membre du service des achats.</p> <p>Économies réalisées sur les achats effectués par l'intermédiaire du Service commun d'achats des Nations Unies</p> <p>Les économies totales sur ces achats se sont élevées en 2006 à 412 500 francs suisses (papier, cartouches d'imprimantes, location de photocopieuses, ordinateurs portables et écrans d'ordinateurs).</p>
<p>Total des dépenses au titre du programme 30 en 2006 :</p>	<p>4 216 574 FS</p>

PROGRAMME 31. Nouvelle construction

208. Lors des assemblées de septembre 2005, les États membres ont approuvé le projet révisé relatif à la nouvelle construction, son financement au moyen d'un emprunt bancaire et la proposition visant à s'assurer les services d'une entreprise (le "pilote") pour la gestion externe de la mise en œuvre du projet.

209. Au cours de la même session, les États membres ont également approuvé la création du Comité d'audit de l'OMPI, chargé notamment de superviser le projet. À sa première session, en avril 2006, le comité a recommandé qu'un audit du coût du projet soit effectué au préalable, qu'une version révisée de la charte et du calendrier indicatif du projet soit établie et qu'un jury indépendant soit convoqué. Enfin, le comité a recommandé que le futur pilote du projet participe à l'élaboration des documents relatifs à la procédure d'appel à propositions pour le choix de l'entreprise générale.

210. Dans ce contexte, un Comité de la construction a été créé par le Secrétariat en vue d'assurer la supervision interne du projet. Le comité a établi, en juin 2006, une charte révisée du projet contenant un nouveau calendrier indicatif pour le commencement et l'achèvement des travaux de construction et a prié le vérificateur externe des comptes de procéder à l'audit du coût du projet. Le rapport d'audit a été présenté en décembre 2006.

211. En outre, suite à la présélection de plusieurs entreprises et cabinets effectuée par le jury indépendant en juin 2006, un cabinet a été retenu en octobre 2006 pour assurer le pilotage du projet et un contrat à cet effet a été signé en novembre 2006. Le pilote a pris ses fonctions immédiatement après et a participé à l'établissement de l'appel à manifestations d'intérêt pour le choix de l'entreprise générale, qui a été lancé en décembre 2006.

212. Par ailleurs, une demande supplémentaire de permis de construire correspondant au projet révisé a été établie et présentée aux autorités cantonales en octobre 2006.

213. Dans le cadre de l'amélioration de la sécurité dans les bâtiments de l'OMPI, une estimation préliminaire des coûts des mesures de sécurité relatives au projet relatif à la nouvelle construction a été établie selon les recommandations de la Section de la sécurité de l'OMPI.

OBJECTIF : Achever la nouvelle construction dans les délais (début 2008) et dans les limites budgétaires.

RÉSULTATS ESCOMPTÉS	INDICATEURS D'EXÉCUTION
<p>Réalisation dans les délais des travaux de construction.</p>	<p>Respect de tous les délais adoptés :</p> <p>Suite aux décisions des États membres et aux recommandations du comité d'audit de l'OMPI, la construction n'a pu commencer en 2006 comme il était prévu dans le programme et budget pour 2006-2007. Selon le calendrier indicatif révisé du projet, le chantier devrait débuter en février 2008 et s'achever en avril 2010.</p> <p>Avancée des travaux de construction conformément au calendrier et aux plans adoptés :</p> <p>En 2006, les tâches relatives à la nouvelle construction ont progressé comme suit :</p>

<p>Réalisation des travaux de construction selon les niveaux de qualité requis.</p>	<p>Sélection du pilote du projet :</p> <p>juin 2006 : présélection par le jury indépendant des entreprises invitées à répondre à l'appel à propositions; août 2006 : lancement de l'appel à propositions; octobre 2006 : sélection du pilote du projet; novembre 2006 : signature du contrat;</p> <p>fin novembre 2006: le pilote du projet prend ses fonctions et établit, avec le Secrétariat, l'appel à manifestations d'intérêt pour la sélection de l'entreprise générale.</p> <p>Sélection de l'entreprise générale :</p> <p>décembre 2006 : lancement de l'appel à manifestations d'intérêt</p> <p>Charte du projet :</p> <p>une charte révisée du projet est établie en juin et en octobre 2006 et soumise aux sessions correspondantes du Comité d'audit de l'OMPI.</p> <p>Audit du coût du projet :</p> <p>suite à une recommandation du comité d'audit faite en avril 2006, le Secrétariat prie le vérificateur externe des comptes de procéder à un audit du coût du projet, qui est publié en décembre 2006.</p> <p>Respect du choix des matériaux et des procédés de construction effectués par l'entreprise générale :</p> <p>n.d.</p> <p>Satisfaction des principales parties prenantes, y compris des délégués, des visiteurs et d'autres usagers des locaux de l'OMPI :</p> <p>n.d.</p>
<p>Total des dépenses au titre du programme 31 en 2006 :</p>	<p>286 678 FS</p>

III. GAINS D'EFFICACITÉ EN 2006

214. Le tableau I, intitulé "Gains d'efficacité en 2006", donne un aperçu des gains d'efficacité réalisés en 2006 par rapport aux objectifs de l'exercice biennal 2006-2007 figurant dans le diagramme 8 du programme et budget pour 2006-2007 (publication n° 360F/PB0607).

215. Compte tenu de l'expérience acquise lors de la supervision des mesures d'efficacité proposées en 2006, certaines mesures ont été perfectionnées afin d'obtenir des informations supplémentaires cruciales sur l'exécution des activités.

216. On trouvera des informations plus détaillées sur les principaux moyens mis en œuvre en 2006 pour réaliser ces gains d'efficacité dans la partie II du rapport sur l'exécution du programme en 2006, notamment sous les programmes 28 et 30.

Domaine	Référence	Objectif pour 2006-2007	Chiffres effectifs à fin décembre 2006	Gain d'efficacité prévu par rapport à 2004-2005	Gain d'efficacité effectif en 2006	Commentaire / explication
Effectif du PCT/nombre de demandes selon le PCT Effectif du PCT + équivalent nombre de traducteurs extérieurs/nombre de demandes selon le PCT	1:498 (489/243 500) (05/2004)	1:523 (493/258 000)	1:705 (428/301 602) 1:606 (498/301 602)	5%	42% 22%	Le gain d'efficacité enregistré en 2006 résulte des mesures suivantes : restructuration et rationalisation des procédures de travail dans le secteur du PCT; sous-traitance de certaines parties du travail de traduction depuis la fin de 2005; et mise en place du traitement entièrement automatisé des demandes de brevet. En ajoutant le nombre de traducteurs (+70) qui auraient été employés par l'OMPI si l'Organisation n'avait pas sous-traité une partie des traductions du PCT, le gain d'efficacité estimé par rapport à 2004-2005 reste positif.
Coût de la traduction (coût moyen par page)	246 francs suisses (2004)	221 francs suisses par page	226 francs suisses par page	10%	8%	Rationalisation des processus internes et mise en place officielle de principes et de procédures en matière de traduction. Sous-traitance de 33% du volume de travail à des traducteurs expérimentés pour maîtriser les coûts tout en préservant la qualité du travail.
Coût des voyages aériens : Coût moyen par billet sur la base des 12 destinations de mission les plus fréquentes en 2004 Coût moyen par mile parcouru sur la base des 12 destinations de mission les plus fréquentes en 2004 Coût moyen par billet sur la base des 12 destinations de mission les plus fréquentes en 2006 Coût moyen par mile parcouru sur la base des 12 destinations de mission les plus fréquentes en 2006	2 535 francs suisses 0,45 francs suisses	1 900 francs suisses	2 456 francs suisses 0,43 francs suisses 2 717 francs suisses 0,34 francs suisses	25%	4,4% - 7,2% 24,4%	Gain d'efficacité réalisé grâce aux mesures suivantes : négociations avec les compagnies aériennes; achat centralisé des billets par l'intermédiaire de l'agence de voyage interne; et contrôle plus strict du prix des billets. Les comparaisons fondées sur le prix moyen par billet sont moins précises que celles fondées sur le prix moyen par mile parcouru.

Coût moyen des appels téléphoniques	0,28 francs suisses (2004) (0,60 francs suisses en 2000)	0,23 francs suisses	0,27 francs suisses	18%	3,6%	Le chiffre de référence initial de 0,28 francs suisses n'était pas représentatif de l'ensemble de la période 2004-2005. Le chiffre révisé de 0,43 francs suisses correspond au coût effectif pour l'exercice biennal 2004-2005. Sur cette base, le gain d'efficacité réalisé en 2006 s'élève à 37%.
Services postaux : Nombre d'articles Poids moyen par article	1,1 million (2004) 186 grammes	1,0 million 170 grammes	1,58 million 94 grammes	9% 9%	- 49%	Malgré l'augmentation considérable du nombre d'articles, les coûts d'expédition n'ont augmenté que de 4% grâce à une réduction du poids moyen par article.

IV. CONCLUSION

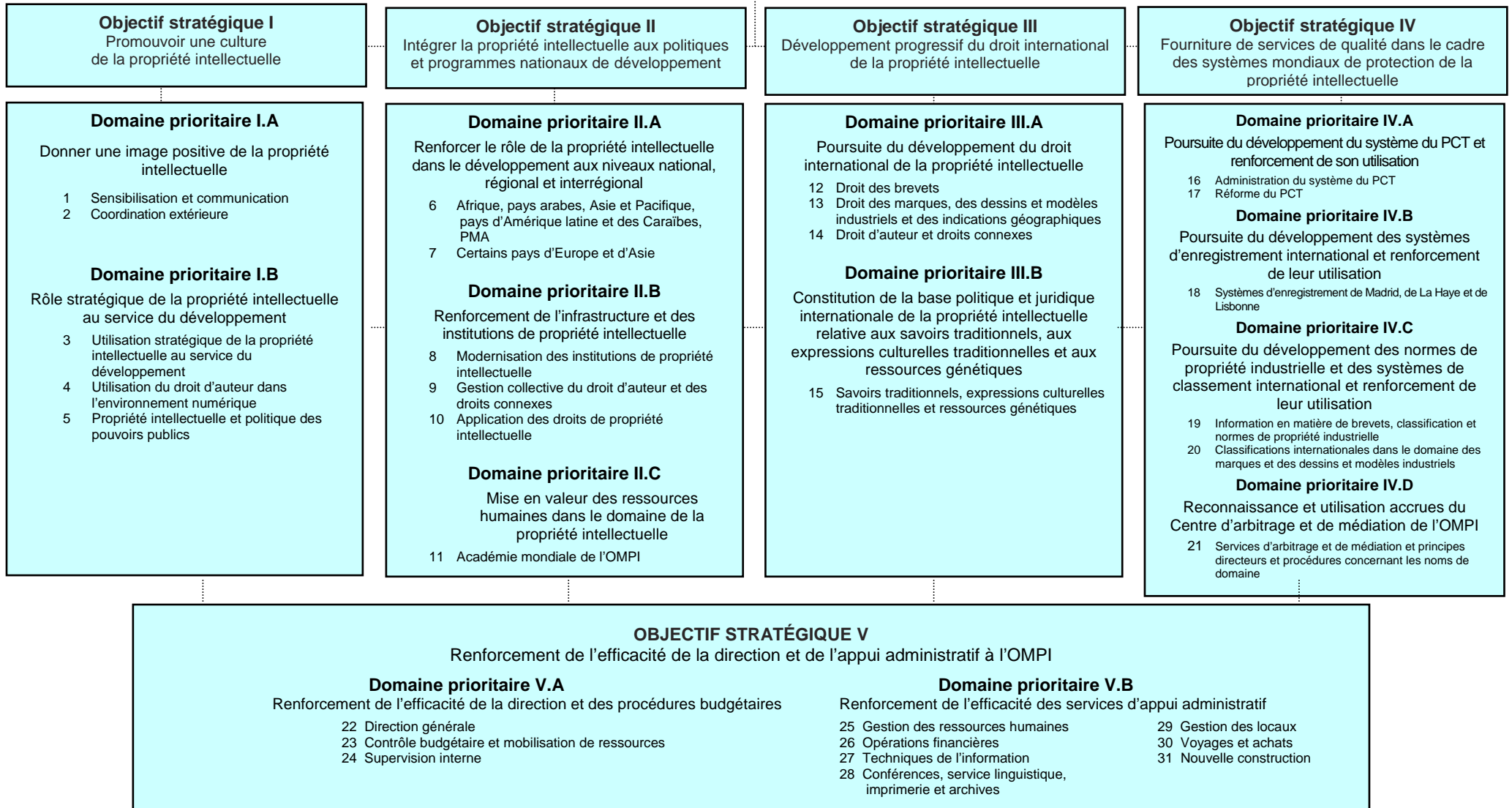
217. Les renseignements contenus dans le présent rapport récapitulent l'état d'avancement des programmes de l'OMPI en 2006 vers la réalisation des objectifs de l'exercice biennal et des résultats escomptés figurant dans le programme et budget pour l'exercice biennal 2006-2007.

218. Le Comité du programme et budget est invité à examiner le rapport sur l'exécution du programme en 2006 et à recommander son approbation à l'Assemblée générale.

[Les annexes suivent]

ORIENTATIONS STRATÉGIQUES DE L'OMPI

Principe : La propriété intellectuelle est un moteur de développement économique, social et culturel pour tous les pays
Mission : promouvoir une protection et une utilisation efficaces de la propriété intellectuelle dans le monde



ANNEXE II

SIGLES UTILISÉS DANS LE PRÉSENT DOCUMENT

ACE	Comité consultatif sur l'application des droits
ADI	Autorité de dépôt internationale
ADPIC	Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce
AIMS	système de gestion de l'information administrative
ANASE	Association des Nations d'Asie du Sud-Est
ARIPO	Organisation régionale africaine de la propriété intellectuelle
ATR	Rapports techniques annuels sur l'activité d'information en matière de brevets, de marques et de dessins et modèles industriels
BNPI	Bibliothèque numérique de propriété intellectuelle
CARDS	Programme d'aide communautaire à la reconstruction, au développement et à la stabilisation
CCI	Centre du commerce international
CCI	Corps commun d'inspection
CCPNU	Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies
ccTLD	Domaines de premier niveau qui sont des codes de pays
CDB	Convention sur la diversité biologique
CEI	Communauté des États indépendants
CEPALC	Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes
CFPI	Commission de la fonction publique internationale
CIB	Classification internationale des brevets
CIC	Centre international de calcul
CIGGB	Centre international pour le génie génétique et la biotechnologie
CIPHI	Commission de l'OMS sur les droits de propriété intellectuelle, l'innovation et la santé publique

CISAC	Confédération internationale des sociétés d'auteurs et compositeurs
CLAIMS	Système automatisé d'information en matière de classement
CLEA	Collection de lois accessible en ligne
CNUCED	Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement
CNUDCI	Commission des Nations Unies pour le droit commercial international
COR	Communication sur demande
DNS	Système des noms de domaine
DVD	Disque numérique universel
ECAF	Système de gestion électronique des litiges
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
gTLD	Domaines génériques de premier niveau
HCR	Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
ICANN	Internet Corporation for Assigned Names and Numbers
IFRRO	Fédération internationale des organismes gérant les droits de reproduction
INTA	Association internationale pour les marques
INTERPOL	Organisation internationale de police criminelle
IPCCAT	Logiciel de classement assisté par ordinateur dans la CIB
ISO	Organisation internationale de normalisation
JPO	Office des brevets du Japon
KIPO	Office coréen de la propriété intellectuelle
MOSS	Normes minimales de sécurité opérationnelle
OAPI	Organisation africaine de la propriété intellectuelle
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques

OEB	Office européen des brevets
OIT	Organisation internationale du Travail
OMC	Organisation mondiale du commerce
OMD	Organisation mondiale des douanes
OMM	Organisation météorologique mondiale
OMS	Organisation mondiale de la santé
ONG	Organisation non gouvernementale
ONUDI	Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
ONUG	Office des Nations Unies à Genève
OPAC	Catalogue interrogeable en ligne
PCDA	Comité provisoire sur les propositions relatives à un plan d'action de l'OMPI pour le développement
PCT	Traité de coopération en matière de brevets
PCT/MIA	Réunion des administrations internationales du PCT
PLT	Traité sur le droit des brevets
PMA	Pays les moins avancés
PME	Petites et moyennes entreprises
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
R-D	Recherche-développement
ROC	Reconnaissance optique des caractères
SCCR	Comité permanent du droit d'auteur et des droits connexes
SCIT	Comité permanent des techniques de l'information
SCP	Comité permanent du droit des brevets
SCT	Comité permanent du droit des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques

SDWG	Groupe de travail sur les normes et la documentation
SPLT	Traité sur le droit matériel des brevets
TAIEX	Bureau d'information sur l'assistance technique de la direction générale "Élargissement" de la Commission européenne
TAOIT	Tribunal administratif de l'Organisation internationale du Travail
TLT	Traité sur le droit des marques
UDRP	Principes directeurs concernant le règlement uniforme des litiges relatifs aux noms de domaine
UE	Union européenne
UIT	Union internationale des télécommunications
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
UNU	Université des Nations Unies
UPOV	Union pour la protection des obtentions végétales
USPTO	Office des brevets et des marques des États-Unis d'Amérique
WCT	Traité de l'OMPI sur le droit d'auteur
WIPOnet	Réseau mondial d'information de l'OMPI
WPPT	Traité de l'OMPI sur les interprétations et exécutions et les phonogrammes
XML	Langage de balisage extensible

[Fin de l'annexe II et du document]